



Ligne verte à Chypre : une frontière interne-externe pour l'UE ?
Les enjeux (géo)politiques soulevés par l'arrivée des demandeurs d'asile en
République de Chypre



SIPA et PETROS KARADJIAS. *La zone tampon, dans laquelle patrouillent les Casques bleus de l'ONU.* 2023.

Valentine MARC

Mémoire de master

Majeure Affaires Publiques en Europe

Année universitaire 2023 - 2024

Mémoire dirigé par

Anne BAZIN

Maîtresse de conférences en science politique

Chercheuse au CERAPS-CNRS

Sciences Po Lille n'entend donner aucune approbation ni improbation aux thèses et opinions émises dans ce mémoire de recherche. Celles-ci doivent être considérées comme propres à leur auteur.

J'atteste que ce mémoire de recherche est le résultat de mon travail personnel, qu'il cite et référence toutes les sources utilisées et qu'il ne contient pas de passage ayant déjà été utilisé intégralement dans un travail similaire.

Résumé

Depuis 2018, à Chypre, le franchissement irrégulier de la zone tampon, par des migrants, a pris de l'importance. Ligne de cessez-le-feu dont les origines remontent aux affrontements entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs, la Ligne verte sépare deux territoires distinctes : au Sud, la République de Chypre, un État membre de l'UE et le premier pays européen en termes de demandes d'asile par habitant ; au Nord, la République turque de Chypre du Nord (RTCN), un État autoproclamé, reconnu uniquement par la Turquie, et parfois décrit comme un État fantoche turc sur le territoire européen. Cette ligne de démarcation est franchie par les migrants arrivés au Nord de l'île, afin de demander l'asile en République de Chypre. Qu'est-ce que ces migrations révèlent de la place de cette enclave chypriote turque dans l'Union européenne ? La Ligne verte est-elle une frontière extérieure de l'Union européenne ? Comment l'Union européenne répond-elle au franchissement de cette frontière insolite ? Étudier ces arrivées de migrants en République de Chypre sera l'occasion de s'intéresser à la singularité de la Ligne verte mais aussi aux politiques européennes migratoires.

Abstract

Since 2018, the irregular crossing of the buffer zone by migrants in Cyprus has become increasingly important. A ceasefire line whose origins date back to the conflict between Greek Cypriots and Turkish Cypriots, the Green Line separates two distinct territories: to the south, the Republic of Cyprus, an EU Member State and the largest European country in terms of asylum applications per capita; to the north, the Turkish Republic of Northern Cyprus (TRNC), a self-proclaimed state recognised only by Turkey, and sometimes described as a Turkish puppet state on European territory. This demarcation line is crossed by migrants arriving in the north of the island to seek asylum in the Republic of Cyprus. What do these migrations reveal about the place of this Turkish Cypriot enclave in the European Union? Is the Green Line an external border of the European Union? How does the European Union respond to the crossing of this unusual border? Studying the arrival of migrants in the Republic of Cyprus will provide an opportunity to look at the uniqueness of the Green Line, but also at European migration policies.

Mots clefs

français : *immigration - Chypre - Ligne verte - frontières extérieures et intérieures de l'Union européenne - politique migratoires européennes*

anglais : *immigration - Cyprus - Green Line - external and internal borders of the European Union - European migration policy*

Remerciements

La réalisation de ce mémoire n'aurait pas été possible sans l'aide de certaines personnes à qui je voudrais adresser mes remerciements les plus sincères.

Premièrement, un grand merci à Anne Bazin pour m'avoir accompagnée à travers mon expérience chypriote. Son soutien, ses précieux conseils et son attention m'ont guidée durant mes recherches. Ce mémoire n'aurait pas été le même sans cette aide.

Ensuite, je tiens à remercier l'équipe du *Cyprus Refugee Council* pour m'avoir accueillie à l'occasion de mon stage de troisième année d'études, pour m'avoir fait découvrir l'Histoire de Chypre et les enjeux de sa division. Cette riche expérience est à l'origine de ce mémoire.

Je voudrais aussi remercier chacune des personnes qui ont accepté de me rencontrer à l'occasion d'entretiens ou de discussions au sujet des enjeux migratoires à Chypre. Merci pour ces partages d'expérience, ces explications et le temps qui m'a été accordé.

Enfin, je tiens à remercier mes proches pour leurs encouragements, leurs questions, leurs conseils, et leur relecture. Merci à Lucie et Léa, conseillères en chef de ce mémoire. Merci à Juliette et Élisabeth, pour leur soutien sans faille, à Emma et Félicie, toujours présentes à la BU, à mes parents, mon frère et mon grand-père, pour leur présence et leur précieuse relecture.

Abréviations utilisées

AUEA : Agence de l'Union européenne pour l'asile

CEDH : Convention européenne des droits de l'homme

ELAM : *Εθνικό Λαϊκό Μέτωπο*, Parti Populaire National

HCR : Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés

ONG : Organisation Non-Gouvernementale

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

RdC : République de Chypre

RTCN : République turque de Chypre du Nord

UE : Union européenne

UNFICYP : Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Point de vocabulaire

Le terme « réfugiés » désigne des personnes aux statuts juridiques différents :

- Les demandeurs et demandeuses d'asile. Ce sont des personnes migrantes qui ont effectué une demande d'asile auprès des autorités compétentes chargées des procédures de demande de protection internationale.
- Les réfugiés reconnus. Il s'agit de personnes migrantes dont le statut de réfugié a été reconnu officiellement par des autorités compétentes en vertu des critères internationaux de la Convention de Genève de 1951 et de son Protocole de 1967.
- Les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ce sont des personnes migrantes qui se sont vues accorder une forme de protection par des autorités compétentes, mais dont la situation ne remplit pas les conditions de reconnaissance du statut de réfugié.

Sommaire

Introduction.....	8
Chapitre 1 - Comment le statut chypriote structure-t-il la situation migratoire ?.....	23
I. Une île divisée au sein de l'Union européenne.....	24
II. La structuration des relations Nord-Sud dans le contexte européen.....	33
III. La situation migratoire à Chypre.....	44
Chapitre 2 - La Ligne verte, une nouvelle frontière de l'Union européenne ?.....	56
I. Les dimensions symboliques et politiques de la Ligne verte.....	57
II. Chypre : un territoire d'asile à la croisée de défis géopolitiques ?.....	67
III. Chypre, une île qui cristallise les enjeux migratoires en Méditerranée.....	76
Conclusion.....	87
Sources et bibliographie.....	91
Annexes.....	108
Table des matières.....	118

Introduction

En 2023, un ressortissant turc d'origine kurde est bloqué dans la zone tampon à Chypre. Il s'était vu refuser l'accès à la partie sud de l'île au point de passage du Ledra Palace. Il est resté, pendant plusieurs mois, entre les lignes de démarcations de la Ligne verte, assisté par le Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR), les ambassades étrangères et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP)¹. Cette situation rappelle celle de deux ressortissants camerounais retenus dans la zone tampon pendant six mois en 2021, relocalisés et réinstallés en Italie après un voyage du Pape à Chypre². En effet, arrivés dans la partie nord de l'île depuis la Turquie, ils avaient tenté de franchir la Ligne verte avant d'être refoulés au poste de contrôle chypriote grec.

Depuis 2005, la République de Chypre est le premier pays européen en termes de demandes d'asile par habitant. C'est un État partie³ de la Convention de Genève de 1951 et du Protocole de 1967 relatifs au statut des réfugiés.⁴ En 2023, la République de Chypre comptait plus de 18 000 bénéficiaires d'un statut de protection internationale et presque 27 000 demandes d'asile en première instance⁵. Toutefois, depuis 2018, la route migratoire qui traverse la zone tampon a gagné en importance. En effet, en 2020, sur les 71% des demandes d'asile enregistrées par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) en République de Chypre, 64% des demandes d'asile représentaient des franchissements irréguliers de la Ligne verte⁶.

Pour les migrants, il s'agit de traverser la Ligne verte qui sépare l'île de Chypre. La Ligne verte est longue de 180 km, sa largeur varie de quelques mètres à plusieurs km (entre 3

¹ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Access to the procedure and registration" in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p. 27.

² HADJICOSTIS, Menelaos et Nicole WINFIELD. « Vatican takes in 12 migrants as pope denounces indifference ». 3 décembre 2021. En ligne : <https://apnews.com/article/pope-francis-europe-middle-east-religion-christianity-960363771a9963bc3300002a7d256501> [consulté le 10 mars 2024].

³ UNHCR. « Etats parties à la Convention de 1951 et du protocole de 1967 ».

⁴ **La Convention de Genève est un traité international, élaboré en réponse aux mouvements de réfugiés à la suite de la Seconde Guerre mondiale. Elle définit un réfugié comme une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ».** Le Protocole de 1967 vise à étendre la portée de la Convention de 1951. Il élimine les restrictions géographiques et temporelles qui limitaient l'application de la Convention aux personnes devenues réfugiées avant le 1er janvier 1951 et uniquement dans le contexte de l'Europe. UNHCR. *The 1951 Refugee Convention*. En ligne : <https://www.unhcr.org/about-unhcr/who-we-are/1951-refugee-convention> [consulté le 13 mai 2024].

⁵ *bi-annual-fact-sheet-2023-09-cyprus*. CYPRUS FACT SHEET, Cyprus, September 2023. UNHCR. 2023.

⁶ *Operating plan agreed by EASO and the Republic of Cyprus*. EASO. 2020.

mètres et 7,5 km) et elle représente 3% du territoire chypriote. Elle trouve son origine en 1974 lorsque le Président de la République de Chypre est renversé par les ultra-nationalistes chypriotes grecs défendant l'union de Chypre à la Grèce (*Enosis*). Cette tentative de coup d'État entraîne le débarquement militaire des troupes turques. L'objectif affiché est la défense des Chypriotes turcs qui vivent sur l'île. Ces événements provoquent la partition de Chypre : les Chypriotes grecs se réfugient au Sud de l'île et les Chypriotes turcs au Nord.⁷ La Ligne verte marque alors une séparation entre les Chypriotes turcs et les Chypriotes grecs. Il s'agit d'une ligne de cessez-le-feu, matérialisée par une zone tampon destinée à limiter les tensions qui pourraient survenir. Elle est surveillée par l'UNFICYP. Plus qu'une simple ligne de cessez-le-feu, la Ligne verte représente la délimitation du territoire sur lequel la République de Chypre exerce un contrôle effectif. La République de Chypre (RdC), née de la Constitution de 1960, demeure la seule autorité reconnue par la communauté internationale, sauf par la Turquie. Celle-ci refuse de reconnaître les limites fixées par la République de Chypre. Elle juge que les autorités de la RdC, qui ne représentent *de facto* que les Chypriotes grecs, ne sont pas légitimes⁸. De plus, la République de Chypre n'exerce pas de contrôle effectif dans la partie nord de l'île. En effet, depuis 1983, la République turque de Chypre du Nord (RTCN) a été autoproclamée au Nord de Chypre. Cette république n'est reconnue que par la Turquie. L'intervention de l'armée turque, la persistance de sa présence au Nord de Chypre, ainsi que l'auto-proclamation de la RTCN ont été condamnés par la communauté internationale.

C'est dans ce contexte que les migrants franchissent la Ligne verte. La ligne de démarcation représente le point d'entrée sur le territoire de la République de Chypre pour les personnes migrantes qui souhaitent demander l'asile. Ce n'est qu'une fois entrés dans la partie sud de l'île que les migrants peuvent demander la protection internationale. De même, les situations de migrants restés bloqués dans la zone tampon peuvent être analysées en tant que phénomène de refoulement. En effet, le refoulement est « une mesure qui consiste à interdire, à la frontière, l'entrée sur le territoire national à un étranger qui n'y est pas déjà

⁷ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007, p. 210-221.

⁸ **Cette absence de reconnaissance se matérialise notamment à travers les enjeux de Zone Économique Exclusive en Méditerranée. La Turquie n'a pas ratifié la Convention de Montego Bay et ne reconnaît pas les droits souverains d'exploitation des ressources et fonds marins de la République de Chypre. Elle revendique une ZEE plus étendue. Ces désaccords d'exercice des droits souverains et économiques maritimes se révèlent créateurs de tensions dans le cadre de la découverte de gisements d'hydrocarbures dans le Bassin Levantin ces deux dernières décennies.** *Chypre : l'île de la division*. 12 min. En ligne : <https://www.arte.tv/fr/videos/114573-005-A/le-dessous-des-cartes/> [consulté le 10/03/2024].

régulièrement installé »⁹. La traversée de la Ligne verte par les migrants semble donc matérialiser le franchissement d'une frontière internationale alors même qu'elle n'a pas ce statut.

Pour mieux comprendre le phénomène de franchissement irrégulier de la Ligne verte, il est nécessaire de définir ce qu'est une frontière.

Nous pouvons appréhender cette notion à travers les recherches de Michel Foucher. Ce dernier décrit une frontière comme étant « une limite géographique - ligne ou espace - dont le tracé reflète les relations entre deux groupes humains : rapport de force militaire ou diplomatique, mais aussi traditions ou relations de bon voisinage ». C'est en quelque sorte de l'histoire inscrite dans de la géographie, ou « du temps inscrit dans l'espace »¹⁰. Cette définition de la frontière fait écho à la Ligne verte. En effet, l'histoire du conflit chypriote est inscrite dans la géographie à travers la ligne de cessez-le-feu. Elle reflète les relations politiques conflictuelles entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs. En 2016, Michel Foucher complète cette définition de la frontière¹¹. Celle-ci reflète l'exercice d'une souveraineté. C'est l'un des paramètres de l'identité politique en tant que définition d'une citoyenneté. La frontière est le marqueur symbolique de la nation : elle marque « un dedans » et « un dehors ». La République de Chypre revendique la souveraineté de l'entièreté de l'île de Chypre. Ainsi, les seules frontières de son territoire sont les frontières maritimes. À l'opposé, la République turque de Chypre du Nord se revendique en tant qu'État indépendant et considère la Ligne verte comme la frontière extérieure de son territoire. Une étude plus approfondie de la citoyenneté chypriote sera nécessaire pour questionner le statut de la Ligne verte en tant que frontière.

Ensuite, nous pouvons affiner la notion de frontière à travers trois dimensions identifiées par Bernard Reitel. Ainsi, la structuration d'une société par la frontière (dimension politique), la reconnaissance de la frontière par l'ensemble des acteurs et sa fonction de marqueur dans l'espace (dimension symbolique) et son inscription dans le paysage (dimension matérielle)¹² sont les caractéristiques d'une frontière. La Ligne verte structure le territoire de l'île à travers des contrôles et des barrières administratives. Des infrastructures telles que le *no man's land* et des postes de contrôles marquent le territoire. Des aspects symboliques sont présents

⁹ BOUCHET-SAULNIER, Françoise. « Refoulement (expulsion) » *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*. Médecins Sans Frontières.

¹⁰ Tertrais B., Papin D., 2016 - L'atlas des frontières, Les Arènes, p. 132.

¹¹ FOUCHER, Michel. « Introduction » *Le Retour des Frontières*. 2016, p. 7-12.

¹² Reitel, B. (2004). *Frontière*. Hypergeo, 2004.

comme des drapeaux des deux côtés de la ligne. De cette manière, la Ligne verte intègre les trois dimensions de la frontière. De plus, Bernard Reitel développe l'idée de frontières en mouvement. Il analyse des durcissements (*bordering*), des dévaluations (*debordering*), voire des raffermissements (*rebordering*)¹³ de frontières. En 2003, des postes de contrôles sont ouverts le long de la Ligne verte par une décision unilatérale de la Turquie¹⁴. Un *debordering* de la Ligne verte est donc observable. A l'opposé, en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire du Covid-19, le passage de la ligne de démarcation est fermé dans le but de ralentir la propagation de la pandémie. Ce durcissement de la ligne de démarcation s'apparente aux fermetures de frontières qui ont eu lieu en dehors de Chypre dans le contexte de la crise sanitaire. Ces raffermissements des contrôles constituent un *rebordering* de la ligne de démarcation Nord-Sud qui divise l'île de Chypre. La Ligne verte semble donc correspondre à certaines caractéristiques d'une frontière.

A ces analyses théoriques de la frontière s'ajoute l'encadrement de la Ligne verte depuis l'adhésion de Chypre à l'Union européenne. En effet, depuis l'élargissement européen de 2004, la République de Chypre n'est pas la seule autorité qui n'exerce pas sa souveraineté sur l'ensemble du territoire de l'île. Dans l'attente d'une réunification, le droit européen, c'est-à-dire, « l'acquis », est suspendu dans les zones de la République de Chypre où le gouvernement de la RdC n'exerce pas de contrôle. La Ligne verte semble donc constituer une frontière à la mise en place de l'acquis européen et une frontière à la souveraineté de l'Union européenne. Dans ce contexte, depuis 2004, le Règlement « ligne verte » encadre le statut de la ligne. Le règlement dispose que « La République de Chypre exerce une surveillance effective tout le long de la ligne de démarcation, de manière à dissuader les personnes de se soustraire aux contrôles aux points de passage »¹⁵. Il fixe également les règles de franchissement de la ligne par les personnes et les marchandises. Les marchandises peuvent traverser la ligne de démarcation et elles ne font pas l'objet d'une déclaration de douane. De plus, le règlement prévoit que la ligne ne peut être franchie qu'aux points de passage autorisés par les autorités compétentes de la République de Chypre. Ainsi, au cours de l'année 2022, presque quatre millions de personnes ont franchi la Ligne verte aux points de

¹³ Reitel B., 2017 - « La frontière, une approche polysémique et multiscale », in François Moullé (dir.) Frontières, Presses Universitaires de Bordeaux, p. 337.

¹⁴ LE MOUËL, Pierre. « The Green Line in Cyprus: external border or internal discontinuity of the EU? », *Europa XXI*. 2021, vol.40. p. 71-82.

¹⁵ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *C1 RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003 (JO L 206 du 9.6.2004, p. 128).*

passage autorisés¹⁶. Dans un premier temps, cet encadrement des franchissements de la Ligne verte fait penser à celui d'une frontière internationale surveillée par des autorités compétentes. Pourtant, le Règlement « ligne verte » rappelle que la ligne de démarcation ne constitue pas une frontière extérieure de l'Union européenne.

Ainsi, la ligne de cessez-le-feu se révèle avoir un statut singulier. C'est une frontière à la mise en place du droit européen sur l'île et son rôle est comparable à une frontière franchie par les migrants pour demander l'asile en République de Chypre. Pourtant, elle n'est pas officiellement une frontière.

En dehors du cadre particulier de l'île de Chypre, afin de limiter les arrivées de migrants sur leur territoire, les États ont tendance à fermer leurs frontières. Il s'agit donc d'étudier les réactions chypriotes à l'arrivée massive de migrants.

Nous avons vu que depuis 2018, les franchissements irréguliers de la Ligne verte augmentent. Le nombre de demandes d'asiles enregistrées en République de Chypre augmente lui aussi d'année en année. En 2021, le service d'asile de la République de Chypre comptait 13 773 nouvelles demandes, en 2022, il en comptait 22 182. Les demandes d'asile ont donc doublé entre 2021 et 2022¹⁷.

Face à ces augmentations des franchissements irréguliers de la ligne, les réactions sont nombreuses. En mars 2021, le ministère de l'Intérieur de la République de Chypre a fait installer des fils barbelés le long de la Ligne verte en justifiant une nécessité d'empêcher les migrants de franchir vers la partie sud de l'île dans laquelle la RdC exerce un contrôle effectif. La décision du ministère de l'Intérieur chypriote a provoqué la réaction de la Commission européenne qui a rappelé l'article 10 du Règlement « ligne verte » :

« Tout changement dans la politique suivie par le gouvernement de la République de Chypre en matière de franchissement de la ligne par les personnes ou les marchandises ne prend effet qu'après que les modifications proposées ont été notifiées à la Commission et que celle-ci n'y a pas fait objection dans un délai d'un mois »¹⁸.

¹⁶ EUROPEAN COMMISSION. *Report from the Commission to the Council - Nineteenth report on the implementation of Council Regulation (EC) No 866/2004 of 29 April 2004 and the situation resulting from its application covering the period 1 January until 31 December 2022*. Rapport COM(2023) 354 final. European Commission. 2023.

¹⁷ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Access to the procedure and registration", in *AIDA Report Cyprus*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2022. p. 26.

¹⁸ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003*.

La surveillance de la ligne de cessez-le-feu a également été renforcée par les autorités de la RdC. En 2022 et 2023, un total de 500 nouveaux gardes-frontières ont été engagés, deux caméras de surveillances ont été installées à la Ligne verte en 2023¹⁹. De plus, les arrivées au Nord de l'île depuis la Turquie sont pointés du doigt, désignant la Turquie comme étant l'origine du problème²⁰.

En réaction au phénomène des franchissements irréguliers de la Ligne verte par les migrants, la réaction des autorités chypriotes grecques est donc de renforcer la fonction de frontière de la Ligne verte, alors même qu'elle n'est pas une frontière reconnue.

État de l'art

Pour comprendre le franchissement irrégulier de la Ligne verte par des migrants, dans l'objectif de demander l'asile en République de Chypre, 3 thématiques sont à mobiliser.

Premièrement, les recherches sur le conflit chypriote et la Ligne verte sont un thème majeur pour analyser ces migrations. Elles permettent de mieux comprendre l'origine du conflit, les projets de paix et de réunification, les conséquences contemporaines de la division à Chypre et dans la Méditerranée. Ces recherches ont mobilisé des chercheurs et des chercheuses de différentes nationalités et diverses disciplines (droit, science politique, sociologie, géographie).

Par exemple, Niyazi Kizilyürek, un chercheur chypriote turc, a écrit sur les origines du nationalisme chypriote turc en réaction au nationalisme chypriote grec au XXème siècle²¹. Gilles Bertrand a analysé les origines historiques et politiques du conflit dans le contexte de montée du nationalisme et de décolonisation, le rôle de l'Union européenne²², des Nations

¹⁹ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Access to the procedure and registration", in *AIDA Report Cyprus*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2022. p. 26.

²⁰ « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *Philenews*. 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.philenews.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanastefiko/> [consulté le 07/03/2024].

²¹ Kizilyürek Niyazi. The politics of identity in the Turkish Cypriot community : a response to the politics of denial ?. In: Méditerranée : Ruptures et Continuités. Actes du colloque tenu à Nicosie les 20-22 octobre 2001, Université Lumière-Lyon 2, Université de Chypre. Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2003. pp. 197-204. (*Travaux de la Maison de l'Orient méditerranéen*, 37)

²² BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007, p. 210-221.

Unies à Chypre²³, de la diaspora chypriote à l'étranger²⁴ et des partis politiques chypriotes grecs²⁵ dans les négociations de paix.

Ensuite, certaines recherches se sont concentrées sur Chypre-Nord et sur la communauté chypriote turque. C'est le cas de Mathieu Petithomme. Il a travaillé sur les changements identitaires issus de l'immigration turque depuis la partition de l'île²⁶, sur la place du nationalisme turc à Chypre-Nord²⁷ et sur leurs conséquences sur la représentation du conflit chypriote. Il a analysé l'image que se font les Chypriotes turcs de leur propre administration et de leur État *de facto*²⁸, ainsi que les partis politiques en RTCN²⁹. Étienne Copeaux et Claire Mauss-Copeaux ont étudié le quotidien des Chypriotes turques permettant de mieux appréhender la situation économique, politique et sociale à Chypre du Nord³⁰.

D'autres recherches ont interrogé la place de Chypre dans l'Union européenne. Ainsi, Kalliope Agapiou-Joséphidès, une chercheuse chypriote grecque, a travaillé sur la singularité de Chypre dans l'Union européenne en étudiant le statut de la Ligne verte et le droit chypriote³¹. Anna Casaglia, une chercheuse italienne, a analysé la place de Chypre-Nord dans l'Union européenne en tant que « voisin intérieur ».³² Nasia Hadjigeorgiou s'est intéressée à l'encadrement légal de la zone tampon et ses conséquences sur la vie chypriote³³ permettent de mieux cerner les spécificités de la Ligne verte en tant que zone frontalière à part.

Ensuite, plusieurs travaux se sont intéressés à la Ligne verte en tant qu'objet d'étude. En 2011, Étienne Copeaux et Claire Mauss-Copeaux ont interrogé le statut de la Ligne verte en

²³ BERTRAND, Gilles. « Chypre : laboratoire d'expérimentation pour l'ONU ? », *Cahiers balkaniques*. 8 janvier 2020 n° 46.

²⁴ BERTRAND, Gilles. « Chypre : diaspora(s) et conflit », *CEMOTI*. 2000, vol.30 n° 1. p. 59-82.

²⁵ BERTRAND, Gilles. « République de Chypre : les élections législatives de 2016 en perspective historique. Entre hausse de l'abstention et déclin relatif des partis historiques: », *Pôle Sud*. 15 janvier 2018, n° 47 n° 2. p. 149-162.

²⁶ PETITHOMME, Mathieu. « Changements identitaires à Chypre du Nord: les Chypriotes turcs face à l'immigration turque », *Critique internationale*. 2015, N° 67 n° 2. p. 143.

²⁷ PETITHOMME, Mathieu. « Mémoire et politique à Chypre du Nord: Les usages des célébrations patriotiques et des manuels scolaires par le nationalisme turc », *Cahiers balkaniques*. 31 décembre 2015 n° 43.

²⁸ PETITHOMME, Mathieu. « Administration et dépendance dans un État de facto : les ambivalences de l'étatisation à Chypre du Nord », *Cahiers balkaniques*. 8 janvier 2020 n° 46.

²⁹ PETITHOMME, Mathieu. « Système partisan et évolution des clivages politiques à Chypre du Nord (1974-2014) », *Cahiers balkaniques*. 31 décembre 2015 n° 43.

³⁰ COPEAUX, Étienne et Claire MAUSS-COPEAUX. « Que veulent les Chypriotes turcs ? », *Outre-Terre*. 1 février 2005, n o 10 n° 1. p. 463-475.

³¹ Agapiou-Josephides Kalliope, & Rossetto Jean. (2006). *Chypre dans l'Union européenne*. Bruylant.

³² CASAGLIA, Anna. « Northern Cyprus as an 'inner neighbour': A critical analysis of European Union enlargement in Cyprus », *European Urban and Regional Studies*. janvier 2019, vol.26 n° 1. p. 37-49.

³³ HADJIGEORGIOU, Nasia. *The buffer zone in Cyprus: clarifying the concepts of legal status and legal responsibility*. Rapport Report 1/2023. PRIO Cyprus Center.

tant que frontière extérieure de l'UE³⁴. Ils ont mis en avant que pour Ankara et Nicosie-Nord, la Ligne verte est une frontière d'État ; alors que pour Nicosie-Sud, aucune frontière ne traverse l'île, les côtes maritimes étant les seules frontières reconnues de Chypre. Ils mettent donc en avant une différence de perception de la ligne : nommer la Ligne verte en tant que frontière revient à prendre position sur le conflit. Plus récemment, en 2021, Pierre Le Mouel a lui-aussi questionné le statut de la ligne : s'agit-il d'une frontière extérieure ou d'une discontinuité à l'intérieur de l'Union européenne ? Ses recherches ont permis de démontrer que deux définitions de la Ligne verte coexistent dans le système légal international. C'est à la fois une frontière internationale, mais aussi une division interne de la République de Chypre. La ligne sépare deux États et populations distinctes, à la vision différente de la Ligne verte. Celle-ci opère *de facto* comme une frontière internationale poussant l'UE à utiliser des éléments de sa politique frontalière extérieure pour régler la Ligne verte. Pourtant, en suivant le cadre de résolution de conflit des Nations Unies, qui définit la Ligne verte comme une zone démilitarisée à l'intérieur du territoire de la RdC, l'UE perpétue l'ambiguïté concernant le statut de la Ligne verte et applique deux définitions à la fois.

Complétant ces nombreuses recherches sur la Ligne verte et le conflit chypriote, d'autres études ont été entreprises sur les aspects symboliques et les représentations mentales de la Ligne verte. Par exemple, Marion Sabré a étudié comment les quartiers de la vieille ville de Nicosie, proches de la ligne de cessez-le-feu et longtemps désertés par les Chypriotes, ont été d'abord réinvestis par les immigrés, puis, depuis l'adhésion à l'UE, réappropriés par les Chypriotes grecs.³⁵ De son côté, Marie Pouillès Garonzi a analysé le caractère polysémique des frontières à Chypre, c'est-à-dire, des frontières matérielles et immatérielles. Elle a mis en avant des « frontières mentales » représentées par la Ligne verte et des « frontières psychologiques » illustrées par les traversées de la ligne, parfois perçues comme des trahisons³⁶.

S'inscrivant dans la thématique du conflit chypriote, ce travail de recherche est l'occasion d'analyser la Ligne verte sous le prisme de son franchissement irrégulier par des migrants.

³⁴ COPEAUX, Etienne et Claire MAUSS-COPEAUX. « La Ligne verte, frontière de l'Union européenne ? Limites, frontières et démarcations à Chypre », *EchoGéo*. 5 décembre 2011 n° 18.

³⁵ SABRIÉ, Marion. « S'appropriation de la « frontière » et invisibilisation de l'immigré dans la fabrique urbaine de Nicosie Sud », *Territoire en mouvement*. 21 décembre 2019 n° 43.

³⁶ POUILLÈS GARONZI, Marie. « Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe », *Cahiers d'Outre-Mer*. 1 juillet 2020, LXXIII n° 282. p. 293-311.

Pour réaliser cette analyse, les recherches sur la situation migratoire à Chypre sont elles aussi à mobiliser, afin de mieux comprendre le phénomène d'immigration par la Ligne verte.

Par exemple, en 2006, Anna Papasavva a mis en lumière l'histoire ancienne de la migration vers Chypre et l'absence de système uniforme et efficace pour accueillir et intégrer les migrants³⁷. Olga Demetriou a analysé la situation légale en place en République de Chypre pour les migrants, le régime de citoyenneté chypriote et ses conséquences sur les conditions de réceptions et d'intégration des migrants en RdC³⁸, et Marianna Karakoulaki a interrogé l'émergence d'une situation de crise³⁹. Karen Akoka et Olivier Clochard ont étudié le « régime de confinement » des migrants à travers le régime de détention, l'isolement créé par le régime législatif et l'isolement géographique des centres pour migrants sur l'île⁴⁰. Enfin, en 2023, Théotime Chabre a publié un article sur la figure d'étudiant-agent à Chypre du Nord. Il a révélé le phénomène croissant des universités chypriotes turques qui accueillent des étudiants et étudiantes de l'étranger, l'influence du réseau étudiant et la perception de cette immigration dans la partie nord de Chypre⁴¹.

Ce mémoire s'inscrit dans la continuité de ces recherches, il s'agit d'étudier l'immigration à Chypre par sa perception sur l'île et par les réactions qu'elle suscite aussi bien à l'échelle locale qu'à l'échelle européenne.

Enfin, pour étudier les migrations irrégulières par la Ligne verte, il est nécessaire de s'intéresser au champ plus large des frontières extérieures de l'Union européenne.

Pour cela, les recherches de Virginie Guiraudon permettent de mieux comprendre l'europanisation des politiques d'immigration, d'asile⁴² et de gestion des frontières en Europe⁴³. De plus, les recherches sur la dimension extérieure de la politique d'immigration de

³⁷ PAPASAVVA Anna, « L'immigration à Chypre : découverte du problème ou procrastination ? », *Outre-Terre*, 2006/4 (n° 17), p. 231-237. DOI : 10.3917/oute.017.0231.

³⁸ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

³⁹ KARAKOULAKI, Marianna. *Cyprus: Towards an Asylum Crisis*. PRIO Cyprus Center. 2019.

⁴⁰ AKOKA, Karen et CLOCHARD, Olivier. « Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

⁴¹ Théotime Chabre, « Recruter, protéger, contribuer : les étudiants-agents et les étudiants-militants africains, acteurs de la destination pour études de « Chypre-Nord » », *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], vol. 39 - n°4 | 2023, mis en ligne le 01 janvier 2024, consulté le 23 février 2024.

⁴² GUIRAUDON, Virginie. « Les effets de l'europanisation des politiques d'immigration et d'asile », *Politique européenne*. 17 novembre 2010, n° 31 n° 2. p. 7-32.

⁴³ GUIRAUDON, Virginie. « Chapitre 6 : Les politiques de gestion des frontières et de l'immigration » *Olivier Borraz éd., Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne*. Paris : Presses de Sciences Po. 2008, p. 173-194. (« Académique »).

l'UE⁴⁴ et sur les pratiques d'externalisation des frontières européennes⁴⁵ mettent en lumière les dynamiques en place au Sud de l'Union européenne. Ces recherches permettent d'inscrire la situation chypriote dans un contexte plus général et de comparer l'île de Chypre à d'autres îles de la Méditerranée. Elles permettent d'interroger les relations extérieures de l'Union européenne avec ses pays voisins et d'ancrer la situation de Chypre dans une dynamique plus ancienne de politiques européennes migratoires. Ensuite, les études sur la sécurisation des enjeux migratoires dans l'Union européenne et sur l'espace Schengen en tant qu'Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice (ELSJ)⁴⁶ sont aussi utiles pour comprendre les enjeux migratoires à Chypre et dans l'UE. Les enjeux de « forteresse Europe », c'est-à-dire, les renforcement des frontières extérieures de l'Union européenne, en opposition à la liberté de circulation des citoyens européens sur le territoire de l'UE⁴⁷, et les analyses des phénomènes de « frontiérisation »⁴⁸ ont également enrichi les réflexions concernant la Ligne verte.

Dans le cadre de ces recherches sur Chypre, il s'agira de comparer les politiques européennes mises en place aux frontières extérieures de l'UE aux mesures prises pour limiter l'immigration par la Ligne verte.

Les phénomènes de franchissements irréguliers de la Ligne verte par des migrants dans le but de demander l'asile en République de Chypre est donc un sujet à la croisée de multiples champs d'études. Les recherches sur Chypre, sa division, la Ligne verte et le phénomène migratoire sur l'île, sont nombreuses. Les tentatives de caractérisation de la Ligne verte ont permis d'éclairer le statut de cette ligne de démarcation. Elles ont aussi permis de mieux appréhender le rapport des protagonistes chypriotes à la ligne et au conflit et celui des organisations internationales. Néanmoins, le franchissement de la Ligne verte, du Nord au Sud de l'île, par les migrants dans le but de demander l'asile en République de Chypre, reste peu étudié.

⁴⁴ WA KABWE-SEGATTI, Aurelia. « Dimension extérieure de la politique d'immigration de l'Union européenne: Quelles conséquences pour l'Afrique ? », *Hommes & migrations*. 1 mai 2009 n° 1279. p. 140-153.

⁴⁵ RODIER, Claire. « 14. Externalisation des frontières au sud de l'Europe » *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*. [s.l.] : Editions Karthala. 2009, p. 343.

⁴⁶ DRAVIGNY, Josselin. « La gestion des frontières extérieures de l'UE : priorité stratégique européenne pour la sécurité intérieure des États membres ? », *Les Champs de Mars*. 16 mai 2018, N° 30 + Supplément n° 1. p. 89-97.

⁴⁷ WOOLLARD, Catherine. « Circuler dans la forteresse Europe », *Revue Projet*. 9 avril 2019, N° 369 n° 2. p. 27-41.

⁴⁸ CUTTITTA, Paolo. « La « frontiérisation » de Lampedusa, comment se construit une frontière », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

Problématisation du sujet

Le franchissement de cette ligne comme une frontière internationale s'inscrit en directe opposition avec le discours de la République de Chypre, de l'Union européenne et des Nations Unies. En effet, ces protagonistes affirment et réaffirment que la Ligne verte n'est pas une frontière internationale. Cette position est présente dans le droit international, et notamment, dans le Règlement « ligne verte ». Pourtant, le franchissement de la Ligne verte par les migrants et leur refoulement dans la zone tampon mettent en exergue la fonction de frontière de la ligne.

Dans ce contexte, plusieurs questions de recherches apparaissent.

En effet, étudier ces franchissements irréguliers est l'occasion d'interroger la perception de la Ligne verte par les protagonistes chypriotes et européens. Il s'agit de questionner une évolution de la fonction de la frontière. Comment ces migrations permettent-elles de caractériser la Ligne verte ?

De plus, il est intéressant de se demander les raisons qui poussent les migrants à franchir la ligne de démarcation Nord-Sud. L'immigration permet d'analyser le statut de la République turque de Chypre du Nord. Quelle est sa place dans l'Union européenne ? Comment le droit à l'asile s'y applique-t-il ?

Ensuite, la RTCN est parfois désignée comme un État fantoche dont l'existence repose sur le pouvoir turc. Au contraire, la République de Chypre est le seul État reconnu sur l'île de Chypre, c'est un État membre de l'Union européenne, mais elle n'est pas reconnue par la Turquie. Ainsi, on peut se demander comment les autorités de la République de Chypre, les autorités non-reconnues de la RTCN, la Turquie et l'Union européenne peuvent-elles dialoguer et collaborer dans le contexte de l'afflux massif de demandeurs d'asile vers la RdC. Qui sont les interlocuteurs de tels dialogues ?

Au sens plus large, les franchissements irréguliers de la Ligne verte permettent d'interroger les politiques migratoires européennes et les relations entre l'Union européenne, ses pays voisins et ses États membres.

Ces différentes interrogations ont permis d'aboutir à la problématique suivante :

De quelle manière le franchissement irrégulier de la Ligne verte est-il révélateur des tensions (géo)politiques à Chypre et de l'évolution du statut de cette ligne de démarcation dans le contexte de la gestion des frontières de l'Union européenne ?

Hypothèses

Pour éclairer ces questions, plusieurs hypothèses peuvent être émises.

Tout d'abord, nous avons observé que les franchissements irréguliers de la Ligne verte, par des migrants, de Chypre-Nord vers la République de Chypre, ont pour conséquence l'installation de toute une infrastructure nouvelle et une intensification des contrôles. Cette situation semble s'inscrire en opposition à une idée de simple discontinuité interne sur le territoire chypriote. Nous pouvons supposer que les franchissements irréguliers de la Ligne verte par les migrants, ainsi que les mesures mises en place par les autorités de la République de Chypre, viennent bouleverser la fonction de la ligne de démarcation. Le rôle de la ligne de cessez-le-feu s'apparente à celui d'une frontière. Par cette ligne de démarcation, les migrants arrivent sur une partie du territoire sur laquelle le droit européen est en application. Ces migrations semblent donc renforcer l'idée de Ligne verte en tant que frontière extérieure de l'Union européenne.

Ensuite, l'absence de souveraineté de l'Union européenne et de la République de Chypre au Nord de la ligne est une situation singulière sur le territoire européen. Comme les Nations Unies, l'UE a rappelé à plusieurs reprises être partisane d'une réunification de Chypre. Pourtant, l'émergence de la fonction de la Ligne verte en tant que frontière s'apparente à un obstacle à ce rapprochement chypriote. En tant que point d'entrée des migrants sur le territoire de la République de Chypre, la ligne de démarcation représente un obstacle pour le projet européen. Dès lors, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'UE a pour objectif de limiter les migrations par la ligne de démarcation.

Par ailleurs, les autorités de la République de Chypre sont les seules reconnues par l'Union européenne mais elles n'exercent pas de contrôle effectif au Nord de la Ligne. Les arrivées de migrants à Chypre-Nord et leur franchissement de la Ligne verte, pour demander l'asile en RdC, sont une conséquence de cette absence de contrôle au Nord. Nous pouvons imaginer que les migrations irrégulières par la Ligne verte sont l'occasion pour les autorités de la RdC de faire entendre leurs intérêts auprès de l'UE. Ces migrations sont l'opportunité

de rappeler la situation singulière de Chypre-Nord et de dénoncer la présence de l'armée turque. Pour les autorités de la République de Chypre, la mise en avant de ces migrations est un moyen d'affirmer leur voix au sein de l'Union européenne.

Enfin, en raison de l'absence de reconnaissance mutuelle des autorités de Chypre-Nord et de Chypre-Sud, nous pouvons supposer que ces autorités ne peuvent pas coopérer pour limiter ou encadrer les arrivées de migrants. La gestion de ces migrations s'inscrit dans la situation gelée du conflit chypriote. De cette manière, nous pouvons supposer que les migrations ne font que renforcer les tensions Nord-Sud, sans protection des droits des réfugiés.

Méthode de recherche

Un premier aperçu des franchissements irréguliers de la Ligne verte par les demandeurs d'asile s'est manifesté au cours d'un stage de six mois réalisé au *Cyprus Refugee Council* à Nicosie entre janvier et juin 2023. Ces missions de conseil et de traduction auprès de réfugiés, ont permis de se familiariser avec la situation migratoire à Chypre. Ce stage a également rendu possible l'étude des conditions d'accueil des réfugiés, du système d'asile en République de Chypre et du phénomène de trafic de migrants dans la partie nord de l'île.

A l'issue de cette expérience, ce mémoire de recherche de master était l'occasion d'approfondir la question du franchissement de la ligne, ses conséquences sur le conflit chypriote, la perception de la Ligne verte et la situation migratoire chypriote dans les relations internationales.

Ce travail de recherche s'est effectué à travers la lecture de rapports sur le conflit et l'immigration à Chypre, la lecture d'articles de presse sur l'actualité chypriote, sur les réactions de la part des acteurs politiques et de la société civile concernant les franchissements de la Ligne verte. A cela s'est ajouté la lecture de documentations officielles (actes juridiques, communiqués de presse de l'UE et de la RdC, accords internationaux). Ensuite, plusieurs entretiens ont été menés. L'objectif était d'obtenir la perception du plus grand nombre de protagonistes de la situation migratoire à Chypre. Pour cela, quatre entretiens ont été réalisés avec des fonctionnaires anonymes des Directions Générales NEAR, REGIO et HOME de la Commission européenne et avec une fonctionnaire du Parlement européen. Ils ont permis de mieux comprendre le point de vue de l'Union européenne en tant qu'organisation internationale à Chypre. Pour compléter cet aspect, un entretien a été réalisé

avec la Représentante chypriote turque à Bruxelles, Ayda Soylu. Un entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions et conseillère légale au *Cyprus Refugee Council*, a également permis d'obtenir la perspective de la société civile en République de Chypre. Enfin, un entretien informel avec Gilles Bertrand, enseignant-chercheur à Sciences Po Bordeaux et au Centre Émile-Durkheim a complété ces entretiens. Ses nombreuses recherches portant sur la question chypriote ont permis de mieux comprendre le contexte des franchissements irréguliers de la Ligne verte.

Il convient de souligner que les entretiens avec les fonctionnaires européens ou la Représentation chypriote turque à Bruxelles n'ont pas pu être enregistrés. Ces interlocuteurs et interlocutrices souhaitaient rester anonymes. De même, aucune réponse n'a été reçue suite à nos sollicitations d'entretien avec la Représentation de la République de Chypre auprès de l'UE. Ces refus témoignent de la nature très politique de la Ligne verte. Ce sont des réactions qu'il faudra étudier au cours du mémoire. Certains entretiens ont été réalisés en ligne, il est donc également important de relever la potentielle autocensure des protagonistes qui ne savaient pas, de façon sûre, si leur propos étaient enregistrés ou non. Nous pouvons aussi penser que certains éléments de la rencontre sont restés invisibles à l'écran, ils ne pourront donc pas être analysés. Il est également utile d'interroger l'image que les interlocuteurs et interlocutrices voulaient renvoyer à travers ces entretiens. La plupart des entretiens se sont déroulés dans un cadre relativement décontracté. Cependant, il est important de questionner la potentielle prise de contrôle de l'entretien par certains protagonistes qui décidaient du déroulé de l'entretien, déviant du sujet du mémoire. Par ailleurs, la lecture d'articles de presse, en grec, traduit à l'aide d'un traducteur en ligne, et avec une connaissance partielle du contexte chypriote, constitue des biais de traduction et une perception altérée des articles.

Enfin, il est important de mettre en évidence la position particulière occupée en tant que stagiaire française à Nicosie. L'observation réalisée, en amont de ce mémoire, au *Cyprus Refugee Council*, avec des collègues engagés dans la sphère militante pour la réunification de l'île, et défendant les droits des réfugiés, a constitué une expérience singulière à Chypre même. L'observation n'était pas révélatrice de la société chypriote dans son ensemble. De plus, ce séjour, en tant qu'étudiante Erasmus, s'est illustré à travers une fréquence de traversées de la Ligne verte bien plus importante que pour des Chypriotes. Ces franchissements relevaient d'une curiosité et soif de découverte de la situation chypriote

semblable à celle des touristes sur l'île⁴⁹, mais aussi d'une opportunité économique de la traversée, en raison des bas prix dans la partie nord de l'île. Pour expliquer ce rapport particulier à la Ligne verte, il est important de prendre en compte un certain détachement vis-à-vis du conflit de 1974 par absence de connexions personnelles. Lors des recherches pour ce mémoire, ce détachement a permis une prise de distance nécessaire vis-à-vis de la situation chypriote permettant d'avoir un regard nouveau sur la Ligne verte.

Annonce de plan

Pour appréhender le franchissement de la Ligne verte par les migrants à Chypre, une étude approfondie de la structuration de la situation migratoire par le conflit chypriote sera nécessaire (Chapitre 1). Pour cela, il faudra se familiariser avec l'Histoire de Chypre et sa réalité juridique, économique et démographique (Partie 1). Il s'agira aussi d'étudier sa place dans l'Union européenne (Partie 2) et les phénomènes d'immigration sur l'île (Partie 3). Cela permettra de comprendre comment le statut divisé de l'île structure la situation migratoire chypriote.

Ensuite, il s'agira d'interroger la Ligne verte en tant que nouvelle frontière de l'Union européenne (Chapitre 2). Pour cela, il faudra se pencher sur la dimension symbolique et politique de la Ligne verte et des migrations à Chypre (Partie 1) puis étudier les conséquences de la situation géopolitique de l'île en termes d'accueil de réfugiés au Nord et au Sud de l'île (Partie 2). Étudier la Ligne verte en tant que nouvelle frontière européenne sera aussi l'occasion d'approfondir de manière plus générale les phénomènes de frontiérisation dans l'UE et les politiques européennes d'externalisation des politiques migratoires. Cela permettra de replacer les enjeux d'immigration par la Ligne verte dans le champ plus large des frontières extérieures de l'Union européenne et des relations entretenues par l'UE avec ses pays voisins. (Partie 3)

⁴⁹ LAGEISTE, Jérôme et François MOULLÉ. « Discontinuité et ouverture à Chypre : la mise en tourisme de la frontière », *Territoire en mouvement*. 31 mars 2015 n° 25-26.

Chapitre 1

Comment le statut chypriote structure-t-il la situation migratoire ?

S'intéresser aux franchissements irréguliers de la Ligne verte par des migrants arrivés à Chypre-Nord, dans l'objectif de demander l'asile en République de Chypre, nécessite de réellement comprendre la situation chypriote. Pour cela, il est essentiel d'approfondir nos connaissances sur l'Histoire de Chypre, son droit, sa situation géopolitique, le quotidien des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs et sur sa place dans l'UE.

Ainsi, il s'agira d'expliquer comment Chypre est devenue une île divisée à la situation si singulière dans l'Union européenne (Partie 1). Il convient de comprendre l'Histoire de la division de Chypre (A), son adhésion à l'Union européenne malgré la non-résolution du problème chypriote (B), et son statut juridique, sa réalité économique et démographie (C). Ensuite, il est question d'étudier la structuration des relations Nord-Sud dans le contexte européen (Partie 2). Ainsi, il faudra examiner l'encadrement législatif de Chypre et son rôle sur la structuration du conflit chypriote (A). Puis, il s'agira de mettre en lumière le projet européen d'ouverture de la Ligne verte par le commerce (B), et la place de Chypre-Nord dans l'Union européenne (C). Enfin, il convient d'étudier l'immigration à Chypre (Partie 3). Pour cela, il faudra examiner comment l'île de Chypre, un lieu d'émigration, est devenue un lieu d'immigration (A). Puis, il sera nécessaire de comprendre les opportunités et les nécessités qui amènent les migrants arrivés par Chypre-Nord à traverser la ligne de démarcation (B). Ensuite, il s'agira d'interroger le statut de « nouveau hotspot » de la République de Chypre (C).

I. Une île divisée au sein de l'Union européenne

A. Histoire de la division de Chypre

Avant d'étudier la situation migratoire de l'île, il est important de comprendre comment Chypre est devenue l'île divisée que nous connaissons aujourd'hui.

Depuis la conquête ottomane de 1571, l'île de Chypre est majoritairement peuplée de Chypriotes grecs, la population orthodoxe hellénophone présente sur l'île avant la conquête, et de Chypriotes turcs, les musulmans d'Anatolie et des Balkans implantés à Chypre sur ordre du Sultan. Ainsi, comme l'explique Gilles Bertrand, « le conflit chypriote est souvent analysé comme un affrontement entre deux communautés linguistico-religieuses »⁵⁰ : la communauté orthodoxe hellénophone et la communauté musulmane turcophone. Ce clivage religieux devient conflictuel dans le contexte de la montée du nationalisme dans les Balkans. En effet, à partir de 1821, la guerre d'indépendance grecque trouve des échos à Chypre. La bourgeoisie orthodoxe et l'Eglise adhèrent au nationalisme grec et revendiquent l'union de l'île à la Grèce (*Enosis*). Plus tard, l'élite musulmane adhère au nationalisme turc et revendique le partage de l'île entre la Turquie et la Grèce (*Taksim*).⁵¹

Entre 1878 et 1960, Chypre est sous la domination de l'Empire Britannique. Le gouvernement britannique refuse l'*Enosis* et applique la stratégie du *Divide and Rule*. Ainsi, en 1955, l'Organisation nationale des combattants chypriotes (EOKA) déclenche une rébellion armée, s'attaque aux Britanniques mais aussi aux Chypriotes turcs enrôlés dans une police auxiliaire formée par les Britanniques. Dès 1957, les premiers affrontements intercommunautaires ont lieu à Chypre. Les nationalistes turcs créent l'Organisation de défense turque (TMT).⁵² L'objectif devient la prise de contrôle de chaque communauté et les mouvements nationalistes se structurent.

Ensuite, en 1960, l'île devient une République indépendante. Cette indépendance est consacrée par le Royaume-Uni, la Grèce et la Turquie à travers le Traité de Garantie⁵³. Le Royaume-Uni parvient à conserver deux bases militaires sous souveraineté britannique sur

⁵⁰ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007, p. 210-221.

⁵¹ BERTRAND, Gilles. *ibid.*

⁵² BERTRAND, Gilles. « Chypre : diaspora(s) et conflit », *CEMOTI*. 2000, vol.30 n° 1. p. 59-82.

⁵³ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007, p. 210-221.

l'île (Traité d'Établissement), et des contingents de soldats grecs et turcs sont autorisés à stationner sur l'île de Chypre (Traité d'Alliance). De plus, la Constitution de la République nouvellement indépendante trouve son origine dans les accords conclus entre les gouvernements grecs, turcs et le Royaume-Uni à Zurich et à Londres, en février 1959.⁵⁴ Les trois « puissances garantes » se réservent chacune un droit d'intervention en cas de violation du Traité de Garantie signé par Chypre, la Grèce, la Turquie et le Royaume-Uni.⁵⁵ Enfin, la Constitution définit la séparation des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs en deux corps électifs distincts. Les minorités arméniennes, maronites (arabophones) et latines (catholiques hellénophones) sont définies comme faisant partie de la communauté chypriote grecque.⁵⁶ Les Chypriotes grecs, majoritaires à 80%, élisent le Président, l'archevêque Makarios, tandis que les Chypriotes turcs élisent le Vice-président, Fazil Küçük, doté d'un droit de veto.⁵⁷

Néanmoins, cette nouvelle République ne dure que trois ans. L'archevêque Makarios, Président de la République de Chypre, propose de modifier la nouvelle Constitution de 1960 au motif du bon fonctionnement de l'État et de dispositions sources de tensions entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs. Il propose notamment la suppression du droit de veto du Président et du Vice-président, une réduction de la proportion de Chypriotes turcs dans la fonction publique, l'abolition de la Chambre communale chypriote grecque, et une unification de l'administration de la justice, des forces de sécurité et des municipalités. En opposition à ces propositions, les représentants chypriotes turcs démissionnent. La situation aboutit à un affrontement entre la police et des miliciens nationalistes turcs (Organisation de défense turque, TMT) qui protègent les Chypriotes turcs regroupés dans des enclaves ou villages.⁵⁸ C'est dans ce contexte que naît la Ligne verte. En effet, en décembre 1963, la jeune République de Chypre fait face à de violents affrontements intercommunautaires, en particulier à Nicosie. Le nom de la Ligne verte vient du crayon vert utilisé par les Britanniques présents pour rétablir la paix et l'ordre, pour délimiter la ligne de cessez-le-feu entre les zones occupées par les deux communautés à Nicosie. Il est convenu de créer une

⁵⁴ BERTRAND, Gilles. « Le fiasco chypriote, mauvais signe pour l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie et aux États ouest-balkaniques: », *Politique européenne*. 1 mars 2010, n° 29 n° 3.

⁵⁵ DE CUETO, Carlos, Marion RÉAU, et Hubert PÉRES. « La Turquie et l'internationalisation du conflit ethnique de Chypre », *Pôle Sud*. 1 septembre 2005, n° 23 n° 2. p. 95-112.

⁵⁶ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

⁵⁷ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007, p. 210-221.

⁵⁸ UNFICYP. « UNITED NATIONS PEACEKEEPING FORCE IN CYPRUS, History ». En ligne : <https://unficyp.unmissions.org/history> [consulté le 21 mars 2024].

zone neutre le long de la ligne de cessez-le-feu. Dans ce contexte, l'UNFICYP est créée en 1964 pour empêcher de nouveaux combats et permettre un « retour à la normale »⁵⁹.

Dans les années qui suivent, les ultra-nationalistes chypriotes grecs, réclamant l'*Enosis*, reconstituent l'Organisation nationale des combattants chypriotes (EOKA). Le 15 juillet 1974, avec l'aide de la junte militaire au pouvoir en Grèce, ils renversent Makarios. Ce coup d'État a pour conséquence, le débarquement de troupes turques sur l'île, le renversement de la junte militaire à Athènes et à Nicosie, et la partition de l'île. C'est dans ce contexte que la Ligne verte que nous connaissons aujourd'hui est instituée en tant que ligne de cessez-le-feu, théoriquement infranchissable jusqu'à 2003. Les Chypriotes grecs sont contraints de fuir au Sud de l'île et les Chypriotes turcs au Nord de l'île : ils illustrent la figure du réfugié chypriote. La République de Chypre est rétablie mais la Turquie devient une puissance occupante à Chypre avec 30 000 à 40 000 soldats sur l'île qui protègent les Chypriotes turcs. Les Nations Unies, le Conseil de l'Europe et les institutions européennes condamnent cette présence militaire qui demeure présente encore aujourd'hui.⁶⁰

En 1975, l'État fédéré turc de Chypre est déclaré. Il est rejeté par la République de Chypre et par les Nations Unies. En 1983, Rauf Denktaş, Président élu en 1975, proclame la République turque de Chypre du Nord.⁶¹ Cette auto-proclamation est condamnée par les Nations Unies par la Résolution 541⁶². La Turquie est le seul pays reconnaissant la République autoproclamée.⁶³ Un lien d'entretien structure la réalité économique, les représentations sociales et le système politique à Chypre-Nord. Le nationalisme chypriote turc se développe autour de l'idée d'appartenance à la « grande nation turque » et l'idée de reconnaissance envers l'armée turque. Un lien de dépendance entre Chypre-Nord et la mère patrie turque unie donc les deux entités. Le nationalisme turc est également renforcé par l'immigration de populations venues de territoires turcophones, comme l'Azerbaïdjan et le Turkménistan après 1974.⁶⁴

⁵⁹ UNFICYP. « UNITED NATIONS PEACEKEEPING FORCE IN CYPRUS, History ». En ligne : <https://unficyp.unmissions.org/history> [consulté le 21 mars 2024].

⁶⁰ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007.

⁶¹ Bertrand, Gilles. *ibid*

⁶² Conseil de Sécurité des Nations Unies, Résolution 541 (1983) [sur la déclaration de la communauté chypriote turque de faire sécession de Chypre].

⁶³ PETITHOMME, Mathieu. « Système partisan et évolution des clivages politiques à Chypre du Nord (1974-2014) », *Cahiers balkaniques*. 31 décembre 2015 n° 43.

⁶⁴ PETITHOMME, Mathieu. « Changements identitaires à Chypre du Nord : les Chypriotes turcs face à l'immigration turque », *Critique internationale*. 2015, N° 67 n° 2. p. 143.

Presque 70 ans après les premiers conflits intercommunautaires à Chypre, Eleftherios A. Michael dénombre quarante-deux initiatives de paix depuis 1955⁶⁵. Le Président de la RTCN et le Président de la RdC, considérés officiellement par l'ONU comme les dirigeants des communautés chypriote turque et chypriote grecque, ont été réunis à de multiples reprises afin d'aboutir à un règlement durable du conflit. Pourtant, le conflit chypriote demeure gelé et les négociations n'ont, jusqu'ici, pas abouti.

B. Une adhésion à l'Union européenne malgré la non-résolution du problème chypriote

Après avoir expliqué la partition de Chypre, il s'agit d'étudier comment cette île divisée a rejoint l'Union européenne.

En 1972, la Communauté européenne a conclu un accord d'association avec Chypre. Cet accord lui permet de poursuivre les négociations engagées depuis les années 1960⁶⁶. Il permet de poursuivre les exportations vers la Grande-Bretagne dans les meilleures conditions. La Communauté économique européenne ne réagit pas à l'intervention turque de 1974. Depuis l'intervention des troupes turques, la politique communautaire vis-à-vis de Chypre est soumise à la reconnaissance exclusive du gouvernement de la RdC et la volonté de faire bénéficier toute la population chypriote des effets d'association. Néanmoins, en 1994, un contentieux survient opposant le ministère britannique de l'agriculture et les exportateurs chypriotes grecs à propos de l'acceptation de certificats de circulation et certificats phytosanitaires délivrés par une autorité autre que celle reconnue en RdC (les autorités non reconnues de la RTCN). Les États membres de l'Union sont invités à ne pas reconnaître les certificats et cela aboutit à l'interdiction du commerce avec la zone nord de Chypre. Cet embargo a pour conséquence l'accentuation du fossé entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque. Il renforce aussi la dépendance du Nord vis-à-vis de la Turquie.⁶⁷ Les Chypriotes turcs demeurent confinés dans la partie nord de l'île. La Turquie est leur seule porte de sortie.⁶⁸

⁶⁵ MICHAEL, Eleftherios A. *Peacemaking Strategies in Cyprus: In Search of Lasting Peace*. [s.l.] : [s.n.]. 2015. (Cambridge Scholars).

⁶⁶ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007.

⁶⁷ *Fiche thématique n° 1 Chypre et l'élargissement de L'Union européenne*. Parlement européen. 2000. En ligne: https://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/1a3_fr.htm [consulté le 8 avril 2024].

⁶⁸ PETITHOMME, Mathieu. « Système partisan et évolution des clivages politiques à Chypre du Nord (1974-2014) », *Cahiers balkaniques*. 31 décembre 2015 n° 43.

La décision de la Cour de Justice européenne provoque la colère des Chypriotes turcs. En réaction, la Turquie et Rauf Denktas proclament leur opposition à la candidature d'adhésion à l'UE annoncée par la RdC l'année précédente.⁶⁹ La demande d'adhésion est déposée par la République de Chypre au nom de l'île complète. En effet, une demande pour la partie sud seule reviendrait à reconnaître la RTCN. Ainsi, en raison de l'opposition de la Turquie et de l'absence de négociations inter-chypriotes, les négociations d'adhésion prennent du temps. Pourtant, en 1995, la France qui préside le Conseil de l'Union européenne, propose l'ouverture des négociations d'adhésion de Chypre en même temps que l'ouverture des négociations pour les États d'Europe centrale et orientale. Il est proposé de lever le veto grec à la conclusion d'un accord d'union douanière entre l'UE et la Turquie⁷⁰, candidate à l'adhésion depuis 1987. Les négociations d'adhésion de Chypre à l'UE agissent comme un accélérateur des négociations turques. En 1998, le leader chypriote turc refuse à nouveau de participer aux pourparlers et conteste le rôle de médiateur des négociations inter-communautaires de l'UE. Cependant, il accepte une discussion avec Glafcos Clerides, Président chypriote grec de l'époque, sous l'égide des Nations Unies. Face au refus de Rauf Denktash d'intégrer la délégation chypriote, durant le sommet d'Helsinki en décembre 1999, le Conseil européen décide que la résolution du problème chypriote ne constitue pas une précondition à l'adhésion de Chypre. La candidature d'adhésion à l'UE déposée par la Turquie est reconnue.⁷¹

Le 10 novembre 2002, le secrétaire général de l'ONU, Kofi Annan, présente un Plan de Paix pour la République de Chypre. Ce plan très détaillé propose une nouvelle constitution chypriote inspirée par le modèle suisse. Le plan propose un partage du pouvoir entre deux États constitutifs autonomes, avec un gouvernement central, notamment chargé de l'intégration européenne. D'une part, cette proposition aborde des thèmes qui n'avaient pas été abordés dans les nombreux cycles de négociations précédents, tels que la réduction des détachements militaires grecs et turcs, et le retour graduel des réfugiés chypriotes grecs expulsés de leur propriété au moment de la partition. D'autre part, le contexte est favorable aux négociations. Recep Tayyip Erdoğan, récemment élu, est partisan d'un rapprochement avec l'UE. La crise économique à Chypre-Nord met en avant les potentiels bénéfiques d'une adhésion de l'île de Chypre complète à l'UE. Ainsi, Kofi Annan déclare qu'il s'agit d'une

⁶⁹ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007.

⁷⁰ BERTRAND, Gilles. *ibid.*

⁷¹ DE CUETO, Carlos, Marion RÉAU, et Hubert PERES. « La Turquie et l'internationalisation du conflit ethnique de Chypre », *Pôle Sud*. 1 septembre 2005, n° 23 n° 2.

occasion historique en vue de l'accèsion de l'île unifiée à l'UE et la communauté internationale met tout en œuvre pour obtenir un accord. La date limite pour un accord est fixée au 12 mars 2003. En décembre 2002, lors du sommet européen de Copenhague, la candidature turque et l'élargissement européen vers l'Europe centrale et orientale et vers Chypre sont les questions centrales à l'agenda. En République de Chypre, Tassos Papadopoulos succède à Glafcos Clerides en février 2003. Leader intransigeant opposé à l'accord, il fait échouer le plan de l'ONU en mars 2003. A l'opposé de cette inflexibilité, les Chypriotes turcs sont de plus en plus partisans de l'adhésion à l'UE. La défiance vis-à-vis de la Turquie et de Rauf Denktash augmente. En décembre 2003, Mehmet Ali Talat remplace Rauf Denktash au pouvoir à Chypre-Nord et devient le nouvel interlocuteur et négociateur auprès de l'ONU.⁷²

Seul le gouvernement de la RdC a signé le Traité d'adhésion le 16 avril 2003. Pourtant, fin janvier 2004, lors du Forum Économique mondial à Davos, le Premier ministre turc Recep Tayyip Erdoğan accepte que Kofi Annan assume le rôle de médiateur des négociations de réunification avant que Chypre n'entre dans l'Union européenne. Toutefois, la délégation chypriote grecque rejette la proposition de l'ONU en mars 2004. En dépit de l'intransigeance des leaders des communautés chypriotes grecs et turques, il est prévu de soumettre le plan Annan aux citoyens de chaque communauté par référendum simultané le 24 avril 2004. Dans la partie sud de l'île, une campagne active contre le plan, soutenue par l'Eglise orthodoxe, est menée. La Commission européenne annonce 300 millions d'euros d'aide financière, dont 259 millions pour le Nord. En raison des discours officiels, seul le rejet du plan Annan par les Chypriotes turcs est envisagé par l'UE et les Nations Unies. Pourtant, à la surprise de la Commission européenne et des gouvernements des États membres de l'UE, les déclarations de Rauf Denktash, opposé au plan, ne font pas consensus. Les Chypriotes turcs perçoivent le plan Annan et l'adhésion de l'île complète à l'Union européenne comme une opportunité. C'est le moyen de mettre fin à l'embargo économique, de sortir du chômage et d'obtenir un passeport européen.⁷³ L'idée de cette opportunité économique est renforcée le 23 avril 2003 par la décision des autorités de Chypre-Nord, sous

⁷² DE CUETO, Carlos, Marion RÉAU, et Hubert PERES. « La Turquie et l'internationalisation du conflit ethnique de Chypre », *Pôle Sud*. 1 septembre 2005, n° 23 n° 2.

⁷³ DE CUETO, Carlos, Marion RÉAU, et Hubert PERES. *ibid.*

pression de la Turquie, d'ouvrir la ligne de démarcation pour de courts séjours,⁷⁴ à travers trois points de passage contrôlés par des gardes chypriotes turcs.⁷⁵

Dans ce contexte général, le 24 avril 2004, les Chypriotes grecs votent à 76% contre le plan tandis que les Chypriotes turcs votent à 65% en faveur du plan. Les dirigeants européens ont ainsi surestimé les volontés chypriotes grecques de réunification. En effet, pour les Chypriotes grecs, l'adhésion à l'UE est perçue comme une « assurance-vie »⁷⁶ contre la Turquie, mais les bénéfices de la réunification n'ont pas été mis en avant pendant la campagne. Par ailleurs, à l'échelle des institutions européennes, dans le cadre du processus de l'élargissement européen vers l'Est, Chypre est perçue comme le meilleur candidat aux niveaux économique et administratif⁷⁷. Aucun document officiel émanant des institutions européennes n'affirme la conformité du plan Annan à l'acquis communautaire : les opposants au plan Annan mettent en avant cette non-conformité, réduisant les chances de validation du plan par les Chypriotes grecs. Le 1er mai 2004, Chypre entre dans l'UE en tant qu'île divisée.⁷⁸

Encore 20 ans plus tard, Chypre ne fait pas totalement partie de l'espace Schengen. En effet, en raison des disputes territoriales, les autorités de la République de Chypre ne sont pas capables d'assumer la responsabilité du contrôle des frontières extérieures au nom des autres pays de l'espace Schengen. Elle ne sont pas en mesure d'appliquer l'ensemble des règles de Schengen⁷⁹. Chypre a donc rejoint l'Union européenne en tant qu'île divisée, ce qui fait de la République de Chypre un État membre singulier dans l'union.

C. Statut juridique, réalité économique et démographie

Il s'agit maintenant de mettre en avant les spécificités juridiques, économiques et démographiques de l'île de Chypre.

⁷⁴ Bertrand, Gilles. « Chypre : un enjeu stratégique pour la candidature turque à l'Union européenne », *CEMOTI*. 2003, vol.36 n° 1.

⁷⁵ LE MOUËL, Pierre. « The Green Line in Cyprus: external border or internal discontinuity of the EU? », *Europa XXI*. 2021, vol.40.

⁷⁶ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007.

⁷⁷ SUVARIEROL, Sémin. « La question de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne et le problème de la république turque de Chypre-Nord », *CEMOTI*. 2001, vol.31 n° 1.

⁷⁸ BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007.

⁷⁹ CONSEIL EUROPÉEN et CONSEIL DE L'UE. « L'espace Schengen - Questions/Réponses ». <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/schengen-area/>

En raison de la partition, le droit européen décrit trois territoires chypriotes : le territoire sur lequel la République de Chypre exerce un contrôle effectif, le territoire sur lequel la RdC n'exerce pas de contrôle effectif et la ligne de démarcation entre ces deux territoires⁸⁰. Le Règlement « ligne verte », ou règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil, définit les conditions dans lesquelles les biens et les personnes peuvent franchir la ligne de démarcation Nord-Sud, conformément au traité d'adhésion de 2003.⁸¹ Il reprend les dispositions du protocole 10 du traité d'adhésion de la République de Chypre à l'Union européenne selon lequel « l'application de l'acquis communautaire est suspendue dans les zones de la République de Chypre où le gouvernement de la République de Chypre n'exerce pas un contrôle effectif »⁸². Le Règlement « ligne verte » stipule que la RdC est responsable de contrôler « toutes les personnes qui franchissent la ligne de démarcation, afin de lutter contre l'immigration illégale de ressortissants de pays tiers ». Le règlement prévoit également que la ligne ne peut être franchie qu'aux points de passage autorisés par les autorités compétentes de la RdC. Les marchandises qui franchissent la ligne ne font pas l'objet d'une déclaration de douane, elles ne sont pas soumises au droit de douane et elles doivent respecter les exigences de la législation communautaire européenne. Le franchissement des animaux et produits d'origine animale est interdit.⁸³

Ainsi, depuis 2004, on observe une nouvelle fonction de la ligne de démarcation. Avant l'ouverture de points de passage par Chypre-Nord en 2003, et avant le Règlement « ligne verte » de 2004, des patrouilles avaient lieu de chaque côté de la ligne, et aucun contact n'avait lieu entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque⁸⁴. Depuis 2004, il est possible de franchir légalement la Ligne verte, pour le travail, les études et le commerce. En 2022, d'après la police de la RdC, 1 372 564 Chypriotes grecs et 1 111 529 Chypriotes turcs ont franchi la ligne verte. Le règlement « ligne verte » crée également une responsabilité

⁸⁰ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003.*

⁸¹ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *ibid.*

⁸² *Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque, et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne - Protocole no 10 sur Chypre - Journal officiel n° L 236 du 23/09/2003 p. 0955 - 0955.*

⁸³ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003.*

⁸⁴ PETITHOMME, Mathieu. « Système partisan et évolution des clivages politiques à Chypre du Nord (1974-2014) », *Cahiers balkaniques*. 31 décembre 2015 n° 43.

nouvelle des autorités chypriotes grecques : elles doivent surveiller les franchissements de la ligne de façon similaire à la surveillance d'une frontière internationale reconnue.⁸⁵

Ensuite, il s'agit d'étudier les différences économiques entre Chypre-Nord et la République de Chypre. En raison de son statut international limité et malgré l'adhésion de Chypre à l'UE, Chypre-Nord fait toujours face à de fortes restrictions en matière de commerce international. Les chaînes internationales ne peuvent pas s'installer au Nord de la Ligne verte, l'euro est la devise officielle dans la partie sud de l'île tandis que la livre turque est utilisée dans la partie nord⁸⁶, et il n'y a pas de relations officielles entre les administrations chypriotes grecques et chypriotes turques⁸⁷. La Turquie maintient une influence majeure à Chypre-Nord et l'économie demeure fortement dépendante des aides financières turques. Cependant, depuis 2008, Chypre-Nord bénéficie de financements européens pour divers projets. L'objectif est d'assurer que toutes les conditions soient remplies pour que Chypre-Nord deviennent membre de l'UE à part entière.⁸⁸ Par ailleurs, les autorités à Chypre-Nord n'étant pas reconnues, la fiabilité des données économiques et démographiques est souvent grandement questionnée, il est donc difficile de comparer la situation Nord-Sud avec des données chiffrées. Toutefois, d'autres indicateurs sont disponibles. Ainsi, en République de Chypre, 20% du produit intérieur brut dépend du secteur du tourisme, mais le pays a été fortement affaibli par la crise de 2008, avec de fortes répercussions en 2013, et par la pandémie de Covid-19.⁸⁹ A Chypre-Nord, les Chypriotes turcs font face à une grave crise économique depuis 2021 et la livre turque décline de façon continue⁹⁰, rendant la devise turque moins attractive par rapport à l'euro. Pourtant, l'avantage économique que représente la livre turque par rapport à l'euro explique en partie les différences de franchissement de la Ligne verte du Nord vers le Sud et du Sud vers le Nord.

⁸⁵ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003.*

⁸⁶ PETITHOMME, Mathieu. « Changements identitaires à Chypre du Nord: les Chypriotes turcs face à l'immigration turque », *Critique internationale*. 2015, N° 67 n° 2. p. 143.

⁸⁷ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

⁸⁸ CASAGLIA, Anna. « Northern Cyprus as an 'inner neighbour': A critical analysis of European Union enlargement in Cyprus », *European Urban and Regional Studies*. janvier 2019, vol.26 n° 1. p. 37-49.

⁸⁹ CHARREL, Marie. « La crise ébranle l'économie chypriote, en quête de diversification », *Le Monde*. 18 juillet 2020. En ligne : https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/07/18/la-crise-ébranle-l-economie-chypriote-en-quete-de-diversification_6046609_3234.html [consulté le 12 avril 2024].

⁹⁰ AYGIN, ESRA. « Ever-widening divisions between rich and poor in north », *CyprusMail*. 3 décembre 2023. En ligne : <https://cyprus-mail.com/2023/12/03/ever-widening-divisions-between-rich-and-poor-in-north/> [consulté le 12 avril 2024].

Enfin, malgré la faible fiabilité des données statistiques produites par les autorités de la RTCN, en 2006⁹¹, les estimations comptaient environ 265 000 habitants à Chypre-Nord, dont 133 937 citoyens chypriotes turcs, issus de l'immigration des territoires turcophones avant la partition de 1974 (50,5%), 77 731 citoyens turcs (29,3%), un certain nombre de binationaux RTCN et Turquie ou Grande Bretagne (16,2%) mais aussi des immigrants de Grande-Bretagne, Bulgarie et Iran (4%).⁹² En 2019, il était estimé que 888 000 personnes habitaient en République de Chypre, dont environ 26 000 immigrants de longue durée (travailleurs étrangers employés depuis 1 an ou plus).⁹³ Par ailleurs, 17 171 demandes d'asiles étaient en attente de traitement en 2019.⁹⁴

Le Règlement « ligne verte » a donc permis d'encadrer les franchissements de la ligne de démarcation. Cependant, en dépit de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, la situation économique de Chypre demeure très différente entre la partie nord et la partie sud de l'île. Les populations qui habitent l'île des deux côtés de la ligne se distinguent aussi fortement l'une de l'autre.

II. La structuration des relations Nord-Sud dans le contexte européen

Après avoir examiné l'Histoire de Chypre et ses réalités juridiques, économiques et démographiques, il s'agit maintenant d'analyser comment les relations Nord-Sud ont évolué dans le contexte européen.

A. Un conflit « pas si gelé que ça » : encadrement législatif et structuration du conflit

Malgré quarante-deux initiatives de paix et l'intervention de l'ONU et de l'UE, Chypre constitue le conflit le plus ancien d'Europe. Le conflit chypriote est considéré comme l'un des rares vraiment « gelés » depuis 1974⁹⁵. Toutefois, plusieurs événements ont marqué le conflit chypriote et modifié l'organisation et le cadre d'analyse de ce conflit.

⁹¹ **Les recensements plus récents sont considérés comme moins fiables. En effet, de 2005 à 2010, le CTP, c'est-à-dire, le parti républicain partisan de la réunification, était au pouvoir. Après, des partis moins partisans de la réunification sont arrivés au pouvoir**

⁹² PETITHOMME, Mathieu. « Changements identitaires à Chypre du Nord : les Chypriotes turcs face à l'immigration turque », *Critique internationale*. 2015, N° 67 n° 2.

⁹³ REPUBLIC OF CYPRUS, MINISTRY OF FINANCE. *Demographic statistics 2019*. Rapport ISSN: 2672-7757. [s.n.]. 2020.

⁹⁴ DROUSIOTOU, CORINA et MATHIOUDAKIS, Manos. "Statistics", in *AIDA Report Cyprus - 2019*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2019. p.7.

⁹⁵ BERTRAND, Gilles. « Chypre : laboratoire d'expérimentation pour l'ONU ? », *Cahiers balkaniques*. 8 janvier 2020, n° 46.

Une première décision marquante pour le cadre d'analyse du conflit chypriote et le maintien de la question de Chypre à l'agenda international est la décision *Loizidou c. Turquie*⁹⁶. La décision a été rendue par la Cour européenne des droits de l'homme le 18 décembre 1996. En effet, en 1961, la République de Chypre, qui exerce à l'époque un contrôle effectif sur l'ensemble de l'île de Chypre, signe la Convention européenne des droits de l'homme (CEDH). La RdC est donc responsable des obligations découlant de la CEDH sur l'intégralité de l'île. Après la division de l'île en 1974, la CEDH maintient sa compétence sur toute l'île de Chypre et les obligations qui découlent de la convention continuent. Cela permet aux Chypriotes turcs et aux Chypriotes grecs, peu importe leur lieu de résidence sur l'île, de pouvoir porter plainte devant la Cour européenne des droits de l'homme. C'est le cas de Mme Loizidou, une ressortissante chypriote grecque, qui porte plainte devant la CEDH en 1989. Elle dénonce une atteinte à son droit de propriété car elle est empêchée à plusieurs reprises d'accéder à son domicile et à d'autres propriétés à Chypre-Nord en raison de la partition de l'île. La Cour conclut que la Turquie, qui exerce un contrôle effectif dans la région, est responsable au regard de la Convention, y compris dans le cadre des politiques et mesures adoptées par les autorités de la « RTCN ». Dès lors, les actes des autorités de la « RTCN », appuyées par les forces turques, relevaient de la juridiction de la Turquie. Ainsi, l'arrêt *Loizidou* confirme la responsabilité de la Turquie à propos du déni continu de l'accès aux biens de la requérante dans la partie nord de Chypre, en violation de l'article 1 du Protocole n° 1 de la CEDH.

Cette responsabilité de la Turquie à Chypre-Nord est renforcée en 2001 dans l'affaire *Chypre c. Turquie*⁹⁷. La RdC soutenait que malgré la proclamation de la RTCN en 1983, cette entité était illégitime au regard du droit international, tandis que la Turquie arguait que la RTCN était un État indépendant. Néanmoins, la Cour a souligné la responsabilité de la Turquie et a conclu que la RTCN était une « administration locale subordonnée » de la Turquie.

Il s'agit donc de deux décisions de la Cour européenne des droits de l'homme qui bouleversent la situation de Chypre-Nord et la question de la responsabilité des actions effectuées et des décisions prises au Nord de la Ligne verte. La Turquie est, d'une part, reconnue responsable des actions de la République turque de Chypre du Nord, mais la RTCN

⁹⁶ CEDH. *Affaire Loizidou du 28 juillet 1998 - Affaire Loizidou c. Turquie (Article 50)*.

⁹⁷ Kovler, Anatoly. « La Cour européenne des droits de l'homme face à la souveraineté d'État », *L'Europe en Formation*. 7 août 2013, n° 368 n° 2. p. 209-222.

est également désignée, par une juridiction internationale, en tant qu' « administration locale subordonnée » de la Turquie. La présence de l'armée turque à Chypre-Nord n'est pas seulement condamnée : une responsabilité est attribuée à la Turquie.

À la suite de ces décisions, dans le contexte de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne, plusieurs événements surviennent et modifient l'organisation du conflit.

D'abord, l'ouverture de plusieurs points de passage à travers la Ligne verte par une décision unilatérale de la RTCN, sous la pression de la Turquie, crée une grande agitation. Les autorités non-reconnues de Chypre-Nord installent des contrôles pour réguler l'accès des Chypriotes grecs à la partie nord de l'île. Cette décision est critiquée par la République de Chypre puisque les Chypriotes grecs sont contraints de présenter leur passeport et un visa pour être autorisés à se déplacer à l'intérieur du territoire légal de leur propre État. Pourtant, en deux semaines, un quart de la population de l'île a traversé la Ligne verte. Cette ouverture de points de passage permet aux Chypriotes qui vivent des deux côtés de la ligne de constater les différences économiques, politiques et sociales entre le Nord et le Sud.⁹⁸ L'ouverture permet également les contacts entre les Chypriotes grecs et les Chypriotes turcs.

Ensuite, l'adhésion à l'UE, et plus particulièrement le Règlement « ligne verte », modifient la situation chypriote. Ce règlement permet aux résidents chypriotes de franchir la ligne de démarcation, notamment pour le travail. En effet, le territoire complet de Chypre fait partie de l'Union européenne et, dans ce cadre, selon Nikos Trimikliniotis, la directive européenne 2004/38 permet la liberté de mouvement aux travailleurs européens sur le territoire de l'Union, et donc à travers l'île. De cette manière, les Chypriotes turcs représentent une main-d'œuvre peu coûteuse en République de Chypre, tandis que pour les Chypriotes grecs, franchir la Ligne verte est une opportunité économique. Ainsi, la Ligne verte représente une simple délimitation facile à franchir, qui étend le territoire sur lequel les Chypriotes peuvent travailler. Pour Nikos Trimikliniotis, la Ligne verte est ainsi une *soft border* similaire aux frontières internes de l'espace Schengen.⁹⁹ De plus, le Règlement « ligne verte » a pour conséquence de donner une responsabilité nouvelle à la République de Chypre

⁹⁸ LE MOUËL, Pierre. « The Green Line in Cyprus: external border or internal discontinuity of the EU? », *Europa XXI*. 2021, vol.40.

⁹⁹ TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Exceptions, soft borders and free movement for workers » *P. Minderhoud and N. Trimikliniotis (ed.) Rethinking the Free Movement of Workers: The European Challenges Ahead*, Nijmegen. [s.l.] : [s.n.]. 2009, p. 135-154. (Wolf Legal Publishers).

qui est chargée de surveiller les franchissements de biens et de personnes vers la partie Sud de l'île.¹⁰⁰

Ainsi, le règlement bouscule le conflit chypriote jusqu'ici relativement gelé. L'objectif des autorités de Chypre-Nord étant la reconnaissance de la RTCN en tant qu'État indépendant, la reconnaissance de la Ligne verte en tant que frontière est primordiale. En chargeant la RdC de contrôler la Ligne verte afin de limiter l'immigration irrégulière et le franchissement de biens non-conformes aux réglementations européennes, l'Union européenne va dans le sens de la volonté des autorités chypriotes turques et de la Turquie. Alors même que le processus d'adhésion de Chypre à l'UE s'est inscrit dans une tentative de réunification de Chypre, la législation européenne rend ambigu le statut de la Ligne verte et entraîne un risque de reconnaissance d'une entité étatique autonome non-reconnue.

Ainsi, bien que le conflit chypriote soit inscrit dans la longue durée et semble gelé, il est nécessaire de l'analyser aussi comme un conflit pour lequel chaque décision juridique, politique et chaque action de la société civile peut bouleverser la situation initiale.

B. Le projet européen d'ouverture de la Ligne verte par le commerce

Au-delà des bouleversements juridiques qui ont marqué le conflit chypriote, le projet européen mis en place à Chypre après l'adhésion de 2004 constitue un changement majeur. Dans cette partie, il s'agit d'étudier le projet européen d'ouverture de la Ligne verte par le commerce.

Dans un premier temps, l'ONU représente une organisation internationale majeure à Chypre. En effet, bien avant l'adhésion de Chypre à l'Union européenne en 2004, les résolutions du Conseil de Sécurité condamnent l'intervention militaire turque et la proclamation de la République turque de Chypre du Nord en 1983. De plus, l'organisation internationale a mis en place de multiples projets de réunification, cherchant à faciliter l'obtention de la paix.¹⁰¹ Dès lors, l'Union européenne est tenue de suivre le *leadership* onusien et de respecter le mandat de l'UNFICYP.

Malgré cela, régler le conflit chypriote est un enjeu réel pour l'Union européenne. Cela met en jeu la crédibilité de l'organisation internationale comme « machine à produire la

¹⁰⁰ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003.*

¹⁰¹ BERTRAND, Gilles. « Chypre : laboratoire d'expérimentation pour l'ONU ? », *Cahiers balkaniques*. 8 janvier 2020 n° 46.

paix »¹⁰². A cela s'ajoute un enjeu pour sa souveraineté territoriale et celle d'un de ses États membres, c'est-à-dire, la République de Chypre. Ainsi, l'UE affiche un objectif clair : la réunification de Chypre. Cet objectif est inscrit dans le Règlement « ligne verte » : « Le Conseil européen a souligné, à de nombreuses occasions, sa nette préférence pour l'adhésion d'une île de Chypre réunifiée »¹⁰³. Plus encore, au cours d'un entretien anonyme, un fonctionnaire de la direction générale de l'appui à la réforme structurelle (DG REFORM) expliquait « The Commission is in favour of a comprehensive settlement to reach a bicomunal and bi-federal situation »¹⁰⁴. L'Union européenne a ainsi établi sa propre méthode de construction de la paix à Chypre : celle de l'ouverture de la Ligne verte.

Il faut rappeler que, le 23 avril 2003, dans le contexte des négociations d'adhésion de Chypre à l'Union européenne, la ligne est ouverte une première fois par une décision unilatérale des autorités non-reconnues de Chypre-Nord, forçant les Chypriotes grecs qui souhaitent se rendre au Nord à présenter leur passeport sur le territoire de leur propre État. Cependant, le projet européen d'ouverture de la ligne est tout autre puisqu'il doit prendre en compte les résultats du référendum d'adoption du plan Annan en avril 2004 et leurs conséquences sur l'adhésion de Chypre à l'UE. Les institutions européennes n'ont pas anticipé le rejet du référendum par les Chypriotes grecs malgré les volontés des Chypriotes turcs de réunification et d'adhésion à l'UE. Toute l'île de Chypre rejoint l'Union européenne mais l'acquis européen est suspendu dans la partie nord de l'île. Cela met en difficulté l'application du marché unique européen, mais aussi le maintien de la sécurité. Une ligne semblable à une frontière internationale divise le territoire européen. Pourtant, dans le contexte de la Ligne verte, l'UE ne peut pas agir comme face à n'importe quelle frontière.

Une première étape de l'ouverture de la Ligne verte est la réconciliation des Chypriotes avec la ligne de démarcation. Pour cela, l'Union européenne investit dans le projet *Nicosia Master Plan* élaboré à partir de 1979 par la municipalité de Nicosie, le ministère de l'Urbanisme et du Logement, le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement). Le but est de restaurer la vieille ville de Nicosie, d'y attirer les Chypriotes pour le commerce, pour des démarches administratives et pour y résider. Le projet est mis en

¹⁰² BERTRAND, Gilles. « Chypre. Une quarante-deuxième “initiative de paix” dont les chances sont réduites », *Orient XXI*, 7 juillet 2017. En ligne : https://orientxxi.info/magazine/chypre-une-quarante-deuxieme-initiative-de-paix-dont-les-chances-sont-reduites_1939 [consulté le 01/05/2024].

¹⁰³ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003*.

¹⁰⁴ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

œuvre avec les communautés chypriote grecque et chypriote turque, des deux côtés de la ligne de démarcation, en tenant compte de l'héritage bicommunautaire mais aussi du caractère architectural de la vieille ville, ses mérites sociaux et sa viabilité économique.¹⁰⁵

En outre, c'est surtout à travers un projet centré sur le commerce que le projet européen se distingue. En effet, d'après Michel Foucher, il existe « 4 options civilisées pour régler un conflit »¹⁰⁶ : la Cour internationale de justice, négocier de manière bilatérale, aménager la nature et faire jouer l'option économique. Cette dernière option s'exerce à travers des mécanismes d'exploitation conjointe des ressources communes. En cela, il s'agit donc d'un projet différent de l'ONU. Ce projet centré sur le commerce s'illustre d'abord par le Règlement « ligne verte » qui s'avère peu contraignant en matière de franchissement des biens : il ne prévoit pas de droits de douane, de simples contrôles de conformité des biens aux normes communautaires européennes et seulement quelques interdictions, telles que le franchissement de biens d'origine animale. L'objectif est de montrer qu'un rapprochement est bénéfique pour tout le monde. Par exemple, les surplus produits par les Chypriotes turcs seraient vendus au Sud de la ligne, à un meilleur prix¹⁰⁷. Le projet européen de rapprochement par le commerce s'illustre surtout à travers le projet *Bringing Cypriot communities closer together*. En effet, le soutien européen à l'égard de Chypre s'effectue par une attention particulière au développement de l'économie chypriote turque. Ainsi, depuis l'introduction du programme *Bringing Cypriot communities closer together*, l'UE a fourni plus d'un demi milliard d'euros de financement à la communauté chypriote turque. Ce programme européen s'inscrit dans la volonté de promouvoir la liberté de mouvement à travers Chypre, la promotion du dialogue, de la confiance et le rapprochement entre Chypriotes. Elisa Ferreira, Commissaire chargée de la cohésion et des réformes, décrit ainsi l'objectif suivant : *to smooth the path to reunification of the island*¹⁰⁸. Dans le cadre de ce projet, pour rapprocher les communautés chypriotes, cinq nouveaux points de passage légaux ont été ouverts le long de la Ligne verte pour permettre de faciliter le franchissement légal de la ligne. Ensuite, le projet européen relève aussi d'un enjeu économique et culturel : il s'agit d'eupéaniser¹⁰⁹ Chypre-Nord pour une intégration complète dans l'Union européenne. Un

¹⁰⁵ SABRIÉ, Marion. « S'approprier la « frontière » et invisibiliser l'immigré dans la fabrique urbaine de Nicosie Sud », *Territoire en mouvement*. 21 décembre 2019 n° 43.

¹⁰⁶ FOUCHER, Michel. « Actualité et permanence des frontières », *Médium*. 1 juin 2010, N°24-25 n° 3. p. 12-34.

¹⁰⁷ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

¹⁰⁸ EUROPEAN UNION, COMMISSION FOR COHESION AND REFORMS. *Bringing Cypriot communities closer together EU promotes free movement across Cyprus*. [s.n.]. 2020.

¹⁰⁹ « L'eupéanisation est un champ au sein des études européennes, qui s'intéresse à l'impact de l'Union européenne (UE) sur les politiques (*policies*), la politique (*politics*) et le politique (*polity*) au niveau

exemple de cet objectif d'eupéanisation et de rapprochement chypriote est l'attribution du label de qualité « Appellation d'Origine Protégée », depuis octobre 2021, à l'halloumi, fromage local chypriote, aussi appelé *hellim* en turc. Trois producteurs chypriotes turcs ont obtenu la certification AOP à l'issue de contrôles européens.¹¹⁰ Le produit chypriote par excellence, symbole d'un héritage commun et d'une culture chypriote commune, vise ainsi à créer un pont entre les communautés chypriote grecque et chypriote turque.¹¹¹

Pour aller plus loin, il s'agit d'analyser ces incitations aux traversées et aux échanges en tant que visibilité de la Ligne verte comme condition à son ouverture.¹¹² En effet, Michel Foucher explique que depuis vingt ans, les frontières ne disparaissent pas. Ce sont des lignes de contrôles et des murs qui servent à filtrer un passage plutôt qu'à l'interdire. Ainsi, les frontières deviennent plus visibles et leur fonction originelle, c'est-à-dire, une fonction légale, fiscale, de contrôle et de partage de la souveraineté, s'efface. Pourtant, l'objectif des autorités de Chypre-Nord est la reconnaissance de la Ligne verte en tant que frontière afin d'obtenir la reconnaissance d'un État indépendant. Cet État en formation a donc un objectif opposé au projet européen de création d'un ensemble de territoires ouverts et sans frontières intérieures. Sur un même territoire, deux fonctions de la Ligne verte et deux rapports différents à la ligne coexistent. Le projet d'ouverture de la ligne de démarcation la rend plus visible, il rend sa fonction plus ambiguë et plus proche de la vision turque de la ligne, c'est-à-dire, une frontière internationale reconnue qui marque la souveraineté d'un État indépendant reconnu.

De même, il convient d'évaluer ce projet européen d'ouverture de la Ligne verte.

Certes, la Ligne verte n'est plus un obstacle aux franchissements Nord-Sud et aux projets bicommunautaires. Un des résultats de la politique européenne est en effet l'augmentation des franchissements réguliers de la Ligne verte.¹¹³ Néanmoins, dans les faits, il n'existe pas d'échanges commerciaux majeurs et pérennes. Par exemple, l'*hellim* n'est pas commercialisé

national et de la gouvernance régionale et urbaine ». C'est un modèle politique qui correspond à une idée de convergence. (Radaelli, Claudio M. « Européanisation », Laurie Boussaguet éd., *Dictionnaire des politiques publiques*. 5e édition entièrement revue et corrigée. Presses de Sciences Po, 2019, pp. 239-247.)

¹¹⁰ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, Parlement européen, 27 février 2024, en ligne

¹¹¹ GOMEZ, Julia. « Un fromage pour réconcilier Chypre : le halloumi obtient son label AOP ». 10 septembre 2021. En ligne : <https://fr.euronews.com/my-europe/2021/09/10/un-fromage-pour-reconcilier-chypre-le-halloumi-obtient-son-label-aop> [consulté le 15 avril 2024].

¹¹² Foucher, Michel. « Actualité et permanence des frontières », *Médium*, vol. 24-25, no. 3-4, 2010, pp. 12-34.

¹¹³ COMMISSION EUROPÉENNE. *Rapport de la Commission au Conseil. Dix-neuvième rapport sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil du 29 avril 2004 et sur la situation découlant de cette mise en œuvre pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022*. Rapport COM(2023) 354 final. Commission européenne. 2023.

au Sud de la ligne de démarcation, une barrière psychologique subsiste et l'AOP ne permet pas l'échange.¹¹⁴

A ces résultats limités en matière de rapprochement réel et pérenne des Chypriotes s'ajoutent la trajectoire de l'unité de la DG REFORM de la Commission européenne : la *Cyprus settlement Unit*. Son histoire est révélatrice d'un blocage et d'une situation incertaine au sein même de l'UE. En effet, l'unité a d'abord fait partie de la DG NEAR (direction générale chargée de développer les relations avec les pays voisins et candidats à l'UE). Cependant, la place de cette unité ne convenait pas puisque Chypre-Nord ne pouvait être traité à travers une politique de voisinage. Ensuite, l'unité a rejoint la DG REGIO (direction générale de la politique régionale et urbaine) mais l'acquis européen ne s'applique pas au Nord de la Ligne verte. Chypre-Nord n'est pas un territoire complètement intégré. La place de l'unité ne convenait toujours pas. Depuis janvier 2020, l'unité fait partie de la DG REFORM (direction générale de l'appui aux réformes structurelles). Celle-ci permet le versement d'aides financières visant notamment au développement des infrastructures, de l'économie, l'éradication de maladies animales, la sécurité alimentaire.¹¹⁵

Dans le contexte du référendum de 2004, l'Union européenne a ainsi construit une méthode de résolution de conflit à Chypre propre à son organisation. Néanmoins, cette méthode demeure conforme au mandat onusien et à son analyse du conflit chypriote. Le projet européen reste limité par la singularité de la situation chypriote, les possibilités d'actions européennes et les oppositions chypriotes.

C. Chypre-Nord dans l'Union européenne

Après avoir analysé le projet européen d'ouverture de la Ligne verte par le commerce, il s'agit d'étudier la place de Chypre-Nord dans l'Union européenne. En effet, depuis 2004, l'enjeu européen est d'éviter l'isolement de Chypre-Nord, afin de limiter sa dépendance vis-à-vis de la Turquie et tout en évitant la reconnaissance de la RTCN en tant qu'État autonome.

Cet enjeu est poursuivi notamment par la prise en compte de la communauté chypriote turque dans l'Union européenne. Tout d'abord, les habitants de Chypre-Nord qui se trouvaient sur l'île avant 1974, ainsi que leurs descendants, peuvent obtenir un passeport de la

¹¹⁴ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, Parlement européen, 27 février 2024, en ligne.

¹¹⁵ EUROPEAN COMMISSION. *Directorate-General for Structural Reform Support - Cyprus settlement support*. European Union. 2020.

RdC et un passeport européen, ils peuvent donc prétendre à la citoyenneté européenne, voter lors des élections européennes et devenir fonctionnaires européens. L'adhésion de Chypre à l'UE se révèle ainsi être une opportunité pour les Chypriotes turcs dont le passeport de la RTCN, parfois désigné comme « contrefait », ne sert à rien en dehors de Chypre-Nord et de la Turquie, les documents officiels délivrés par l'administration de la RTCN étant considérés comme illégaux en droit international.¹¹⁶ Il faut noter que la « turquification » du territoire, qui s'est renforcée depuis la proclamation de la RTCN, et la facilité d'obtention de la nationalité chypriote turque sont sources de critiques au regard de la légitimité des processus électoraux organisés à Chypre-Nord. En effet, l'immigration de populations d'origine turque, a des conséquences majeures sur le positionnement de la population de Chypre-Nord sur le conflit et sa position sur la réunification de l'île. De cette manière, l'immigration turque post-partition a généré un processus de revalorisation de l'identité chypriote reposant sur l'antériorité du peuplement turc à Chypre et sur la crainte d'un « déclin identitaire » à Chypre-Nord.¹¹⁷ Par ailleurs, l'absence de résolution du conflit chypriote et de reconnaissance internationale de la RTCN n'est pas empêchée l'institutionnalisation d'un système politique doté de procédures formalisées. Toutefois, la désillusion de la population chypriote turque à l'issue du rejet du Plan Annan, l'importance de l'idéologie d'Etat nationaliste turque, la perte d'influence progressive des partis fédéraliste après 2009 et la dépendance de Chypre-Nord vis-à-vis de la Turquie rendent le lien à l'Union européenne difficile¹¹⁸.

Il s'agit désormais d'interroger la représentation de la communauté chypriote turque au sein de l'Union européenne. A l'échelle nationale, en République de Chypre, depuis la Constitution de 1960, toujours en application malgré la partition de l'île, vingt-quatre sièges de la Chambre des Représentants sur cinquante-six sont réservés aux Chypriotes turcs à la Chambre des représentants de la RdC. Ces sièges demeurent vacants depuis 1964.¹¹⁹ A l'échelle européenne, aucun quota de représentation chypriote turque n'est prévu sur les six sièges attribués à la République de Chypre au sein du Parlement européen. Chypre-Nord demeure un « voisin intérieur »¹²⁰ au sein de l'Union européenne mais pas un membre à part

¹¹⁶ PETITHOMME, Mathieu. « Changements identitaires à Chypre du Nord : les Chypriotes turcs face à l'immigration turque », *Critique internationale*. 2015, N° 67 n° 2. p. 143.

¹¹⁷ PETITHOMME, Mathieu. *ibid.*

¹¹⁸ PETITHOMME, Mathieu. « Système partisan et évolution des clivages politiques à Chypre du Nord (1974-2014) », *Cahiers balkaniques*. 31 décembre 2015 n° 43.

¹¹⁹ BERTRAND, Gilles. « République de Chypre : les élections législatives de 2016 en perspective historique. Entre hausse de l'abstention et déclin relatif des partis historiques: », *Pôle Sud*. 15 janvier 2018, n° 47 n° 2. p. 149-162.

¹²⁰ CASAGLIA, Anna. « Northern Cyprus as an 'inner neighbour': A critical analysis of European Union enlargement in Cyprus », *European Urban and Regional Studies*. janvier 2019, vol.26 n° 1. p. 37-49.

entière avec une voix dans l'UE. Jusqu'en 2019, tous les élus chypriotes au Parlement européen étaient ainsi chypriotes grecs. De plus, les citoyens chypriotes turcs qui ont le droit de voter aux élections européennes doivent franchir la Ligne verte pour se rendre dans un bureau de vote sur le territoire sur lequel la RdC exerce un contrôle effectif. Cela rend la participation chypriote turque difficile.¹²¹

Malgré tout, en 2019, Niyazi Kizilyürek, chercheur en science politique chypriote turc et fédéraliste relativement connu à Chypre, est élu au Parlement européen avec 25 051 voix¹²². Il est élu en tant qu'expert, sur la liste AKEL (Parti réformateur des travailleurs)¹²³. C'est le parti successeur du Parti communiste de Chypre créé en 1926, un « parti de masse » en RdC qui a rassemblé plus de 25% des voix lors des élections législatives de 2016¹²⁴ et qui a soutenu la candidature de l'actuel Président de la République de Chypre, Nikos Christodoulides. De cette manière, pour la première fois depuis les violences intercommunautaires de 1963, en 2019, un Chypriote turc est élu en République de Chypre sur la liste d'un parti politique chypriote grec. Malgré la nécessité de franchir la Ligne verte pour voter, 5 600 Chypriotes grecs ont participé aux élections européennes de 2019¹²⁵. Des milliers de Chypriotes grecs et chypriotes turcs ont donc voté ensemble pour un candidat chypriote turc. Depuis 2019, Niyazi Kizilyürek représente la communauté chypriote turque et vise à la promotion de la langue turc dans l'UE.

En raison de la non-reconnaissance de la RTCN, il s'agit enfin d'interroger le dialogue des institutions européennes avec les Chypriotes turcs et les institutions de Chypre-Nord. Les institutions européennes ne peuvent pas communiquer officiellement avec les autorités non-reconnues de la RTCN au risque de reconnaître son indépendance. C'est pourquoi la société civile est un interlocuteur majeur pour l'Union européenne à Chypre-Nord.¹²⁶ Par exemple, en 2020, l'UE soutenait 74 projets de la société civile, tel que

¹²¹ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, Parlement européen, 27 février 2024, en ligne.

¹²² LE MOUËL, Pierre. « Un pas historique pris lors des élections européennes à Chypre : « Ce n'était pas du fédéralisme théorique mais le fédéralisme en pratique » », *Le Taurillon*. 25 juillet 2019. En ligne : <https://www.taurillon.org/un-pas-historique-pris-lors-des-elections-europeennes-a-chypre-ce-n-etait> [consulté le 16 avril 2024].

¹²³ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, Parlement européen, 27 février 2024, en ligne.

¹²⁴ BERTRAND, Gilles. « République de Chypre : les élections législatives de 2016 en perspective historique. Entre hausse de l'abstention et déclin relatif des partis historiques: », *Pôle Sud*. 15 janvier 2018, n° 47 n° 2. p. 149-162.

¹²⁵ « Kizilyurek among six MEPs elected in Sunday's vote by island's Greek Cypriot and Turkish Cypriot communities. », *Aljazeera*. 27 mai 2019. En ligne : <https://www.aljazeera.com/news/2019/5/27/cyprus-elects-first-turkish-cypriot-to-european-parliament> [consulté le 16 avril 2024].

¹²⁶ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

le *Technical Committee on Cultural Heritage* qui contribue à des travaux de restauration sur l'île, ou encore le *Committee on Missing Persons* qui a permis d'identifier 974 personnes disparues dans le cadre des violences intercommunautaires et de la partition de l'île.¹²⁷ En plus de la société civile, la Chambre du commerce chypriote turc est un interlocuteur privilégié pour l'UE. C'est un partenaire reconnu qui contribue à l'implémentation de projets relatifs au commerce au Nord de la ligne de démarcation. La Chambre représente et défend les intérêts économiques de la communauté chypriote turque et vise à développer les relations commerciales. Elle est chargée de délivrer la déclaration du lieu d'origine pour les produits d'exportation chypriotes turcs.¹²⁸ L'UE peut communiquer avec la Chambre des commerces chypriote turque car elle existait avant 1960. Elle n'a donc pas été créée en tant qu'administration de la RTCN.¹²⁹ La Chambre a un bureau de représentation à Bruxelles depuis 2005¹³⁰. La Chambre du commerce chypriote turque s'inscrit donc comme un véritable interlocuteur chypriote turc pour l'UE.

La Représentation de la RTCN à Bruxelles illustre en revanche la situation ambiguë de Chypre-Nord au sein de l'Union européenne. En effet, la Représentation effectue des actions similaires à celles des ambassades officielles (procédures administratives, renouvellement de documents officiels de la RTCN, assistance des Chypriotes turcs à Bruxelles) et la RTCN est représentée par une « ambassadrice » : Ayda Soyulu¹³¹. Pourtant, le statut de cette Représentation s'apparente plus à un groupe d'intérêt ou un lobby qu'à une véritable ambassade : cette représentation n'est pas reconnue par l'UE. Son objectif est la promotion de la reconnaissance de la RTCN en tant qu'État et la reconnaissance de la Ligne verte en tant que frontière à Bruxelles (« for us, that is a border like any other border »¹³²). Seuls deux fonctionnaires travaillent aux côtés de l'ambassadrice et la Représentation n'est pas de contact officiel avec les institutions européennes. La Représentation de la RTCN à Bruxelles se situe dans un immeuble à proximité des institutions européennes, mais depuis l'extérieur du bâtiment, aucun élément n'indique la présence d'une « ambassade » hormi le

¹²⁷ EUROPEAN COMMISSION. *Directorate-General for Structural Reform Support - Cyprus settlement support*. European Union. 2020.

¹²⁸ TURKISH CYPRIOT CHAMBER OF COMMERCE. « Duties and Responsibilities, KTTO ». En ligne : <https://www.ktto.net/en/duties-and-responsibilities/#> [consulté le 16 avril 2024].

¹²⁹ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

¹³⁰ TURKISH CYPRIOT CHAMBER OF COMMERCE. « Brussels Representation, KTTO ». En ligne : <https://www.ktto.net/en/brussels-representation/> [consulté le 16 avril 2024].

¹³¹ MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - RTCN. « Kuzey Kıbrıs Türk Cumhuriyeti - Dışişleri Bakanlığı - Brüksel Temsilciliği ». En ligne : <https://bruksel.mfa.gov.ct.tr/> [consulté le 16 avril 2024].

¹³² Entretien avec l'ambassadrice Soyulu, Représentation de la RTCN à Bruxelles, 20 février 2024, Bruxelles.

nom « KKTC Brüksel Temsilcilik - Représentation Chypriote Turque » sur une sonnette. Le bureau de la représentation est dissimulé au milieu de cabinets d'avocats, d'un cabinet dentaire et d'une école de yoga. En plus de ce statut particulier de la Représentation, il est nécessaire de noter la critique de Représentation chypriote turque face à l'élection de Niyazi Kizilyürek. Elle explique qu'il est un élu « d'ethnie chypriote turque » au Parlement européen mais pas un représentant des Chypriotes turcs : il est élu pour la République de Chypre. La Représentation chypriote turque déclare compter plus sur le soutien d'élus européens « d'ethnie turque », tels que des élus bulgares, que sur la fonction officielle de Niyazi Kizilyürek¹³³ et un dialogue officiel avec les institutions européennes. Dans le bureau de l'ambassadrice, le portrait de Mustafa Kemal Atatürk, fondateur de la République de Turquie, et des drapeaux turcs sont présents. Ils sont l'illustration du lien fort qui existe entre la Représentation chypriote turque et la Turquie, ou la Représentation et « l'ethnie turque ».

La place des Chypriotes turcs au sein de l'Union européenne est donc relativement minime. L'accès des Chypriotes turcs à leurs droits en tant que citoyens européens est difficile et le dialogue entre les Chypriotes turcs et l'UE s'effectue avec précaution, au risque de reconnaître la RTCN et ses institutions. Pourtant, l'élection de Niyazi Kizilyürek, à l'occasion d'un scrutin commun en 2019, est une avancée majeure. Il faudra enfin mentionner le projet de la Commission européenne et du Ministère de l'Intérieur de la RdC d'ouvrir la possibilité de voter à l'intérieur de la zone tampon dans les locaux du Goethe-Institute à l'occasion des élections européennes 2024¹³⁴ : une potentielle évolution vers une meilleure représentation des Chypriotes turcs dans l'Union européenne.

III. La situation migratoire à Chypre

Après avoir étudié l'influence du conflit chypriote sur les relations Nord-Sud et sur la place de Chypre dans l'Union européenne, il s'agit d'étudier la situation migratoire à Chypre.

A. D'un pays d'émigration à un pays d'immigration

En plus du traumatisme de la partition, l'île de Chypre a été marquée par l'immigration. La présence de la minorité maronite trouve en effet son origine dans l'installation de populations de Syrie et du Liban, à Chypre, à partir du IX^{ème} siècle. A cela

¹³³ Entretien avec l'ambassadrice Soylu, Représentation de la RTCN à Bruxelles, 20 février 2024, Bruxelles.

¹³⁴ KIZILYÜREK, Niyazi. « Kıbrıslı Türk Seçmenler için İyi Haber! (Bonne nouvelle pour les électeurs chypriotes turcs !) ». En ligne : <https://www.facebook.com/kizilyurekniyazi/> [consulté le 14 avril 2024].

s'ajoutent les mouvements de populations issues des différentes colonisations et notamment l'arrivée de populations d'origine turque venues de l'Empire ottoman.¹³⁵

Dans le contexte du conflit chypriote, les phénomènes de déplacement de population et la figure du réfugié chypriote sont, ensuite, apparus et ont fortement marqué l'Histoire de l'île. Pendant les conflits intercommunautaires, les Chypriotes turcs se réfugient en effet dans des enclaves et certains émigrent dans d'autres pays du Commonwealth. Après la tentative de coup d'État par la junte militaire grecque et l'arrivée des forces armées turques, des milliers de Chypriotes turcs partent vivre au Nord tandis qu'il est estimé que 200 000 Chypriotes grecs migrent au Sud de l'île. En République de Chypre, la figure des réfugiés chypriote désigne ces Chypriotes grecs contraints de quitter leur propriété au Nord. De plus, après la partition, au Nord, la figure du « colon turc » apparaît : ce sont les populations venues d'autres territoires turcs pour s'installer à Chypre-Nord. Au Sud de la Ligne verte, de nombreux Chypriotes ayant perdu leur propriété au Nord émigrent vers des régions voisines telles que la Libye et l'Arabie Saoudite pour travailler dans l'industrie de la construction tandis que d'autres émigrent de façon plus permanente au Royaume-Uni ou encore en Australie.¹³⁶

Au Sud de la Ligne verte, des années 1970 aux années 1990, l'économie connaît ensuite une croissance rapide. Dans les années 1990, cela entraîne un besoin de main d'œuvre. L'essor de l'économie provoque la mise en place de politiques migratoires permettant l'immigration de travailleurs en provenance d'Asie, d'Afrique et du Moyen-Orient. L'État abandonne ainsi les restrictions imposées à l'emploi et accorde des permis de séjour aux migrants. Ces derniers peuvent être embauchés pour une période limitée à six ans dans des secteurs spécifiques, tels que les emplois domestiques et agricoles. La chute de l'URSS conduit ensuite à l'arrivée de personnes venues de la région de la mer Noire, considérées comme étant d'origine grecque par le gouvernement grec et donc autorisées à s'installer en République de Chypre. Par ailleurs, la guerre du Golfe en 1991, ainsi que le conflit israélo-arabe, provoquent l'arrivée de migrants économiques et de personnes qui cherchent refuge à Chypre¹³⁷.

¹³⁵ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

¹³⁶ DEMETRIOU, Olga. *ibid.*

¹³⁷ PAPANAVVA, Anna. « L'immigration à Chypre : découverte du problème ou procrastination ? », *Outre-Terre*. 19 avril 2007, n o 17 n o 4. p. 231-237.

Dans ce contexte, la République de Chypre, pays d'émigration à la suite de la partition de 1974, devient un pays d'immigration, une situation qui se poursuit dans les années 2000. Cela modifie le rapport de la population à la migration et l'organisation de sa prise en charge par l'État. Par exemple, des prises de conscience des enjeux de droits humains liés à la migration surviennent dans un contexte de problèmes de traite d'êtres humains ou d'exploitation sexuelle des personnes migrantes.¹³⁸

Dans les années 2000, le système de protection des réfugiés est mis en place et le ministère de l'intérieur de la République de Chypre remplace progressivement le Haut-Commissariat pour les Réfugiés dont les activités avait évoluées des réfugiés chypriotes, dans les années 1960, aux réfugiés étrangers. Depuis les années 1990, la demande croissante de main-d'œuvre étrangère avait en effet entraîné une migration irrégulière croissante et l'État chypriote grec ne pouvait plus traiter le problème de la migration au coup par coup en considérant les migrants comme des travailleurs intermédiaires. Le cadre juridique constituait un héritage du régime colonial, obsolète et arbitraire, sans intégration des populations immigrés. Malgré la signature et la ratification de la Convention de Genève, relative au statut des réfugiés par la République de Chypre, en 1963, il n'était pas adapté à la nouvelle migration¹³⁹. Par ailleurs, l'adhésion de Chypre à l'UE en 2004 a entraîné une harmonisation des politiques d'asile en raison des directives de l'UE. Cela a également provoqué une immigration européenne en raison de la libre circulation des citoyens européens.¹⁴⁰

Depuis les violences intercommunautaires des années 1960, la situation migratoire à Chypre a ainsi fortement évolué, l'adhésion à l'Union européenne entraînant des modifications majeures du système législatif en matière d'asile. A partir de 2002, le nombre de demandes d'asiles déposées en République de Chypre connaît une croissance exceptionnelle passant d'environ 1 000 demandes en 2002 à presque 10 000 demandes d'asile en 2004. Dès 2005, Chypre est le premier pays en termes de demandes d'asiles par habitant dans l'UE.¹⁴¹ Puis, à partir de 2007, et jusqu'au moment de la crise financière de 2012-2013, le nombre de demandes d'asile diminue. A partir de 2013, le nombre de demandes

¹³⁸ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

¹³⁹ PAPANAVVA, Anna. « L'immigration à Chypre : découverte du problème ou procrastination ? », *Outre-Terre*. 19 avril 2007, n o 17 n o 4. p. 231-237.

¹⁴⁰ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

¹⁴¹ PAPANAVVA Anna, « L'immigration à Chypre : découverte du problème ou procrastination ? », *Outre-Terre*, 2006/4 (no 17), p. 231-237.

augmente¹⁴². Cette tendance continue jusqu'à 2023¹⁴³. Les explications à ces fluctuations du nombre de demandes d'asile en RdC sont multiples : conflits et situation économique dans les régions voisines, adhésion à l'UE ou encore le système d'asile chypriote. Dans ce contexte, en 2014, plus de 70% des demandes d'asiles déposées en RdC recevaient une réponse positive¹⁴⁴, alors qu'en 2022, le taux de rejet s'élevait à 93,8%.¹⁴⁵ Par ailleurs, en 2021, 22 190 premiers titres de séjours ont été délivrés à des ressortissants de pays tiers dont plus de 40% pour le travail, 15% pour l'éducation, environ 14% pour des raisons familiales et presque 30% pour d'autres raisons (protection et résidence)¹⁴⁶.

B. Les migrations par Chypre-Nord : opportunité et nécessité

Malgré l'histoire de longue date de la migration sur l'île de Chypre, un aspect singulier de la situation migratoire à Chypre demeure l'immigration irrégulière des migrants, du Nord vers le Sud de l'île, par la Ligne verte. Il s'agit donc d'étudier les arrivées de ces migrants à Chypre-Nord et ce qui les amène à franchir la ligne de démarcation.

Tout d'abord, il s'agit de caractériser la situation pour les migrants à Chypre-Nord. La situation économique y est fortement affectée par une grave crise économique depuis 2021 et la livre turque subit une forte inflation¹⁴⁷. A cela s'ajoute la dépendance économique de la région à la Turquie rendant l'avenir incertain pour les migrants au Nord de Chypre. Ensuite, les différences de cadre législatif entre la République de Chypre et la République turque de Chypre du Nord ont des conséquences cruciales sur le quotidien des migrants dans la partie nord de l'île et jouent un rôle de *push factor* les amenant à franchir la Ligne verte pour se rendre dans la partie sud. En effet, la RdC est un État membre à part entière de l'Union européenne. Cela signifie que les directives européennes relatives à l'asile sont transposées dans le droit national. Par exemple, l'UE accompagne les États membres afin d'améliorer les conditions de réception des demandeurs d'asile, l'accompagnement des mineurs et des personnes vulnérables. L'Union fournit des aides matérielles et financières et assiste les États

¹⁴² KARAKOULAKI, Marianna. *Cyprus: Towards an Asylum Crisis*. PRIO Cyprus Center. 2019.

¹⁴³ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Access to the procedure and registration" in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p. 27.

¹⁴⁴ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

¹⁴⁵ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Statistics", in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p.7.

¹⁴⁶ « Cyprus EMN Country factsheet 2022 », *Eurostat et European Migration Network*. 2022. (EMN Country Factsheet).

¹⁴⁷ AYGIN, ESRA. « Ever-widening divisions between rich and poor in north », *CyprusMail*. 3 décembre 2023. En ligne : <https://cyprus-mail.com/2023/12/03/ever-widening-divisions-between-rich-and-poor-in-north/> [consulté le 12 avril 2024].

membres à travers des mécanismes de solidarité volontaires entre États et une coopération avec les pays tiers.¹⁴⁸ De plus, la République de Chypre a signé et ratifié la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés en 1963, et son protocole de 1967 en 1968.¹⁴⁹ Le pays est signataire de la CEDH et, depuis 2003, signataire de la Convention de Palerme contre la criminalité transnationale et dont l'un des protocoles relève de la lutte contre la traite des êtres humains.¹⁵⁰ À Chypre-Nord, la situation est tout autre. En effet, la RTCN n'étant pas reconnue à l'international, elle ne peut pas faire partie des Conventions des Nations Unies, telles que la Convention de Genève relative aux droits des réfugiés ou la Convention de Palerme. La Convention de Genève de 1951 a été intégrée au droit local, sans ratification, mais ce n'est pas le cas du protocole de 1967. Pourtant, ce protocole vise à étendre la portée de la Convention de 1951. Il élimine les restrictions géographiques et temporelles qui limitaient l'application de la Convention aux personnes devenues réfugiées avant le 1er janvier 1951 et uniquement dans le contexte de l'Europe.¹⁵¹ Dans ce contexte, il n'y a pas de procédure d'asile officielle en RTCN. En septembre 2023, 130 réfugiés étaient protégés sous le mandat du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) dans la partie nord de Chypre¹⁵². La *Refugee Rights Association*, mandatée par le HCR, a enregistré 221 demandes d'asiles entre 1999 et 2011¹⁵³. Jusqu'en avril 2009, les personnes migrantes pouvaient effectuer une demande d'asile auprès du HCR basé dans la zone tampon. Pendant, le traitement de la demande d'asile, elles résidaient dans la partie nord de Chypre. Si leur demande d'asile était acceptée, le HCR organisait leur relocalisation dans un autre pays. Cependant, en avril 2009, après un changement de gouvernement, la police de l'immigration, sous le contrôle de l'armée turque, a refusé que les personnes effectuent une demande d'asile auprès du HCR¹⁵⁴. Ainsi, une fois arrivés à Chypre-Nord, les migrants sont sur le territoire de l'Union européenne mais ils ne bénéficient pas d'une protection internationale semblable à celle qui existe dans les États membres à part entière de l'UE.

¹⁴⁸ DG HOME, EUROPEAN COMMISSION. *EU Action Plan for the Eastern Mediterranean route*. European Commission. 2024.

¹⁴⁹ PAPASAVVA, Anna. « L'immigration à Chypre : découverte du problème ou procrastination ? », *Outre-Terre*. 19 avril 2007, n o 17 n o 4. p. 231-237.

¹⁵⁰ UNITED NATIONS, OFFICE ON DRUGS AND CRIME. « United Nations Convention against Transnational Organized Crime New York, 15 November 2000 ».

¹⁵¹ UNHCR. *The 1951 Refugee Convention*.

¹⁵² UNHCR-Cyprus_Country-Fact-Sheet_2023_SEPT_ENG. UNHCR. 2023.

¹⁵³ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

¹⁵⁴ POLILLI, Oncel. *Ignorance of Refugee Rights in North Cyprus*. Turkish Cypriot Human Rights Foundation and Refugee Rights Association. 2012.

Un autre facteur majeur de l'immigration par Chypre-Nord est l'importance des universités privées au Nord de la ligne de démarcation. Sur les quinze universités ouvertes à Chypre-Nord entre 2011 et 2022, treize universités étaient privées. Le développement de ce nouveau secteur économique s'explique, en partie, par le fort taux d'échec à l'examen d'entrée dans les universités publiques en Turquie¹⁵⁵. Dans ce contexte, Théotime Chabre y identifie une « industrie migratoire ». La figure des « migrants qui font migrer », c'est-à-dire, des étudiants étrangers-recruteurs, rémunérés par l'université, explique les nombreuses arrivées d'étudiants subsahariens dès la deuxième moitié des années 2000, notamment du Nigéria.¹⁵⁶ À la rentrée 2020-2021, 108 295 étudiants étaient inscrits dans les universités nord-chypriotes, dont 12 907 originaires de pays tiers et 43 101 de Turquie.¹⁵⁷ Dans ce contexte, la figure du « faux étudiant », accusé de détourner la voie légale de séjour pour les études comme un moyen de déplacement sans intention d'étudier, est fortement critiquée par les autorités et par l'opinion publique à Chypre-Nord¹⁵⁸. En raison de ce phénomène migratoire engendré par les universités privées nord-chypriotes, et de l'importance des franchissements irréguliers la Ligne verte, la RTCN est parfois désignée comme une zone de transit pour les migrants qui se rendent en RdC¹⁵⁹. En effet, il suffit d'un billet d'avion valide, d'un passeport et d'une lettre d'admission à l'université pour venir à Chypre-Nord.¹⁶⁰ En 2019, la majorité des demandeurs d'asile sont arrivés par l'aéroport d'Ercan, dans la commune de Tymvou à l'Est de Nicosie¹⁶¹, après une escale à Istanbul. Ensuite, la plupart traversent la Ligne verte à l'aide de passeurs. Ces franchissements irréguliers ont lieu, la plupart du temps, de nuit, et entre les points de passage officiels¹⁶². Moritz Dietrich Reinbah compare la route migratoire passant par Chypre-Nord par avion, plus coûteuse (entre 3 500 et

¹⁵⁵ CHABRE, Théotime. « Recruter, protéger, contribuer : les étudiants-agents et les étudiants-militants africains, acteurs de la destination pour études de « Chypre-Nord » », *Revue européenne des migrations internationales*. 31 décembre 2023, vol.39 n° 4. p. 101-123.

¹⁵⁶ CHABRE, Théotime. *ibid.*

¹⁵⁷ RAMAN, Shenel Husnu. *Attitudes Toward Refugees, Trafficking in Human Beings and Racial Discrimination in a Locally Representative Sample in the northern part of Cyprus*. Refugee Rights Association. 2022.

¹⁵⁸ CHABRE, Théotime. « Recruter, protéger, contribuer : les étudiants-agents et les étudiants-militants africains, acteurs de la destination pour études de « Chypre-Nord » », *Revue européenne des migrations internationales*. 31 décembre 2023, vol.39 n° 4. p. 101-123.

¹⁵⁹ **Ce phénomène de zone de transit au Nord de Chypre a été analysé par Moritz Dietrich Reinbah dans un mémoire, à la suite d'un stage au sein de l'association KISA à Nicosie en 2020, et à travers des entretiens effectués avec des demandeurs d'asile camerounais, ayant transité par Chypre-Nord avant de franchir la Ligne verte pour demander l'asile en RdC.**

¹⁶⁰ REINBACH, Moritz Dietrich. *The De Facto Condition of the Turkish Republic of Northern Cyprus as a Driver of Migration for Cameroonian Asylum Seekers*, Mémoire de master, Development and International Relations (Global Refugee Studies). Copenhagen : Aalborg University. 2023.

¹⁶¹ KARAKOULAKI, Marianna. *Cyprus: Towards an Asylum Crisis*. PRIO Cyprus Center. 2019.

¹⁶² REINBACH, Moritz Dietrich. *The De Facto Condition of the Turkish Republic of Northern Cyprus as a Driver of Migration for Cameroonian Asylum Seekers*, Mémoire de master, Development and International Relations (Global Refugee Studies). Copenhagen : Aalborg University. 2023.

3800 euros en 2020), mais plus sûre que la route migratoire par bateaux par la Méditerranée vers l'Italie (1 295 dollars américains, le coût d'un trajet pour migrer sans visa vers l'Italie¹⁶³).

Il faudra toutefois noter que migrer par Chypre-Nord demeure une route migratoire dangereuse. D'une part, il s'agit d'une route utilisée par les réseaux de traite des êtres humains,¹⁶⁴ les trafiquants se présentant comme des recruteurs d'universités privées auprès des migrants.¹⁶⁵ D'autre part, d'après la communauté chypriote turque, 5 157 personnes ont été empêchées de pénétrer dans la partie nord de l'île et 1 898 personnes appréhendées dans la partie nord de Chypre ont été expulsées.¹⁶⁶

Malgré ces risques, au vu des statistiques de demandes d'asile en République de Chypre, la Ligne verte semble être une frontière poreuse. La situation à Chypre-Nord pousse les personnes migrantes à franchir la ligne de démarcation pour demander l'asile en République de Chypre. La route migratoire passant par Chypre-Nord n'est pas nouvelle mais, entre 2017 et 2023, elle a été de plus en plus empruntée.

C. La République de Chypre : un « nouveau hotspot » ?

Entre 2015 et 2023, le nombre de demandes d'asiles effectuées en République de Chypre n'a cessé d'augmenter passant de 1 373 demandes en 2014¹⁶⁷ à plus de 22 000 nouvelles demandes en 2022¹⁶⁸. Ainsi, à partir de 2017, et jusqu'en 2023, le pays a reçu un nombre de demandes d'asiles record. C'est, en partie, ce qui amène Nicos Trimikliniotis à parler d'un nouveau hotspot de réfugiés en Europe¹⁶⁹.

¹⁶³ CINGOLANI, Pietro, FERRUCCIO PASTORE, et ESTER SALIS. *Measuring Migration Costs of West African migrants to Italy*. FIERI Working Papers. 2017.

¹⁶⁴ CHABRE, Théotime. « Recruter, protéger, contribuer : les étudiants-agents et les étudiants-militants africains, acteurs de la destination pour études de « Chypre-Nord » », *Revue européenne des migrations internationales*. 31 décembre 2023, vol.39 n° 4. p. 101-123.

¹⁶⁵ « Foreign university students sold “dreams” in north Cyprus », *RFI*. novembre 2022. En ligne : <https://www.rfi.fr/en/international-news/20221123-foreign-university-students-sold-dreams-in-north-cyprus> [consulté le 21 avril 2024].

¹⁶⁶ COMMISSION EUROPÉENNE. *Rapport de la Commission au Conseil. Dix-neuvième rapport sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil du 29 avril 2004 et sur la situation découlant de cette mise en œuvre pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022*. Rapport COM(2023) 354 final. Commission européenne. 2023.

¹⁶⁷ TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Refugee “hotspot” in Europe ? », *Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)*. 2021.

¹⁶⁸ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. “Access to the procedure and registration”, in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p. 25.

¹⁶⁹ TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Refugee “hotspot” in Europe ? », *Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)*. 2021.

Un hotspot est un terme utilisé pour parler de lieux dans lesquels sont regroupés les migrants pour régler les formalités administratives de demande d'asile. « La plupart de ces personnes sont maintenues dans ces lieux dans l'attente d'être renvoyées vers un de leur pays de provenance. Seule une minorité sont « relocalisées » dans un autre État membre de l'Union européenne »¹⁷⁰. Le terme apparaît dans les communications officielles de l'UE, à partir de 2015, pour désigner « des dispositifs de premier accueil dans les États membres situés en première ligne » censés répondre à la crise migratoire à laquelle l'Union est confrontée¹⁷¹. Ce terme est aussi utilisé pour désigner des « centres d'identification et de tri des exilés »¹⁷², ou des lieux de détention, qui empêcheraient les déboutés de rejoindre l'Europe. Par exemple, l'île italienne de Lampedusa est considérée comme un hotspot.

Face à ces définitions des hotspots, il s'agit d'interroger l'utilisation de ce terme pour parler de la République de Chypre.

Tout d'abord, en raison de la législation nationale et du statut en dehors de l'espace Schengen et insulaire de Chypre, les conditions de réception des personnes migrantes sont excluantes et les politiques d'intégration sont limitées¹⁷³.

En effet, comme il a été expliqué précédemment, les migrants ont longtemps été perçus comme des travailleurs intermédiaires et de la main-d'œuvre importée. Les personnes en situation de demande d'asile n'ont le droit de travailler que dans des secteurs très spécifiques comme l'agriculture, le tourisme, l'hôtellerie, l'entretien et la maintenance. L'objectif est de pallier au manque de main d'œuvre chypriote, dans des secteurs généralement peu qualifiés et dans des domaines dans lesquels la rémunération est très basse.¹⁷⁴ Par exemple, les secteurs de l'agriculture, la restauration et l'hôtellerie sont exclus du décret ministériel de janvier 2023 qui prévoit un salaire minimum national de 940 euros après six mois de travail continu.¹⁷⁵ Ensuite, les centres de première réception, dans lesquels les demandes d'asiles sont effectuées, et les centres d'hébergement sont très éloignés des villes dans lesquelles résident

¹⁷⁰ CLOCHARD, Olivier. « Chapitre 31. Au cœur des frontières migratoires, l'enfermement des étrangers » *Anne-Laure Amilhat Szary éd., Frontières. Capes-Agrégation Histoire-Géographie*. [s.l.] : Armand Colin. 2020, p. 282-290.

¹⁷¹ CLOCHARD, Olivier. *ibid.*

¹⁷² DEL BIAGGIO, CRISTINA et Camille NOÛS. « Chapitre 26. Migrer au travers des frontières » *Anne-Laure Amilhat Szary éd., Frontières. Capes-Agrégation Histoire-Géographie*. Armand Colin. [s.l.] : [s.n.]. 2020, p. 238-245.

¹⁷³ PAPASAVVA, Anna. « L'immigration à Chypre : découverte du problème ou procrastination ? », *Outre-Terre*. 19 avril 2007, n° 17 n° 4. p. 231-237.

¹⁷⁴ MARC, Valentine. *Migrations vers la République de Chypre : L'arrivée en Europe par la Green Line. Rapport de Stage au Cyprus Refugee Council*. Sciences Po Lille. 2023.

¹⁷⁵ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Employment and education", in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p.105.

les Chypriotes. A cela s'ajoute la fréquence de la détention des migrants en situation irrégulière. Pour Karen Akoka et Olivier Clochard, cela illustre « les notions d'indésirables et d'exclusion » des personnes réfugiées à Chypre¹⁷⁶. Cela renvoie à une faible intégration, résultat d'une perception des migrants comme indésirables.

Par ailleurs, les titres de séjour des réfugiés sont des permis de séjour temporaires : ils excluent aussi. En effet, les demandeurs d'asile vivent avec un statut temporaire, il y a peu de juges, les recours en cas de rejet de demandes d'asile sont nombreux¹⁷⁷. Il faut attendre plusieurs années avant d'obtenir une première réponse du système d'asile et les taux de rejets sont extrêmement élevés¹⁷⁸. Les statuts de réfugié reconnu et de protection subsidiaire ne permettent d'obtenir que des titres de séjour de 1 ou 3 ans respectivement, renouvelables. Les naturalisations ou les permis de résidence de long terme sont extrêmement rares¹⁷⁹. Même reconnus, les réfugiés demeurent donc dans une situation instable et temporaire. Le tout rend la situation des personnes réfugiées extrêmement précaire. Beaucoup vivent sans domicile fixe en raison du manque de places dans les centres d'hébergement¹⁸⁰.

Par ailleurs, le statut insulaire de Chypre, hors de l'espace Schengen, rend compliqué la liberté de mouvement des réfugiés hors de l'île¹⁸¹. Puisque la République de Chypre n'accorde que très peu de permis de résidence de long terme et que les naturalisations sont très rares, pour quitter l'île, les réfugiés doivent recourir à la procédure d'immigration des autres États membres européens. En 2024, de nombreuses personnes bénéficiant d'un statut de protection internationale étaient ainsi renvoyées à Chypre car elles étaient restées hors de Chypre plus longtemps que leur statut ne les y autorise¹⁸².

Il faut ajouter qu'en raison de l'absence de frontières terrestres reconnues, il n'y a pas de procédure de demandes d'asile aux frontières en République de Chypre¹⁸³. De plus, la

¹⁷⁶ Karen Akoka et Clochard, Olivier, « Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre », *L'Espace Politique* [En ligne], consulté le 23 février 2024.

¹⁷⁷ TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Refugee “hotspot” in Europe ? », *Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)*. 2021.

¹⁷⁸ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. “Statistics”, in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p.7.

¹⁷⁹ Entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au *Cyprus Refugee Council*, 9 avril 2024, en ligne.

¹⁸⁰ TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Cyprus as a new refugee “hotspot” in Europe ? », *Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)*. 2021.

¹⁸¹ Karen Akoka et Clochard, Olivier, « Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre », *L'Espace Politique* [En ligne], 25 | 2015-1.

¹⁸² Entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au *Cyprus Refugee Council*, 9 avril 2024, en ligne.

¹⁸³ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. “Procedures”, in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p. 56.

liberté de mouvement des réfugiés s'arrête à la Ligne verte. Le Règlement « ligne verte » stipule en effet que l'acquis européen, ou droit européen, ne s'applique pas à Chypre-Nord mais l'ambiguïté concernant l'application de l'acquis européen dans la zone tampon demeure. En théorie, le Règlement « ligne verte » ne faisant référence qu'à la suspension de l'acquis européen au Nord, le droit européen s'applique dans la zone tampon¹⁸⁴. Par exemple, afin d'améliorer la participation des Chypriotes turcs aux élections européennes de 2024, la Commission européenne et le Ministère de l'Intérieur de la République de Chypre ont ouvert la possibilité de voter à l'intérieur de la zone tampon, dans les locaux du Goethe-Institut.¹⁸⁵ Cela illustre l'application du droit européen entre les lignes de démarcation Nord-Sud. Pourtant, les exemples des migrants restés bloqués dans la zone tampon, et se voyant refuser l'accès aux procédures d'asile, sont la preuve de la non-application du droit européen dans la zone tampon en matière d'asile. De même, les bénéficiaires de protection internationale n'ont pas de liberté de mouvement dans la zone tampon. En effet, en 2019, la République de Chypre a modifié la loi relative aux réfugiés. Depuis cette réforme, les réfugiés reconnus, ou les bénéficiaires de la protection subsidiaire, ne sont pas autorisés à franchir la Ligne verte. Cette décision a été justifiée par la République de Chypre par son incapacité à protéger les réfugiés en dehors du territoire sur lequel elle exerce un contrôle effectif, et par un risque de refoulement¹⁸⁶. Le Règlement « ligne verte » évoque un franchissement de la ligne du Nord au Sud, ou du Sud au Nord, sans évoquer la simple entrée dans la zone tampon, pour des événements et des conférences par exemple. Ainsi, par extension de l'interdiction de déplacement des réfugiés au Nord, ces derniers ne peuvent pas se rendre à l'intérieur de la zone tampon. Ce n'est que récemment que certaines ONG, comme le *Cyprus Refugee Council*, ont obtenu de la police chypriote grecque l'autorisation pour des réfugiés de se rendre dans la zone tampon à l'occasion de formations organisées à *Home For Cooperation*, un centre bi-communautaire qui se trouve entre les lignes de démarcation à Chypre¹⁸⁷.

Ainsi, la zone tampon n'est pas une zone neutre. Des événements y sont organisés, dont les réfugiés sont privés de participation. Néanmoins, l'application du droit européen dans la zone tampon est extrêmement ambiguë puisque les Chypriotes turcs peuvent y voter à l'occasion

¹⁸⁴ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

¹⁸⁵ KIZILYÜREK, Niyazi. « Kıbrıslı Türk Seçmenler için İyi Haber! (Bonne nouvelle pour les électeurs chypriotes turcs !) ». En ligne : <https://twitter.com/NKizilyurek/status/1772623328508829834> [consulté le 14 avril 2024].

¹⁸⁶ Entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au *Cyprus Refugee Council*, 9 avril 2024, en ligne.

¹⁸⁷ Entretien avec Corina Drousiotou, ibid.

des élections européennes mais l'accès aux procédures d'asile y est impossible. Pourtant, jusqu'à une décision des autorités chypriotes turques en 2009, il était possible d'effectuer des demandes d'asile, auprès du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, dans la zone tampon¹⁸⁸. De plus, en 2020, il aurait été question de projets de construction de camp de réfugiés dans la zone tampon¹⁸⁹.

L'analyse du système d'asile de la République de Chypre, de l'accès aux procédures d'asile et des conditions de réception des réfugiés permettent donc d'observer que les réfugiés sont exclus de la vie chypriote, par leur statut, par leur lieu de vie et par leurs droits. Leur liberté de circulation à travers l'île et dans l'Union européenne est limitée. Dans la zone tampon, l'application du droit européen est ambiguë et différenciée en matière d'asile. Cette application différenciée du droit européen dans la zone tampon illustre aussi bien la tendance d'exclusion des réfugiés en République de Chypre que le rapport conflictuel de la République de Chypre à la zone tampon, symbole du conflit chypriote. Cela permet également d'observer le flou que représente la zone tampon sur l'île de Chypre et dans l'Union européenne.

Avec précaution, il est ainsi possible d'utiliser le terme hotspot pour désigner la République de Chypre. Les réfugiés y effectuent des démarches administratives souvent très longues et très lentes. Ils sont contraints de rester en République de Chypre, sans accès au reste du territoire européen. La plupart ne sont pas confinés dans des centres, mais le système d'asile et les conditions de réception en République de Chypre créent un « régime de confinement »¹⁹⁰. La Ligne verte est un facteur majeur expliquant ce régime de confinement. A l'intérieur de la zone tampon, les droits des réfugiés sont limités. C'est à la fois la voie d'accès au système d'asile européen, mais aussi une frontière qui marque la fin du territoire sur lequel s'appliquent les droits des réfugiés à Chypre.

¹⁸⁸ POLILI, Oncel. *Ignorance of Refugee Rights in North Cyprus*. Turkish Cypriot Human Rights Foundation and Refugee Rights Association. 2012.

¹⁸⁹ TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Refugee “hotspot” in Europe ? », *Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)*. 2021.

¹⁹⁰ AKOKA, Karen et CLOCHARD, Olivier. « Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

Étudier la situation chypriote a donc permis de mieux comprendre le contexte d'arrivée des migrants sur l'île et en République de Chypre. Les différences de législations et de protection internationale entre le Nord et le Sud de l'île sont des *push factors* qui expliquent les franchissements de la Ligne verte. Ces franchissements irréguliers de la ligne de démarcation s'inscrivent dans le contexte d'une intégration complexe de Chypre-Nord dans l'Union européenne. En effet, la partie nord de l'île fait partie du territoire européen sans que sa population ne soit pleinement représentée dans l'union. Par ailleurs, l'adhésion de Chypre à l'UE en tant qu'île divisée a eu pour conséquence l'attribution d'une responsabilité nouvelle pour les autorités de la République de Chypre. Celles-ci sont devenues responsables du contrôle des franchissements des personnes le long de la Ligne verte et responsables des entrées sur le territoire européen par la ligne. La Ligne verte est donc franchie comme une frontière internationale entre deux pays alors même que l'UE a pour objectif une réunification de l'île.

Chapitre 2

La Ligne verte, une nouvelle frontière de l'Union européenne ?

Officiellement, la Ligne verte n'est pas une frontière de l'Union européenne. C'est une ligne de cessez-le-feu établie dans le contexte des affrontements intercommunautaires des années 1960 et 1970. Pourtant, son franchissement par les migrants venus demander l'asile en République de Chypre met en lumière la fonction de frontière de la Ligne verte. Dans ce contexte, étudier la Ligne verte en tant que nouvelle frontière à l'immigration vers l'Union européenne nécessite d'analyser les effets de cette fonction sur le conflit chypriote. Il s'agit aussi de se pencher sur l'application du droit à l'asile à Chypre alors même que l'UE et la République de Chypre ne sont pas souveraines sur une partie du territoire. Plus généralement, il faudra interroger le statut de la Ligne verte dans l'Union européenne et analyser le système européen de contrôles aux frontières extérieures de l'Union européenne.

Il s'agira ainsi de mettre en lumière les dimensions symboliques et politiques de la Ligne verte (Partie 1). Pour cela, il faudra s'intéresser aux tensions démographiques qui persistent sur l'île depuis la partition de 1974 et à leurs conséquences sur la figure de l'étranger en République de Chypre (A). Puis, il faudra étudier les discours politiques chypriotes grecs sur les franchissements irréguliers de la Ligne verte (B) et le statut révélateur du vocabulaire utilisé par les protagonistes du conflit (C). Il s'agira ensuite d'analyser de manière plus approfondie les défis de l'asile à Chypre (Partie 2). La division de l'île a en effet des implications majeures pour le droit à l'asile sur l'île (A). L'Union européenne apporte son assistance à la République de Chypre qui influence les politiques européennes régionales (B). Toutefois, les enjeux migratoires sont aussi une opportunité pour la RTCN de faire entendre sa voix en tant qu'interlocuteur auprès de l'UE (C). Il s'agira enfin d'étudier Chypre en tant qu'île qui cristallise les enjeux migratoires en Méditerranée (Partie 3). Pour cela, il s'agira d'analyser les notions de fabrique de frontière et de « forteresse Europe » sur les îles européennes et à Chypre (A). Puis, l'étude de la route migratoire est-méditerranéenne sera l'occasion d'examiner les politiques d'externalisation des frontières extérieures de l'Union européenne (B).

I. Les dimensions symboliques et politiques de la Ligne verte

A. Les tensions démographiques post-partition et la figure de l'étranger à Chypre

Il s'agit tout d'abord de comprendre l'influence du régime de citoyenneté, issu de la Constitution de 1960 de la République de Chypre, et l'influence de la partition, sur la société chypriote contemporaine et sur la perception des réfugiés étrangers à Chypre.

La Constitution de la République de Chypre trouve en effet son origine dans les accords conclus entre les gouvernements grec, turc et britannique, au moment de la décolonisation de l'île. À travers l'article 2, relatif au régime de citoyenneté, la Constitution définit deux communautés chypriotes distinctes, caractérisées par l'origine, la langue, la religion et la culture.

1. « *The Greek Community comprises all citizens of the Republic who are of Greek origin and whose mother tongue is Greek or who share the Greek cultural traditions or who are members of the Greek-Orthodox Church* »
2. « *The Turkish Community comprises all citizens of the Republic who are of Turkish origin and whose mother tongue is Turkish or who share the Turkish cultural traditions or who are Moslems* » (Article 2 de la Constitution de la République de Chypre)¹⁹¹

Les minorités arméniennes, maronites et latines sont rattachées à la communauté chypriote grecque. En revanche, les ressortissants étrangers sont assignés à l'un des deux groupes selon les ressemblances qu'ils entretiennent avec l'une ou l'autre de ces communautés. La définition des deux communautés permet ainsi la formation de deux groupes homogènes. Des droits sociaux et politiques émanent de l'appartenance à l'une des communautés chypriotes. La citoyenneté permet la participation et la représentation politique au sein de la République de Chypre. Toutefois, depuis 1963, la Constitution de 1960 n'est plus complètement respectée. Depuis 1964, les 24 sièges de la Chambre des Représentants réservés aux citoyens chypriotes turcs ne sont pas occupés, il n'y a pas de Vice-Président chypriote turc, les citoyens chypriotes turcs ne participent pas à la vie politique et ils ne sont pas représentés. Par ailleurs, depuis 1974, les autorités de la République de Chypre ne sont pas souveraines au-delà de la Ligne verte. Dans ce contexte, le régime de la République de Chypre est souvent décrit comme un « régime d'exception » car l'exception

¹⁹¹ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

définit l'ordre politico-légal, l'exception génère d'autres exceptions et, progressivement, l'exception devient la norme.¹⁹² Malgré ce régime politico-légal d'exception, l'actuelle Constitution de la République de Chypre demeure celle écrite en 1960 par les trois puissances signataires du Traité de Garantie, c'est-à-dire, la Turquie, la Grèce et le Royaume-Uni, et le régime de citoyenneté fait toujours partie des mœurs. Une idée de concurrence et de danger de conquête du pouvoir par l'autre communauté persiste ainsi.

En dépit du régime d'exception de la République de Chypre, l'objectif du régime de citoyenneté de 1960 étant le partage du pouvoir, la taille des communautés est un enjeu dans la prise de décision du pays.¹⁹³ Dans le contexte de la partition de l'île, les mouvements de réfugiés et de migrants sont ainsi créateurs de tensions puisque qu'ils sont identifiés par les autorités de la République de Chypre comme une politique entreprise par la Turquie dans l'objectif de déstabiliser « l'équilibre démographique »¹⁹⁴ de la République de Chypre. Par exemple, en théorie, en suivant le régime de citoyenneté, en cas de demande de nationalisation, les ressortissants de pays tiers de confession musulmane devraient être assignés à la communauté chypriote turque, qui ne participe plus à la vie politique de la République de Chypre. De plus, dans le contexte de la partition de Chypre, les flux migratoires qui arrivent à Chypre ont une dimension particulière sur l'île, et les théories de «grand remplacement» ou de «submersion» résonnent différemment à Chypre qu'ailleurs¹⁹⁵. En effet, pour certains Chypriotes, l'immigration contemporaine fait écho à la figure du « colon turc »¹⁹⁶, à la présence de 77 731 citoyens turcs recensés en 2006 en RTCN¹⁹⁷ ou à la présence des forces armées turques qui demeurent au Nord de l'île depuis 1974. De cette manière, aussi bien au Nord qu'au Sud de la Ligne verte, l'immigration revêt une signification particulière. Des deux côtés de la Ligne verte, les arrivées de

¹⁹² CONSTANTINO, Costas M. « On the Cypriot States of Exception », *International Political Sociology*. juin 2008, vol.2 n° 2. p. 145-164.

¹⁹³ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

¹⁹⁴ « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *Philenews*. 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.philenews.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanasteftiko/> [consulté le 07/03/2024].

¹⁹⁵ Entretien avec Gilles Bertrand, enseignant-chercheur en science politique et spécialiste de la question chypriote, 23 février 2024, en ligne.

¹⁹⁶ **Ce terme est parfois utilisé pour désigner les populations d'origine turque installées à Chypre-Nord après 1974.**

¹⁹⁷ PETITHOMME, Mathieu. « Changements identitaires à Chypre du Nord : les Chypriotes turcs face à l'immigration turque », *Critique internationale*. 2015, N° 67 n° 2. p. 143.

populations issues de pays tiers constituent une peur de changement de « l'équilibre démographique » de l'île¹⁹⁸.

Au delà du régime de citoyenneté, des rhétoriques nationalistes de méfiance envers l'« Autre »¹⁹⁹, c'est-à-dire, l'autre communauté chypriote, ont été examinées dans les manuels et programmes scolaires au Nord et au Sud. À cela s'ajoutent la persistance des propriétés perdues au Nord et les enjeux de personnes disparues pendant le conflit. En 2000, 1 619 Chypriotes grecs étaient portés disparus depuis 1974²⁰⁰. Le *Committee on Missing Persons*, en partie financé par l'Union européenne, a permis d'identifier 974 personnes disparues dans le cadre des violences intercommunautaires et de la partition de l'île²⁰¹. Enfin, les représentations de Chypre-Nord sur les cartes produites en République de Chypre évoquent elles-aussi un traumatisme vis-à-vis du conflit chypriote : la partie nord des cartes reste vierge, illustrant le rejet de l'existence *de facto* de la République turque de Chypre du Nord et le flou concernant la réalité au Nord post-partition. Marie Pouilles Garonzi parle donc de « frontière psychologique » pour parler du conflit chypriote.²⁰²

Le régime de citoyenneté de la République de Chypre influence ainsi la représentation de l'étranger à Chypre. L'arrivée de migrants est perçue comme un danger pour « l'équilibre démographique » de l'île. Cela fait directement écho aux traumatismes issus de la partition de l'île et aux représentations conflictuelles de « l'Autre » dans la société chypriote depuis la partition. Le régime de citoyenneté demeure un aspect symbolique aux conséquences politiques majeures à Chypre.

B. Les discours politiques chypriotes grecs sur les franchissements irréguliers de la Ligne verte

Il s'agit à présent d'étudier la perception de la Ligne verte et des arrivées de migrants par cette ligne de démarcation, à travers les discours politiques chypriotes grecs.

¹⁹⁸ « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *Philenews*. 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.philenews.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanasteftiko/> [consulté le 07/03/2024].

¹⁹⁹ POUILLÈS GARONZI, Marie. « Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe », *Cahiers d'Outre-Mer*. 1 juillet 2020, LXXIII n° 282. p. 293-311.

²⁰⁰ BERTRAND, Gilles. « Chypre : diaspora(s) et conflit », *CEMOTI*. 2000, vol.30 n° 1. p. 59-82.

²⁰¹ EUROPEAN COMMISSION. *Directorate-General for Structural Reform Support - Cyprus settlement support*. European Union. 2020.

²⁰² POUILLÈS GARONZI, Marie. « Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe », *Cahiers d'Outre-Mer*. 1 juillet 2020, LXXIII n° 282. p. 293-311.

Le rapport conflictuel de certains Chypriotes vis-à-vis de la Ligne verte s'illustre tout d'abord à travers les discours de la population chypriote grecque et des représentants politiques au sujet de la traversée de la Ligne et des relations commerciales Nord-Sud. En effet, en 2019, dans un rapport publié par le PRIO Center, Fadil Ersözer analysait les relations économiques des Chypriotes avec la Ligne verte²⁰³. Il relevait que malgré une frénésie au moment de l'ouverture des points de passage le long de la ligne de démarcation le rapport à la Ligne verte demeure contrasté. En 2003, au total, 2 538 986 traversées ont été enregistrées. Parmi elles, 1 123 720 traversées ont été effectuées par des Chypriotes grecs tandis que 1 371 099 franchissements représentaient le passage de Chypriotes turcs. La population chypriote turque représente pourtant un tiers de la population chypriote grecque. Les Chypriotes turcs sont ainsi surreprésentés dans les franchissements de la Ligne verte en 2003. Il en était de même en 2022 avec 1 372 564 Chypriotes grecs et 1 111 529 Chypriotes turcs ayant franchi la Ligne verte²⁰⁴. Cette différence de franchissement s'explique, en partie, par le fait que le franchissement de la ligne de démarcation est perçu chez certains Chypriotes grecs comme une trahison. Pour Tassos Papadopoulos, Président de la République de Chypre entre 2003 et 2008, dépenser de l'argent dans le Nord revient à soutenir le « pseudo État », c'est « inacceptable » car cela maintient la division de l'île. Soutenir l'économie de Chypre-Nord est « mal et inapproprié ».²⁰⁵ La traversée de la Ligne verte est perçue comme un acte de trahison constituant un risque de pérennisation de la division de l'île.

Dans ce contexte conflictuel, le franchissement de la ligne de démarcation par des personnes migrantes pour demander l'asile en République de Chypre est un enjeu majeur à Chypre. Ces questions sont très présentes dans les discours politiques concernant la Ligne verte. Ces franchissements renvoient en effet à la peur d'un changement démographique et à l'instrumentalisation de Chypre-Nord par la Turquie. Les dénonciations de l'implication de la Turquie dans l'arrivée massive de migrants par Chypre-Nord sont fréquentes et communes à de nombreux partis politiques chypriotes grecs.

²⁰³ ERSÖZER, Fadil. *The Green Line Regulation and its potentiel for cooperation in Cyprus*. Rapport Report 9/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

²⁰⁴ COMMISSION EUROPÉENNE. *Rapport de la Commission au Conseil. Dix-neuvième rapport sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil du 29 avril 2004 et sur la situation découlant de cette mise en œuvre pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022*. Rapport COM(2023) 354 final. Commission européenne. 2023.

²⁰⁵ ERSÖZER, Fadil. *The Green Line Regulation and its potentiel for cooperation in Cyprus*. Rapport Report 9/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

En 2019, le député Zacharias Zachariou du parti DIZY (Rassemblement démocratique, parti conservateur libéral) déclarait :

« Le point de départ des problèmes est la Turquie, car ces immigrants viennent de là et entrent dans la République de Chypre par le côté occupé »²⁰⁶.

La députée Elena Lymbouri du parti EDEK (Mouvement pour la démocratie sociale, parti de centre gauche) dénonçait aussi ces entrées sur le territoire :

« Nous ne parlons plus de flux de réfugiés mais d'immigrants qui font partie d'un plan de la Turquie visant à modifier le caractère démographique »²⁰⁷.

Plus encore, le parti ELAM, anti-migrants et anti-compromis vis-à-vis du conflit chypriote, a pris position à plusieurs reprises sur les arrivées de migrants en République de Chypre par Chypre-Nord. Le parti d'extrême droite chypriote grec a dénoncé l'enjeu croissant du tourisme au Nord, la consommation de produits venus du Nord mais aussi des menaces sécuritaires liés à l'ouverture de la Ligne verte à travers la circulation de criminels et l'immigration par les points de passage légaux. Le parti revendique ainsi la fermeture des points de passage légaux le long de la Ligne verte, pour « la survie même de la population chypriote grecque en tant que groupe homogène sur le plan culturel et racial ». La fermeture des points de passage légaux constitue un élément clé de la rhétorique du parti.²⁰⁸

Pourtant, la fermeture des points de passage officiels le long de la Ligne verte et l'augmentation de sa surveillance constituent un risque de reconnaissance de la ligne en tant que frontière :

« Most policies would still be very reluctant to advocate for stricter guarding of the Green Line because of the consideration of the recognition of a state in the North »²⁰⁹.

²⁰⁶ « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *Philenews*, 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.philenews.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanastefitiko/> [consulté le 07/03/2024].

²⁰⁷ « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *ibid.*

²⁰⁸ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

²⁰⁹ Entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au *Cyprus Refugee Council*, 9 avril 2024, en ligne.

En outre, des changements relatifs au conflit chypriote et aux projets de réunification sont observables chez une frange de la population. En 2020, il était en effet estimé que 66,5% des Chypriotes grecs et 63,6% des Chypriotes turcs étaient en faveur d'une réunification fédérale de Chypre²¹⁰. La logique de ces résultats, très différents des résultats du référendum de 2004, s'explique par différents éléments venus modifier le rapport des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs à la division. Ces dernières années, l'escalade des menaces au Moyen-Orient a révélé la vulnérabilité géopolitique de Chypre en raison de sa division. Depuis l'ouverture de la Ligne verte, les contacts entre Chypriotes grecs et Chypriotes turcs sont plus faciles et plus fréquents, ils ont des relations plus apaisées. Enfin, les réfugiés chypriotes, en quête de retrouver leur propriété et avec l'espoir de revenir au Nord de la ligne, sont plus enclins à soutenir la paix et la réunification. En effet, 51% de la population chypriote grecque serait liée au statut de réfugié par la propriété ou par la famille.²¹¹

Pourtant, malgré l'évolution du rapport des Chypriotes vis-à-vis du conflit depuis le référendum de 2004, et malgré la position minoritaire d'ELAM, les discours qui dénoncent le rôle de Chypre-Nord dans l'arrivée de migrants exacerbent les tensions Nord-Sud²¹² et un sentiment anti-migrant. En 2019, le député AKEL (parti progressiste des travailleurs) Andreas Pasiourtidis alertait face à un risque de xénophobie et de racisme issu de ces discours²¹³. Ce climat xénophobe dénoncé par Andreas Pasiourtidis s'est illustré à travers les pogrom anti-migrants qui ont eu lieu en septembre 2023 dans différentes villes de la République de Chypre.²¹⁴ Les vitres de commerces, détenus par des immigrants, ont été brisées et des commerces ont été détruits. Les slogans « Les réfugiés ne sont pas les bienvenus » ont rythmé ces attaques. Dans le contexte de ces pogroms anti-migrants, Doros Polykarpou, directeur de l'ONG antiracisme KISA, a été la cible de menaces de mort, et accusé d'être un « traître travaillant pour les forces d'occupation turques » dans le cadre de son travail de défense des droits des migrants et réfugiés. Ces attaques sont donc

²¹⁰ LOIZIDES, Neophytos, Charis PSALTIS, Oded Adomi LESHEM, et al. *Cypriot Public Opinion Remains Open to Reunification, Survey Reveals*. LSE, the Hellenic Observatory or the London School of Economics. 2022.

²¹¹ LOIZIDES, Neophytos, Charis PSALTIS, Oded Adomi LESHEM, et al. *ibid*.

²¹² KARAKOULAKI, Marianna. *Cyprus: Towards an Asylum Crisis*. PRIO Cyprus Center. 2019.

²¹³ « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *Philenews*. 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.philenews.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanastefitiko/> [consulté le 29/04/2024].

²¹⁴ STEPHAN, Laure. « A Chypre, les migrants redoutent de nouvelles violences après une série d'attaques racistes », *Le Monde*.

le reflet d'idées anti-migrants étroitement associées au conflit chypriote. Les discours anti-migrants deviennent une façon détournée de parler du conflit²¹⁵.

Cinquante ans après la partition de l'île, une partie de la population chypriote grecque demeure ainsi très fermée au franchissement de la Ligne verte et les divergences d'opinions vis-à-vis du conflit demeurent. Les discours politiques critiquant l'arrivée des migrants depuis Chypre-Nord par la Ligne verte, symbole de la division chypriote, et la responsabilité de la Turquie représentent un risque d'exacerbation des tensions Nord-Sud et un risque d'accroissement du sentiment anti-migrants à Chypre. En République de Chypre, le discours anti-migrant s'inscrit donc une logique propre à Chypre.

C. Le statut révélateur du vocabulaire utilisé par les protagonistes du conflit

Pour comprendre l'aspect symbolique et politique de la Ligne verte, même à l'extérieur de Chypre, il est intéressant d'analyser le vocabulaire utilisé par les protagonistes du conflit pour parler de la situation chypriote, c'est-à-dire, les organisations internationales, les États qui interviennent dans le conflit chypriote, ou encore la société civile. Le choix des mots utilisés par ces protagonistes est révélateur de la situation géopolitique de Chypre.

En raison de la division de Chypre et de l'absence de reconnaissance internationale de la République turque de Chypre du Nord, les institutions européennes ne parlent pas de la RTCN.

À travers les entretiens menés dans le cadre de ce mémoire, il a ainsi pu être observé que les fonctionnaires européens préfèrent utiliser le terme *the so-called administration in the North*²¹⁶ ou *the occupied territory*²¹⁷ pour désigner les autorités non-reconnues de Chypre-Nord ou le territoire de Chypre-Nord, tandis que le terme *government controlled area* ou le raccourci *Cyprus*²¹⁸ ont été utilisés pour désigner la République de Chypre, ou la partie Sud de Chypre. De même, plusieurs fois au cours des entretiens, les fonctionnaires européens rencontrés expliquaient et rappelaient « The EU does not recognise the

²¹⁵ Entretien avec Gilles Bertrand, enseignant-chercheur en science politique et spécialiste de la question chypriote, 23 février 2024, en ligne.

²¹⁶ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

²¹⁷ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG HOME, Commission européenne, 9 février 2024, en ligne.

²¹⁸ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG HOME, *ibid.*

TRNC». ²¹⁹ Plus encore, des situations de contournement ont pu être observées au cours des entretiens : parler de Chypre-Nord et de son territoire pour désigner de la RTCN, changer de sujet pour parler de la frontière terrestre gréco-turque plutôt que de parler de la Ligne verte ²²⁰.

Les entretiens permettent donc de constater une certaine retenue chez les fonctionnaires européens. C'est la preuve des enjeux du vocabulaire utilisé pour parler de la situation chypriote. Il faut éviter toute reconnaissance implicite de la RTCN, ou de la Ligne verte en tant que frontière, et suivre le discours officiel européen.

Pourtant, les fonctionnaires européens eux-mêmes reconnaissent la situation singulière et l'ambiguïté que représente la Ligne verte :

« The Green Line is not a border and should not be treated as a border. (...) it works as an external border with the equivalent level of protection » ²²¹.

Par ailleurs, une certaine prudence dans les choix des mots utilisés pour parler de la situation chypriote a pu être observée lors d'échanges par courriel électronique avec la Représentation de la Turquie auprès de l'Union européenne, et lors d'un entretien avec la Représentation de la RTCN auprès de l'Union européenne. Ces exemples sont révélateurs des objectifs poursuivis par la Turquie et la RTCN d'obtenir la reconnaissance internationale de la RTCN en tant qu'État indépendant, tout en rejetant la légitimité de la République de Chypre en tant qu'État à la souveraineté légitime à Chypre. À l'occasion d'une demande d'entretien avec la Représentation de la Turquie auprès de l'Union européenne, la réponse suivante a ainsi été reçue :

« (...) I do not agree with the third paragraph of your e-mail which includes some claims about the island of Cyprus where there are two distinct parties and democracies. (...)

Your request should be made to the authorities of the Turkish Republic of Northern Cyprus and Greek Cypriot Administration of Southern Cyprus. » ²²²

²¹⁹ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

²²⁰ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG NEAR, Commission européenne, 2 février 2024, en ligne.

²²¹ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

²²² REPRÉSENTATION DE LA TURQUIE AUPRÈS DE L'UNION EUROPÉENNE. *Mail envoyé par la Représentation de la Turquie auprès de l'Union européenne.*

Les propos de la Représentation turque n'ont pu être réunis qu'à travers des échanges par courriers électroniques. Les risques d'erreurs d'interprétation sont plus importants que s'ils avaient pu être entendus pendant des entretiens. Par exemple, nous pouvons interroger l'utilisation des termes *two distinct parties and democracies*. Est-ce que *parties* renvoie à deux zones géographiques chypriotes, deux partis politiques, deux autorités en opposition ?

Malgré ces risques d'interprétation, cette réponse demeure significative de la position turque concernant la situation chypriote. Elle suggère l'opposition de la Turquie à la reconnaissance de la souveraineté de la République de Chypre sur l'île. Elle révèle aussi les volontés d'accroître la visibilité de la RTCN et de ses intérêts sur la scène internationale. De plus, à travers cet échange par courrier électronique et au cours d'un entretien avec « l'ambassadrice » de la RTCN auprès de l'UE, il a aussi pu être observé que la République turque de Chypre du Nord et la Turquie désignent les autorités de la République de Chypre par le terme *Southern Cyprus*. Au cours de l'entretien avec la Représentation de la RTCN auprès de l'UE, les guillemets mimés par l'ambassadrice chypriote turque en disant *the Republic of Cyprus*²²³ sont, eux-aussi, révélateurs d'une certaine retenue nécessaire pour maintenir le discours officiel concernant la situation chypriote : la République de Chypre n'est pas reconnue par la Turquie et la RTCN.

La retenue utilisée par les interlocuteurs au cours des entretiens est à relier à la recherche d'un vocabulaire neutre entreprise par certaines organisations, ou encore par la société civile, dans le but d'apaiser les tensions entre communautés chypriote turque et chypriote grecque. Par exemple, en 2018, l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (OSCE) a publié un glossaire proposant des expressions alternatives à celles parfois utilisées par les journalistes chypriotes turcs ou chypriotes grecs. Le glossaire met en avant le rôle joué par le choix des mots utilisés par les journalistes, qui ont des effets directs sur les perceptions et sur l'opinion publique. Ce glossaire propose ainsi des alternatives aux termes *illegal regime (Turkish Cypriot administration)*, *free area (The Southern part of the island)*, *border (Green Line)*.²²⁴

Le glossaire est révélateur de l'importance et de la signification des termes employés par les protagonistes du conflit chypriote. Il permet d'analyser le vocabulaire utilisé pendant les entretiens.

²²³ Entretien avec l'ambassadrice Soyly, Représentation de la RTCN à Bruxelles, 20 février 2024, Bruxelles.

²²⁴ AZGUN, B., CHRISTOFIDES, C., AYGIN, E., SIAKALLI, M. *Words That Matter: A Glossary for Journalism in Cyprus*. OSCE. 2018.

Pour les fonctionnaires européens, les choix linguistiques sont en effet le reflet de la position de l'Union européenne par rapport au conflit chypriote. Ils illustrent une volonté d'éviter une reconnaissance de la RTCN en tant qu'État indépendant, ou de la Ligne verte en tant que frontière internationale. La justification du refus d'enregistrement d'un entretien d'un fonctionnaire de la DG NEAR de la Commission européenne, par une peur que ses propos soient utilisés dans la presse, est un exemple des potentielles répercussions que peuvent avoir les prises de paroles des institutions européennes et de leurs fonctionnaires. Il s'agit d'un « sujet imminemment politique » et la situation chypriote est « un irritant ».²²⁵ Certains propos et certaines prises de position pourraient ainsi créer des tensions internes à l'Union européenne, et modifier la situation chypriote. Pour l'Union européenne, ce sont des situations à éviter, notamment en raison des positions de certains États membres, comme la Grèce ou de la République de Chypre.

A l'opposé, pour les Représentations de la RTCN et de la Turquie auprès de l'Union européenne, il s'agit de promouvoir la reconnaissance de la RTCN en tant qu'État indépendant, en tant qu'interlocuteur légitime qui a une voix dans les négociations internationales et de promouvoir la reconnaissance de la Ligne verte en tant que frontière. Les frontières étant « des marques symboliques, nécessaires aux nations en quête d'un dedans pour interagir avec un dehors »²²⁶.

Les échanges illustrent donc des revendications territoriales cruciales. Les précautions prises par les fonctionnaires européens au moment de l'organisation des entretiens, comme les demandes d'autorisation du « comité d'éthique des études », révèlent elles-aussi les enjeux de ces prises de paroles.

Les choix linguistiques effectués par les protagonistes du conflit pour parler de la situation chypriote, témoignent ainsi de la complexité de la situation géopolitique à Chypre. La prudence et la promotion d'intérêts, analysées pendant les échanges, ont révélé que le choix des mots est un outil puissant dans la gestion des relations internationales et dans le façonnement de la perception d'enjeux internationaux. Le vocabulaire joue donc un rôle crucial dans la résolution ou la perpétuation des conflits.

²²⁵ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG NEAR, Commission européenne, 2 février 2024, en ligne.

²²⁶ FOUCHER, Michel. *Le retour des frontières*. Paris : CNRS Editions. 2016. (Débats).

II. Chypre : un territoire d'asile à la croisée de défis géopolitiques ?

Après avoir mis en lumière la persistance des tensions symboliques et politiques issues du conflit dans la société chypriote mais également chez les différents protagonistes du conflit, il s'agit d'analyser les enjeux de l'asile à Chypre.

A. Les implications de la division pour le droit à l'asile à Chypre

Tout d'abord, il s'agit d'étudier l'influence du statut géopolitique de Chypre sur le droit à l'asile en République de Chypre, et sur le traitement du droit à l'asile par la société civile et les organisations internationales.

Pour cela, il est important de noter que les précautions linguistiques prises par les protagonistes du conflit pour décrire la situation chypriote interviennent également dans des sphères extérieures au conflit chypriote. Dans le contexte du droit à l'asile, le danger de reconnaissance de la République turque de Chypre du Nord en tant qu'État indépendant demeure.

Par exemple, nous avons vu qu'à plusieurs reprises des personnes migrantes sont restées bloquées dans la zone tampon, sans accès au système d'asile de la République de Chypre²²⁷. Dès lors, les ONG de défense du droit à l'asile, comme le *Cyprus Refugee Council*, ont contesté les décisions des autorités de la République de Chypre de refus d'entrée des migrants sur le territoire où les autorités de la RdC exercent un contrôle effectif. Ce refus d'entrée sur le territoire pourrait être analysé comme une situation de refoulement. Néanmoins, ces contestations ont été traitées en tant que « manque d'accès aux procédures ». En effet, le principe de non-refoulement, énoncé à l'article 33 de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, prévoit :

*« Aucun des Etats contractants n'expulsera ou ne refoulera, de quelque manière que ce soit, un réfugié sur les frontières des territoires où sa vie ou sa liberté serait menacée en raison de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques. »*²²⁸

Le principe de non-refoulement interdit donc le retour des personnes réfugiées, ou en situation de demande d'asile, vers des pays où elles risquent d'être persécutées. Ce

²²⁷ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Access to the procedure and registration" in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p. 27.

²²⁸ ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Convention relative au statut des réfugiés*.

principe s'applique dans le contexte du refus d'admission et du renvoi à la frontière. Or, la Ligne verte n'est pas une frontière internationale et la République turque de Chypre du Nord n'est pas reconnue en tant qu'État indépendant. De cette manière, pour parler de droits des réfugiés et de potentielles violations de la Convention de Genève, une précaution est nécessaire vis-à-vis des termes utilisés, pour éviter une reconnaissance de la Ligne verte en tant que frontière et éviter une reconnaissance des autorités de la RTCN :

*« To consider it refoulement would be that there were pushbacks to another state. It is complicated because they are on territory but they are on territory in a section where the acquis is suspended. So we focus on access to procedures or access to territory in those cases. »*²²⁹

Considérer la situation de migrants bloqués dans la zone tampon comme un refoulement impliquerait ainsi de renvoyer les migrants dans un autre pays. Or, la RTCN n'est pas reconnue en tant qu'État indépendant. Depuis d'adhésion de Chypre à l'Union européenne en tant qu'État divisé, le droit européen considère que le territoire complet de l'île de Chypre fait partie du territoire européen. Le droit européen est simplement suspendu au Nord. Dans ce cadre, dans la zone tampon, les migrants sont sur le territoire européen, mais sur une partie du territoire où les autorités n'exercent pas de contrôle effectif. C'est pourquoi ils ne sont pas protégés par le droit à l'asile et ils ne peuvent pas effectuer de demande de protection internationale.

Il est pourtant nécessaire d'interroger les différences entre les problèmes d'accès aux procédures d'asile et les situations de refoulement.

En effet, dans l'Union européenne, l'accès aux procédures d'asile est encadré par la Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale²³⁰. La Directive procédures vise à garantir que les demandes d'asile soient traitées de manière équitable, efficace et conforme aux normes internationales en matière de protection des réfugiés, à travers des critères et des garanties procédurales pour l'examen des demandes d'asile, un droit à l'information, ou encore à travers un encadrement des délais pour la prise de décision sur les demandes d'asile. La Directive procédures fait de multiples références

²²⁹ Entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au *Cyprus Refugee Council*, 9 avril 2024, en ligne.

²³⁰ PARLEMENT EUROPÉEN et CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale.*

au principe de non-refoulement conformément à la Convention de Genève. Il existe donc un lien important entre les deux termes.

En 2024, dans le rapport AIDA portant sur Chypre et rédigé par des membres du *Cyprus Refugee Council*, ces situations de migrants bloqués dans la zone tampon étaient décrites comme des situation de refoulement :

« *Pushbacks at land and specifically at the Green Line continued throughout 2022 and 2023, as third country nationals are denied access to territories under the effective control of the Republic and to the asylum procedure when they try to cross from the official checkpoints.* »²³¹

Il est donc possible d'observer une différence entre, d'une part, la dénonciation de ces situations de migrants restés bloqués dans la zone tampon, dans le rapport rédigé par le *Cyprus Refugee Council*, et de l'autre, son traitement à l'occasion de contestations officielles, auprès des autorités de la République de Chypre. Les termes utilisés diffèrent en fonction du destinataire du message. Les ONG et les autorités de la République de Chypre ont traité cette situation de migrants bloqués dans la zone tampon comme un problème interne de manque d'accès aux procédures d'asile, permettant de maintenir la politique officielle de la République de Chypre, et des organisations internationales, et d'éviter de donner une légitimité à la RTCN en tant qu'État indépendant. A titre de comparaison, le rapport AIDA est édité par l'*European Council on Refugee and Exiles*, une alliance d'ONG indépendante, qui vise à « promouvoir la mise en œuvre et la transposition de la législation de l'UE en matière d'asile reflétant les normes de protection les plus élevées possibles, conformément à la législation internationale sur les réfugiés et les droits de l'homme et sur la base des meilleures pratiques »²³². Les objectifs, et les termes à utiliser, sont différents selon le statut de l'organisation et selon le destinataire du message.

Le principe de non-refoulement relève pourtant de la Convention de Genève : il s'agit d'obligations internationales qui permettent de garantir une protection aux réfugiés. En traitant le problème de migrants bloqués dans la zone tampon en tant que manque d'accès aux procédures, et donc en tant que problème interne, la République de Chypre restreint l'action des organisations internationales. Cela résonne avec les restrictions auxquelles font face les organisations internationales en matière de traite des êtres humains

²³¹ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. *AIDA Report Cyprus - 2023*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2024.

²³² DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. *ibid.*

à Chypre-Nord. Par manque de reconnaissance des autorités de la RTCN, les organisations internationales sont en effet contraintes de travailler uniquement avec les autorités de la République de Chypre. Cela entraîne une absence de coordination²³³ entre les organisations internationales, les autorités reconnues de la RdC et les autorités non-reconnues de la RTCN. La division de l'île entrave ainsi les efforts pour contrôler et prévenir la traite de migrants, et pour protéger les droits des réfugiés.

La situation géopolitique de Chypre entraîne donc une absence de protection des réfugiés au Nord de la ligne de démarcation et un manque d'accès aux procédures d'asile dans la zone tampon. De plus, la division de l'île provoque des restrictions à l'intervention des organisations internationales pour contrôler l'action des autorités de la République de Chypre en termes de respect du droit à l'asile et pour lutter contre la traite des êtres humains sur l'île.

B. L'appui européen en matière d'asile en République de Chypre

Il s'agit maintenant d'étudier l'influence mutuelle de l'Union européenne et de la République de Chypre en matière d'asile.

Premièrement, en tant qu'État membre, la République de Chypre a le pouvoir d'influencer les politiques européennes dans la Méditerranée orientale ainsi que le discours européen en matière de migrations et d'asile.

En effet, la République de Chypre se présente en tant que petit État au sein de l'UE, avec seulement six représentants élus au Parlement européen, et peu d'influence. Pourtant, depuis son adhésion en 2004, la RdC a développé des stratégies afin de défendre et de promouvoir ses intérêts au sein de l'UE. Ainsi, la République de Chypre a construit un discours de crise, en tant qu'État « submergé » par les flux migratoires, afin d'obtenir le soutien de l'Union européenne.²³⁴ Ce discours de crise s'illustre notamment à travers la décision des autorités de la RdC, en avril 2024, de suspendre le traitement de toutes les demandes d'asile des ressortissants syriens en raison de l'augmentation du nombre de réfugiés syriens arrivant du Liban. La mesure vise à faire pression sur l'UE pour que l'organisation internationale désigne certaines parties de la Syrie comme zone de sécurité

²³³ KARAKOULAKI, Marianna. *Cyprus: Towards an Asylum Crisis*. PRIO Cyprus Center. 2019.

²³⁴ MAINWARING, Cetta « Resisting Distalization? Malta and Cyprus' influence on EU Migration and Asylum Policies », *Refugee Survey Quarterly*. 1 décembre 2012, vol.31 n° 4. p. 38-66.

afin de faciliter les expulsions vers la Syrie.²³⁵ Les dirigeants mettent ainsi en avant la petite taille du pays, ses moyens limités face à la « charge disproportionnée » et au « lourd fardeau »²³⁶ des demandes d'asile et de l'immigration irrégulière dans l'UE. Il s'agit de présenter le pays en tant que petit État européen qui assume une charge humanitaire considérable pour l'Union européenne.²³⁷

De plus, la République de Chypre fait partie d'alliances d'États européens de la Méditerranée lui permettant de mieux faire entendre sa voix. Par exemple, le *Quadro Group*, établi en 2008 à l'initiative de Malte, réunit la Grèce, l'Italie, la République de Chypre et Malte. Les pays partagent des préoccupations liées à l'immigration irrégulière. Les revendications du groupe ont permis la mise en place de politiques de solidarités européennes qui permettent la relocalisation de réfugiés vers d'autres États membres et l'obtention d'aides financières.²³⁸ Par ailleurs, la République de Chypre est membre de l'alliance méditerranéenne MED 5. En mars 2023, le groupe, composé de Malte, Chypre, l'Italie, la Grèce et l'Espagne, revendiquait le partage de la responsabilité des États européens en première ligne en matière d'asile à travers des politiques de relocalisation.²³⁹ Il s'agit donc d'un soutien pour les autorités de la République de Chypre et d'une alliance permettant aux autorités chypriotes grecques d'avoir de l'influence auprès des institutions européennes.

En ayant une voix à l'intérieur de l'UE et en étant soutenue par d'autres États européens à travers des organisations méditerranéennes, la République de Chypre a obtenu la mise à l'agenda de ses intérêts, des soutiens financiers et l'adoption par l'Union européenne d'une conception de solidarité entre États membres pour relocaliser les réfugiés en Europe. Par exemple, grâce à cette position, entre 2007 et 2011, la République de Chypre a reçu 30,1 millions d'euros du Fonds européen asile, migrations et

²³⁵ « Mediterranean: Cyprus Suspends Processing Asylum Requests of Syrians Enduring Unbearable Conditions in Lebanon and Syria », *ECRE*. 19 avril 2024. En ligne : <https://ecre.org/mediterranean-cyprus-suspends-processing-asylum-requests-of-syrians-enduring-unbearable-conditions-in-lebanon-and-syria-%e2%80%95-ngos-call-on-malta-to-halt-pushbacks-to-unsafe-libya-%e2%80%95-refuge/> [consulté le 30 avril 2024].

²³⁶ « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *PhileneWS*. 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.phileneWS.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanasteftiko/> [consulté le 30/04/2024].

²³⁷ Mainwaring, Cetta. « Small States and Nonmaterial Power: Creating Crises and Shaping Migration Policies in Malta, Cyprus, and the European Union », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*. 3 avril 2014, vol.12 n° 2. p. 103-122.

²³⁸ MAINWARING, Cetta « Resisting Distalization? Malta and Cyprus' influence on EU Migration and Asylum Policies », *Refugee Survey Quarterly*. 1 décembre 2012, vol.31 n° 4. p. 38-66.

²³⁹ *MED5 Ministerial Summit Joint Declaration*. MED5. 2023.

intégration²⁴⁰. En février 2022, la Commission européenne, l'Agence de l'Union Européenne pour l'Asile (AUEA), Frontex et les autorités chypriotes grecques ont signé un Mémoire d'entente²⁴¹ permettant une coopération entre l'UE et la RdC. Cet accord vise notamment à la construction d'un nouveau centre de réception à Limnes d'ici 2025, conçu en tant que centre de pré-départ pour les personnes dont la demande de protection internationale a été refusée²⁴². De plus, à travers le Plan d'action de l'UE pour la route de la Méditerranée orientale²⁴³, l'UE aide les États membres à mettre en place des capacités d'accueil adéquates, répondant aux standards de l'AUEA, et apporte son soutien afin d'améliorer le système national d'asile. L'Agence de l'Union européenne pour l'Asile forme par exemple du personnel de la RdC afin d'améliorer les conditions de réception, les évaluations de vulnérabilités des demandeurs d'asile et la collecte de données.²⁴⁴

Enfin, en plus d'apporter son soutien aux autorités chypriotes grecques, l'Union européenne contrôle le bon respect des directives européennes en République de Chypre. L'encadrement du respect de ces directives s'inscrit notamment à travers la place centrale de l'Agence de l'Union européenne pour l'Asile en RdC, et la publication de rapports annuels sur la situation en matière d'asile. Ces rapports évaluent l'accès au territoire, l'accès aux procédures d'asile, les conditions de réception, les conditions de détention des réfugiés.²⁴⁵ L'UE cherche également à limiter les tensions Nord-Sud à Chypre et à éviter la reconnaissance de la Ligne verte en tant que frontière. En effet, en mars 2023, à l'occasion du sommet ministériel du MED 5, les États méditerranéens ont réclamé le soutien de Frontex afin d'assister les États membres pour renforcer la protection des frontières extérieures de l'Union européenne. L'organisation a réclamé un soutien approprié pour contrôler les flux migratoires arrivants par la Ligne verte.²⁴⁶ Néanmoins, en raison de l'article 10 du Règlement « ligne verte », la Commission européenne a un droit de regard concernant tout changement de la politique du gouvernement de la RdC concernant le

²⁴⁰ MAINWARING, Cetta. « Small States and Nonmaterial Power: Creating Crises and Shaping Migration Policies in Malta, Cyprus, and the European Union », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*. 3 avril 2014, vol.12 n° 2. p. 103-122.

²⁴¹ *Memorandum of Understanding between the Government of the Republic of Cyprus and the European Commission, the European Union Agency for Asylum, the European Border and Coast Guard Agency and Europol on the implementation of the EU-Cyprus Action Plan for Migration Management.*

²⁴² Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG HOME, Commission européenne, 9 février 2024, en ligne.

²⁴³ DG HOME, EUROPEAN COMMISSION. *EU Action Plan for the Eastern Mediterranean route*. European Commission. 2024.

²⁴⁴ European Union Agency for Asylum. « Operating Plan 2022-2024 agreed by the European Asylum support office and the Republic of Cyprus ». décembre 2021.

²⁴⁵ EUAA. *Asylum report 2022: annual report on the situation of asylum in the European Union*. Luxembourg : Publications Office of the European Union. 2022.

²⁴⁶ *MED5 Ministerial Summit Joint Declaration*. MED5. 2023.

franchissement d'individus ou de biens par la Ligne verte²⁴⁷. L'Union européenne refuse ainsi l'intervention de Frontex à la Ligne verte²⁴⁸. Ce refus prouve que le rôle de l'Union européenne, en matière d'immigration à Chypre, s'inscrit dans le contexte de la division.

L'adhésion européenne est donc une opportunité pour la République de Chypre. En tant qu'État membre à part entière de l'Union européenne, la République de Chypre a réussi à faire entendre sa voix, et celle d'autres pays européens de la Méditerranée, afin de maintenir les enjeux migratoires à l'agenda européen et afin de défendre ses intérêts. L'adhésion à l'Union accroît le pouvoir du pays : elle permet au gouvernement chypriote grec de se présenter en tant que gouvernement efficace qui a permis de « résoudre la balance migratoire » et qui porte une voix auprès des institutions européennes²⁴⁹. Elle permet aussi l'obtention de soutien de l'UE afin de renforcer le système d'asile de la RdC, sous le contrôle des institutions européennes et de l'Agence de l'Union européenne pour l'asile.

C. La RTCN : une volonté de se donner une image respectueuse des droits humains

Il s'agit désormais d'étudier le rapport des autorités non-reconnues de Chypre-Nord aux enjeux d'immigration et de franchissements irréguliers de la Ligne verte.

Nous avons vu que l'Union européenne ne reconnaît pas les autorités de la République turque de Chypre du Nord, alors même que celles-ci exercent, *de facto*, un contrôle effectif du territoire au Nord de la Ligne verte. Dans ces conditions, l'UE ne peut pas communiquer officiellement avec les autorités non-reconnues de Chypre-Nord²⁵⁰. L'UE verse des aides financières à la communauté chypriote turque²⁵¹, mais elle ne peut pas verser d'aides directement aux autorités non-reconnues de Chypre-Nord. L'UE ne peut donc pas assister les autorités de la RTCN dans le contexte de l'arrivée de migrants au Nord de la ligne de démarcation. Au contraire, la République de Chypre est reconnue par

²⁴⁷ CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003.*

²⁴⁸ Entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au *Cyprus Refugee Council*, 9 avril 2024, en ligne.

²⁴⁹ NIKOS CHRISTODOULIDES. « State of the Union by the President of the Republic of Cyprus Nikos Christodoulides: Cyprus in Focus – Annual Programme 2024 ».

²⁵⁰ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

²⁵¹ EUROPEAN UNION, COMMISSION FOR COHESION AND REFORMS. *Bringing Cypriot communities closer together EU promotes free movement across Cyprus.* [s.n.]. 2020.

l'Union européenne. C'est un État membre à part entière de l'UE, qui parvient à faire entendre ses intérêts et à influencer les politiques migratoires européennes. C'est également un État qui a construit un discours de crise, lui permettant d'obtenir des aides financières et matérielles des organisations internationales. En créant un discours qui met l'accent sur le nombre important de demandes d'asile en RdC, et les difficultés de contrôle des franchissements irréguliers de la Ligne verte²⁵², les autorités de la République de Chypre modifient la perception européenne des enjeux migratoires sur l'île de Chypre²⁵³. La RdC, contrairement aux autorités non-reconnues de la RTCN, a une position lui permettant d'influencer les priorités européennes à Chypre.

En outre, les discours d'« exploitation du système d'asile » par la Turquie et « de flux migratoires qui font partie du plan de la Turquie pour changer le caractère démographique » de Chypre²⁵⁴ sont nombreux au sein de certains partis politiques chypriotes grecs. Ces discours affaiblissent la légitimité des autorités de la RTCN. Les autorités chypriotes turques sont perçues comme étant des autorités fantoches au service et sous contrôle de la Turquie. Cette image fait donc obstacle aux objectifs de la RTCN de reconnaissance de sa souveraineté par la communauté internationale. Par exemple, pendant un entretien avec la Représentation chypriote turque auprès de l'UE, cet objectif de reconnaissance de la RTCN s'observe à travers la mise en avant d'autorités élues et souveraines à Chypre-Nord, et la réfutation de l'idée de détention du pouvoir par l'armée turque.²⁵⁵

Plus encore, la République turque de Chypre du Nord réfute le rôle de la Turquie dans l'arrivée de migrants à Chypre-Nord et réfute l'idée selon laquelle les migrants passeraient par la Turquie pour arriver à Chypre :

²⁵² « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *Philenews*. 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.philenews.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanasteftiko/> [consulté le 30/04/2024].

²⁵³ Mainwaring, Cetta. « Small States and Nonmaterial Power: Creating Crises and Shaping Migration Policies in Malta, Cyprus, and the European Union », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*. 3 avril 2014, vol.12 n° 2. p. 103-122.

²⁵⁴ « ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *Philenews*. 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.philenews.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanasteftiko/> [consulté le 30/04/2024].

²⁵⁵ Entretien avec l'ambassadrice Soyly, Représentation de la RTCN à Bruxelles, 20 février 2024, Bruxelles.

« This doesn't exist. », « That is not a thing. », « There is zero. », « Greek Cypriots try to make it a problem about Turkey. »²⁵⁶

Face à ces accusations d'exploitation de l'immigration par la Turquie, la Représentation chypriote turque auprès de l'Union européenne dénonce une invisibilisation de problèmes qu'elle juge plus importants. Ces problèmes jugés plus importants sont mentionnés à de nombreuses reprises au cours de l'entretien : il s'agit des enjeux de droits humains. Dans ce contexte de dénonciation de l'instrumentalisation de Chypre-Nord par la Turquie, la Représentation chypriote turque regrette en effet un manque d'accompagnement. Sans dialogue officiel avec les autorités de la République de Chypre, de l'Union européenne ou du HCR, la Représentante chypriote turque critique un manque d'informations et un manque de moyens. Selon elle, cette situation amène à une gestion difficile des arrivées de migrants à Chypre-Nord et une lutte difficile contre les réseaux de trafic de migrants : « No means to deal [with it] smoothly ». Il est ainsi question de détourner des enjeux d'immigration irrégulière par la Turquie et de l'absence de contrôle réel du territoire par les autorités de la RTCN. A la place, il s'agit de mettre en lumière le problème d'inaction des autorités de la RdC et de l'UE pour lutter contre les réseaux de traite de migrants et pour protéger les droits des migrants à Chypre-Nord. L'action entreprise par les autorités non-reconnues de la RTCN pour interpellier les trafiquants est mise en avant : « This is a problem that is going better ».²⁵⁷

Le contexte général est ainsi rythmé par l'arrivée de migrants en République de Chypre par Chypre-Nord, et la dénonciation d'un projet turc visant à déstabiliser les autorités chypriotes grecques. Cependant, pour la RTCN, il s'agit de se présenter comme le seul acteur qui se soucie réellement de la protection des droits humains à Chypre-Nord. L'absence de coopération bi-communautaire, face à ce qui est présenté comme étant le problème réel, est critiquée et l'importance donnée à l'instrumentalisation, par la Turquie, de l'immigration par Chypre-Nord est dénoncée. Pour la Représentation chypriote turque, l'un des objectifs principaux demeure la reconnaissance de la RTCN. Il s'agit de faire oublier la situation géopolitique de Chypre, pour se présenter comme un État qui partage des valeurs européennes : les droits humains et les droits des réfugiés. L'objectif est de donner à la RTCN une image d'État légitime avec lequel l'Union européenne serait en mesure de collaborer.

²⁵⁶ Entretien avec l'ambassadrice Soyly, Représentation de la RTCN à Bruxelles, 20 février 2024, Bruxelles.

²⁵⁷ Entretien avec l'ambassadrice Soyly. *ibid.*

Malgré son isolement international, la République turque de Chypre du Nord, comme la République de Chypre, cherche ainsi à influencer la perception des enjeux régionaux au sein des organisations internationales. Il s'agit de présenter une image vertueuse des autorités non-reconnues de Chypre-Nord, soucieuses de la protection des droits humains. Néanmoins, il est aussi question de détourner des discours qui soulignent la situation géopolitique de l'île et réfutent le manque de légitimité des autorités de la RTCN.

III. Chypre, une île qui cristallise les enjeux migratoires en Méditerranée

Nous avons mis en évidence les enjeux provoqués par la situation géopolitique de Chypre sur le droit à l'asile sur l'île. Étudier les enjeux migratoires à Chypre est aussi l'occasion de s'intéresser à une question plus générale relative aux frontières extérieures de l'Union européenne.

A. Une île européenne à l'effet loupe

En tant qu'île méditerranéenne, Chypre permet d'observer la politique migratoire européenne. C'est un exemple-type des pays européens en première ligne en matière d'accueil de demandeurs d'asile. En effet, Chypre est une île localisée à l'Est de la Méditerranée. Or, les îles du Sud de l'Europe sont des lieux où l'on peut, « par un effet loupe, lire et décrypter les ressorts de la fabrique de la frontière, mesurer l'efficacité ou l'échec du contrôle des flux migratoires, analyser les expressions de l'hostilité ou de la solidarité des populations locales et les formes de résistance mises en œuvre par les migrants eux-mêmes »²⁵⁸. Dans le premier chapitre, nous avons observé qu'il était possible d'utiliser le terme « hotspot » pour désigner la République de Chypre. Ce terme désignait surtout les conditions d'accueil des réfugiés dans cet État européen. Il s'agit maintenant d'étudier le cas chypriote dans la perspective plus large des îles méditerranéennes.

Tout d'abord, les îles ont un effet-loupe permettant d'observer les réactions des populations locales à l'encontre des immigrants²⁵⁹. En effet, sur les îles, et dans les pays en première ligne en matière d'arrivée de migrants, les enjeux de marginalisation ou d'intégration des personnes migrantes sont observables. Nous avons étudié qu'en

²⁵⁸ BERNARDIE-TAHIR, Nathalie et Camille SCHMOLL. « Iles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

²⁵⁹ BERNARDIE-TAHIR, Nathalie et Camille SCHMOLL. *ibid.*

République de Chypre, la faible intégration des réfugiés, l'importance des obtentions de statut de protection subsidiaire, les lieux de vie des immigrés et leurs droits créent un régime de confinement²⁶⁰. De plus, la « fatigue de la crise » (*crisis fatigue*²⁶¹) influence directement les conditions de vie des réfugiés sur place. Cela s'observe à travers les situations de xénophobie et de violences à l'encontre des migrants, comme les pogroms anti-migrants qui ont eu lieu en septembre 2023 en République de Chypre²⁶². Ainsi, le statut insulaire de Chypre, son isolement du reste de l'Europe et sa petite taille permettent d'observer, à une petite échelle, les difficultés locales d'intégration liées à l'arrivée massive de demandeurs d'asile.

Ensuite, les îles sont des lieux d'expérimentation des politiques migratoires européennes sur lesquelles les politiques de « fabrique de la frontière » sont observables²⁶³. Ce sont des lieux de cristallisation des effets de frontière. C'est le cas de l'île italienne de Lampedusa qui est devenue une zone de frontière européenne. Elle illustre la crise migratoire qui se joue en Méditerranée. Une fois arrivés sur le territoire de l'île, les migrants sont considérés comme étant sur le territoire européen, mais l'île est aussi un lieu qui fait rempart face à l'afflux de migrants vers le reste de l'Union européenne. C'est une sorte de zone tampon qui filtre l'arrivée des migrants sur le continent. Cette fonction de zone de frontière donnée aux îles permet de parler de « frontiérisation », c'est-à-dire, l'action de transformer un lieu en frontière. Toutefois, la transformation d'un lieu en frontière est une construction politique et sociale²⁶⁴. Cette frontiérisation des îles du Sud de l'Europe s'explique, en partie par l'Espace de Liberté, de Sécurité et de Justice (ELSJ), mis en place dans l'espace Schengen, et qui représente un des aspects majeurs de la construction européenne. Il s'agit d'abolir les frontières intérieures de l'Union européenne en prévoyant des mesures compensatoires à instaurer aux frontières extérieures de l'Union européenne. L'ELSJ repose ainsi sur une idée de sécurité commune²⁶⁵ mais aussi sur une

²⁶⁰ AKOKA, Karen et CLOCHARD, Olivier. « Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

²⁶¹ MAINWARING, Cetta. « Small States and Nonmaterial Power: Creating Crises and Shaping Migration Policies in Malta, Cyprus, and the European Union », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*. 3 avril 2014, vol.12 n° 2. p. 103-122.

²⁶² LAURE STEPHAN. « A Chypre, les migrants subsahariens poussés au « retour volontaire » », *Le Monde*. 29 septembre 2023.

²⁶³ BERNARDIE-TAHIR, Nathalie et Camille SCHMOLL. « Îles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

²⁶⁴ CUTTITTA, Paolo. « La « frontiérisation » de Lampedusa, comment se construit une frontière », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

²⁶⁵ JOSSELYN, Dravigny. « La gestion des frontières extérieures de l'UE : priorité stratégique européenne pour la sécurité intérieure des États membres ? », *Les Champs de Mars*. 2018, vol.30 n° 1. p. 89-97.

idée d'interdépendance entre les États membres de cet espace de sécurité. Il s'agit de financer les pays de première ligne en matière d'arrivées de migrants, et notamment les pays méditerranéens, afin d'assister les pays européens à la mise en place des contrôles effectués aux frontières extérieures de l'Union. Ce renforcement des frontières extérieures de l'Union européenne dans l'objectif de limiter les arrivées de migrants est parfois désigné par l'expression « forteresse Europe ». Cette expression désigne les politiques et les pratiques mises en place par certains pays européens pour contrôler l'immigration. Elle comprend les accords de coopération avec les pays tiers pour retenir les migrants en dehors du territoire européen ou encore la construction de barrières physiques. Par exemple, à Ceuta et Melilla, l'Union européenne finance la construction et le renforcement d'un mur pour faire rempart à l'immigration²⁶⁶.

Chypre ne fait pas partie de l'espace Schengen. Pourtant, le processus de déplacement des contrôles frontaliers, et des responsabilités en matière d'asile vers les frontières extérieures de l'Union européenne (*distalisation*²⁶⁷), s'observe aussi en République de Chypre. Les élargissements successifs de l'UE ont pour conséquence le déplacement des frontières extérieures de l'Union européenne. Chypre est ainsi devenue une nouvelle périphérie politique et géographique de l'UE, qui fait face à des flux migratoires nouveaux.²⁶⁸ De plus, depuis l'adhésion de Chypre à l'UE en 2004, l'Union européenne demande régulièrement aux autorités de la République de Chypre de renforcer le contrôle de la Ligne verte pour limiter l'immigration vers la RdC.²⁶⁹ Avant, 2004, la Ligne verte ne jouait pas le rôle de frontière à l'immigration vers l'UE. Néanmoins, depuis l'adhésion à l'Union européenne, et dans le contexte de l'augmentation du nombre de demandes d'asile, les discours de demande de fermeture des points de passage le long de la Ligne verte prennent de l'importance²⁷⁰. La surveillance de la ligne de démarcation est renforcée par l'installation de barbelés et de caméras de surveillance²⁷¹. La responsabilité

²⁶⁶ PESSELIER, Emilie, Lucia BRUGIONI, Jennifer BALEIZAO, et al. *Rapport Droits de l'Homme à la Frontière Sud 2014*. Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA). 2014.

²⁶⁷ MAINWARING, Cetta. « Resisting Distalization? Malta and Cyprus' influence on EU Migration and Asylum Policies », *Refugee Survey Quarterly*. 1 décembre 2012, vol.31 n° 4. p. 38-66.

²⁶⁸ MAINWARING, Cetta. « Small States and Nonmaterial Power: Creating Crises and Shaping Migration Policies in Malta, Cyprus, and the European Union », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*. 3 avril 2014, vol.12 n° 2. p. 103-122.

²⁶⁹ LE MOUËL, Pierre. « The Green Line in Cyprus: external border or internal discontinuity of the EU? », *Europa XXI*. 2021, vol.40.

²⁷⁰ DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

²⁷¹ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Access to the procedure and registration", in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p.26.

de la République de Chypre de contrôler les franchissements de la ligne contribue ainsi à la fabrique de la Ligne verte en tant qu'espace-frontière. La Ligne verte est « un objet de contrôle semblable à ceux établis ailleurs autour de l'Europe »²⁷². De cette manière, le discours européen de nécessité de contrôle des franchissements de la Ligne verte fabrique cette idée nouvelle de frontière à Chypre. Elle devient plus qu'une simple ligne de démarcation. Un phénomène de frontiérisation²⁷³ s'observe à Chypre. Dans ce contexte, Chypre est donc devenue une *blue border*²⁷⁴ pour l'Union européenne. C'est une île séparée du reste du continent européen. D'une part, ce statut insulaire influence la nature des relations entretenues avec les pays voisins et il empêche la mobilité des migrants une fois arrivés à Chypre. D'autre part, il s'agit d'une zone de frontière. Chypre joue ainsi en partie le rôle d'*Europe's migration gatekeepers*²⁷⁵ ou de forteresse Europe²⁷⁶.

Malgré ce contexte d'Europe forteresse, il convient de noter que les politiques migratoires européennes reposent aussi sur le droit à l'asile et sur le principe de non-refoulement. Chypre, en tant que *blue border*, illustre donc l'ambiguïté entre deux logiques : d'une part, le rempart à l'immigration en Europe, et de l'autre, les engagements internationaux et les valeurs de l'Union européenne. Par exemple, en 2021, dans le contexte de l'augmentation du nombre de demandeurs d'asile, les autorités de la République de Chypre ont demandé à la Commission européenne d'appliquer l'article 78, paragraphe 3, du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) et de proposer des mesures provisoires pour permettre à Chypre de faire face à un afflux soudain de ressortissants de pays tiers. Les autorités de la RdC ont exprimé l'intention de suspendre le traitement des demandes d'asile jusqu'à un retour à une situation jugée gérable. La Commission européenne a déclaré que des dérogations pourraient être possibles tout en respectant le droit de demander l'asile et le principe de non-refoulement.²⁷⁷ Les principes européens de non-refoulement s'observent donc en République de Chypre. De même, les institutions européennes surveillent les allégations de refoulement de bateaux au large des

²⁷² CLOCHARD, Olivier. « Jeux de frontières à Chypre : quels impacts sur les flux migratoires en Méditerranée orientale ? », *Géococonfluences*. décembre 2008.

²⁷³ CUTTITTA, Paolo. « La « frontiérisation » de Lampedusa, comment se construit une frontière », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

²⁷⁴ MAINWARING, Cetta. « Small States and Nonmaterial Power: Creating Crises and Shaping Migration Policies in Malta, Cyprus, and the European Union », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*. 3 avril 2014, vol.12 n° 2. p. 103-122.

²⁷⁵ MAINWARING, Cetta. *ibid.*

²⁷⁶ GUIRAUDON, Virginie. « Les effets de l'europanisation des politiques d'immigration et d'asile », *Politique européenne*. 17 novembre 2010, n° 31 n° 2. p. 7-32.

²⁷⁷ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Access to the procedure and registration", in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p. 25.

côtes chypriotes et exigent des autorités de la RdC de mener des enquêtes indépendantes afin d'identifier les situations de refoulement et de mauvais traitement de migrants.²⁷⁸

En tant qu'île méditerranéenne, Chypre illustre donc le manque d'intégration des réfugiés dans certains États membres et le rôle de rempart à l'immigration joué par les îles méditerranéennes en tant que frontières extérieures de l'UE. L'adhésion de Chypre à l'Union européenne a renforcé la « frontièrité »²⁷⁹ de Chypre et de la Ligne verte. Toutefois, la République de Chypre reflète aussi l'ambiguïté qui existe entre le phénomène de « forteresse Europe » et les engagements internationaux et valeurs de protection internationale de l'Union européenne.

B. L'externalisation des frontières extérieures de l'UE : le rôle de la Turquie

Pour illustrer l'ambiguïté entre les deux logiques de rempart à l'immigration en Europe, et les engagements internationaux de l'Union européenne, il convient enfin d'analyser les accords signés entre l'Union européenne et la Turquie dans l'objectif de limiter l'immigration vers la République de Chypre et vers l'UE.

Les politiques d'externalisation sont l'action de confier aux pays d'origine, ou aux pays de transit, la prévention des arrivées de migrants en Europe. Des Fonds européens sont accordés aux pays d'origine et de transit en l'échange d'un renforcement des contrôles aux frontières. Cette dimension externe de la politique d'asile européenne a été officialisée en 2004 à l'occasion d'une réunion du Conseil à La Haye²⁸⁰ et s'est accentuée au moment de la crise migratoire de 2015. De nombreux pays-tiers, frontaliers de l'Union européenne, ont ainsi adopté des lois sur la migration qui répriment et criminalisent les départs.²⁸¹

L'Accord UE-Turquie de 2016 est un exemple majeur d'externalisation des contrôles migratoires en dehors du territoire européen. À travers cet accord, la Turquie s'est engagée à effectuer des contrôles plus strictes de ses frontières et à collaborer avec Frontex pour

²⁷⁸ DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. "Access to the procedure and registration", in *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023. p. 27.

²⁷⁹ CUTTITA, Paolo. « La « frontièrisation » de Lampedusa, comment se construit une frontière », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

²⁸⁰ Rodier, Claire. « 14. Externalisation des frontières au sud de l'Europe. L'alliance Union européenne-Libye », Ali Bensaâd éd., *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes*. Immigration sur émigration. Karthala, 2009, pp. 343-362.

²⁸¹ PRESTIANNI, Sara. « L'externalisation, nouveau pilier européen de l'asile ». 17 octobre 2018. (Confrontations Europe, Think Tank Européen). En ligne : <https://confrontations.org/lexternalisation-nouveau-pilier-europeen-de-lasile/> [consulté le 3 mai 2024].

limiter l'immigration irrégulière vers l'Europe. La Turquie a accepté d'accueillir les migrants en situation irrégulière, venus de son territoire, et arrêtés en Grèce. De son côté, l'Union Européenne s'est engagée à financer à hauteur de six milliards d'euros l'accueil et l'accompagnement des réfugiés sur le sol turc.²⁸² L'accord a notamment pour objectif de pérenniser l'accueil des syriens et apatrides palestiniens en Turquie²⁸³. Ces accords entre l'Union européenne et les pays-tiers, comme la Turquie, correspondent donc à des aides financières versées par l'UE. Ils visent à limiter l'émigration vers l'Europe, à intensifier les efforts de surveillance par les gardes-côtes et la police, et à échanger des informations. Les accords permettent aussi de renvoyer une personne en situation irrégulière dans le pays d'origine.

Néanmoins, ces accords, qui visent à limiter l'immigration en Europe, présentent un certain nombre de limites. Par exemple, l'accord signé entre la Turquie et l'Union européenne en 2016 prévoyait une coopération internationale visant à limiter l'ouverture de nouvelles routes migratoires irrégulières :

*« La Turquie prendra toutes les mesures nécessaires pour éviter que de nouvelles routes de migration irrégulière, maritimes ou terrestres, ne s'ouvrent au départ de son territoire en direction de l'UE, et coopérera avec les États voisins ainsi qu'avec l'UE à cet effet. »*²⁸⁴

Dans le cas de Chypre, cette coopération prévue par l'accord UE-Turquie de 2016 pose problème. En effet, la Turquie ne reconnaît pas les autorités de la République de Chypre, qu'elle juge illégitime car, depuis 1963, les autorités ne représentent pas la communauté chypriote turque. Une coopération entre la Turquie et la République de Chypre n'est donc pas possible. Pourtant, en République de Chypre, un grand nombre de personnes en situation de demande d'asile ont transité légalement par la Turquie, puis par Chypre-Nord, avant de franchir la Ligne verte de façon irrégulière :

« As regards Cyprus, many irregular migrants arrived in Türkiye legally, often through visa-free arrangements, and then travelled by air or sea to the non-government-controlled areas of the Republic of Cyprus, crossing illegally the

²⁸² CONSEIL EUROPÉEN et CONSEIL DE L'UE. « Déclaration UE-Turquie, 18 mars 2016 ».

²⁸³ LE CHÊNE, Elen. « La fabrique de l'asile sans le droit à l'asile. La gestion différentielle des exilés 'non européens' », *Sociétés Politiques Comparées*. avril 2019 n° 47.

²⁸⁴ CONSEIL EUROPÉEN et CONSEIL DE L'UE. « Déclaration UE-Turquie, 18 mars 2016 ».

*Green Line to the government-controlled areas, with the help of smuggling networks. »*²⁸⁵

Or, nous avons vu que le franchissement de la ligne de démarcation par les migrants est utilisé pour légitimer un renforcement de la surveillance de la Ligne verte ou pour demander une fermeture des points de passage légaux. Cela consolide la fonction de frontière de la Ligne verte. De plus, ces migrations sont créatrices de tensions Nord-Sud. Pour l'Union européenne, il est donc nécessaire d'éviter que les franchissements de la Ligne verte ne deviennent une route migratoire pérenne.

Dans ce contexte, l'UE a entamé un nouveau dialogue avec la Turquie afin de trouver un point d'accord permettant de limiter l'émigration depuis la Turquie.²⁸⁶ Le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale (*EU action Plan for EU Eastern Mediterranean*) a en effet pour objectif le respect des engagements de l'accord UE-Turquie de 2016, et il prévoit un alignement de la politique des visas de la Turquie sur la politique de l'UE :

*« The Commission expects Türkiye to uphold its commitments under the EU-Turkey statement (...), including prevention of irregular migration from land and sea routes, and resuming returns. (...) The alignment of Türkiye's visa policy with that of the EU is also important in the management of irregular migration. »*²⁸⁷

Le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale illustre ainsi une externalisation des frontières extérieures de l'Union européenne. Par un alignement de la politique turque de visas sur la politique européenne de visas, l'UE confie à la Turquie la mission de limiter l'émigration vers le territoire européen.

Nous avons analysé comment le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale vise à pallier l'absence de reconnaissance des autorités de la République de Chypre par la Turquie et le manque d'application des engagements prévus par l'Accord UE-Turquie de 2016. Il s'agit maintenant d'étudier les effets de cette politique d'externalisation du contrôle des frontières extérieures de l'Union européenne.

²⁸⁵ DG HOME, EUROPEAN COMMISSION. *EU Action Plan for the Eastern Mediterranean route*. European Commission. 2024.

²⁸⁶ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG NEAR, Commission européenne, 2 février 2024, en ligne.

²⁸⁷ DG HOME, EUROPEAN COMMISSION. *EU Action Plan for the Eastern Mediterranean route*. European Commission. 2024.

Nous avons vu qu'en 2020, 64% des demandes d'asile enregistrées par l'Agence de l'Union européenne pour l'asile (AUEA) en République de Chypre représentaient des franchissements irréguliers de la Ligne verte²⁸⁸. En mars 2024, seulement 17% des arrivées en République de Chypre représentaient des arrivées par voie terrestre, donc par la Ligne verte²⁸⁹. Dans le contexte de l'encadrement de la politique turque de visas, les franchissements irréguliers de la Ligne verte ont donc diminué. Cela peut s'expliquer par une baisse de l'immigration de ressortissants de pays tiers vers Chypre-Nord.

Néanmoins, en parallèle de la baisse de l'immigration en République de Chypre par Chypre-Nord, l'escalade des violences au Moyen-Orient a eu pour conséquence le renforcement d'une autre route migratoire. Certes, les franchissements irréguliers de la Ligne verte ont diminué, mais les arrivées de bateaux de Syrie et du Liban ont fortement augmenté en 2024.²⁹⁰ Selon le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, plus de trois mille personnes ont tenté la traversée par la mer depuis le Liban entre janvier et mi-avril, contre cinquante-quatre personnes sur la même période en 2023.²⁹¹ D'après le Haut-Commissariat pour les Réfugiés, en mars 2024, 71% des arrivées en République de Chypre représentaient des arrivées par bateaux dans la partie sud de l'île tandis que 12% des arrivées représentaient des bateaux arrivés dans la partie nord²⁹². Le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale permet bien de limiter l'immigration depuis la Turquie. Cependant, l'immigration vers la République de Chypre continue. Une partie des bateaux partis de Syrie ou du Liban débarquent sur les côtes de Chypre-Nord. Une fois arrivés au Nord, les migrants franchissent la Ligne verte pour demander l'asile en République de Chypre. Le nouvel accord conclu entre l'Union européenne et la Turquie permet donc de limiter les arrivées de réfugiés à Chypre-Nord mais il ne permet pas de les arrêter totalement. Les routes migratoires empruntées par les migrants pour arriver en RdC changent. Les franchissements irréguliers de la Ligne verte diminuent mais continuent.

Ce nouvel accord amène toutefois à repenser les frontières chypriotes et met en exergue l'influence de la Turquie sur Chypre-Nord.

²⁸⁸ *Operating plan agreed by EASO and the Republic of Cyprus*. EASO. 2020.

²⁸⁹ *Cyprus Monthly arrivals snapshot - March 2024*. UNHCR.

²⁹⁰ DG HOME, EUROPEAN COMMISSION. *EU Action Plan for the Eastern Mediterranean route*. European Commission. 2024.

²⁹¹ SALLON, Hélène et Jacqué PHILIPPE. « Accord UE-Liban pour empêcher le départ de réfugiés syriens vers Chypre », *Le Monde*. 3 mai 2024. En ligne : https://www.lemonde.fr/international/article/2024/05/03/accord-ue-liban-pour-empêcher-le-depart-de-refugies-s-syriens-vers-chypre_6231323_3210.html [consulté le 4 mai 2024].

²⁹² *Cyprus Monthly arrivals snapshot - March 2024*. UNHCR.

En effet, il ne s'agit plus d'interroger le statut de la Ligne verte en tant que frontière. Les frontières extérieures de Chypre ne sont plus ses frontières maritimes, ou encore la Ligne verte, mais la frontière turque. L'objectif est d'aider la Turquie²⁹³, en tant que zone de transit, pour limiter l'immigration vers Chypre-Nord et donc vers le territoire européen. Sans départ de Turquie, les arrivées à Chypre-Nord sont limitées. Sans immigration par Chypre-Nord, il n'est plus question d'interroger le statut juridique de Chypre-Nord. Il n'est plus question, non plus, d'interroger l'application du droit européen et du droit à l'asile à Chypre-Nord et dans la zone tampon. Pour l'Union européenne, il s'agit donc de contourner le problème de la Ligne verte, en s'attaquant aux enjeux migratoires directement en Turquie.

De plus, ce nouvel accord UE-Turquie reconnaît implicitement la responsabilité de la Turquie concernant les arrivées de migrants à Chypre-Nord. Les autorités chypriotes grecques et chypriotes turques ne peuvent pas dialoguer et s'entendre pour limiter l'immigration ou pour protéger les droits des réfugiés sur l'île. Pour limiter l'immigration, l'Union européenne ne peut pas collaborer officiellement avec les autorités non-reconnues de la République turque de Chypre du Nord.²⁹⁴ A la place, l'UE désigne la Turquie comme un interlocuteur en capacité de limiter l'immigration vers Chypre-Nord et vers la République de Chypre. Elle réfute la souveraineté des autorités non-reconnues de la RTCN. Le problème des franchissements irréguliers de la Ligne verte est, en partie, déplacé en dehors de Chypre. Cela souligne le pouvoir de la Turquie sur l'accentuation ou l'apaisement des tensions entre les autorités de la République de Chypre et les autorités non-reconnues de la République turque de Chypre du Nord. La Turquie a le pouvoir de limiter l'immigration vers Chypre-Nord. Sa politique de visas permet de limiter le rôle de frontière de la Ligne verte et par extensions les tensions Nord-Sud à Chypre.

Pour limiter l'immigration vers le territoire européen, l'UE a donc entrepris une nouvelle politique d'externalisation du contrôle migratoire. Ce dialogue entre l'Union européenne et la Turquie a permis un alignement de la politique turque de visas sur la politique européenne. Cela a eu pour conséquence une baisse des arrivées en République de Chypre par franchissements irréguliers de la Ligne verte. La fonction de la Ligne verte en tant que frontière à l'immigration est ainsi moins marquée. La Turquie est désignée par

²⁹³ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG NEAR, Commission européenne, 2 février 2024, en ligne.

²⁹⁴ Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

l'Union européenne en tant qu'interlocuteur qui a le pouvoir d'influencer les phénomènes d'immigration irrégulière de Chypre-Nord vers la République de Chypre. Le rôle de la Turquie à Chypre-Nord est donc renforcé par le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale. Externaliser les politiques migratoires européennes permet de détourner d'enjeux internes à l'Union européenne.

Ce second chapitre a donc révélé les persistances du traumatisme de la partition de 1974 sur la société contemporaine chypriote et ses conséquences sur l'accueil des réfugiés aujourd'hui en République de Chypre. Les phénomènes migratoires à Chypre relèvent à la fois d'enjeux symboliques et d'enjeux politiques qui résonnent à la situation géopolitique de l'île. A Chypre, l'Union européenne est face à la présence d'autorités chypriotes turques non-reconnues, avec lesquelles elle ne peut ni dialoguer officiellement, ni coopérer au risque de modifier l'ordre géopolitique est-méditerranéen. Il s'agit donc d'assister la République de Chypre dans la mise en place de politiques migratoires respectueuses du droit européen et des engagements internationaux de l'UE. Enfin, étudier les franchissements irréguliers de la Ligne verte a été l'opportunité d'analyser les phénomènes de fabrique de frontières dans l'Union européenne et les politiques d'externalisation des politiques migratoires. Cela a permis de mettre en avant les risques créés par un renforcement de la fonction de frontière de la Ligne verte, alors même que le projet européen vise à réunifier l'île de Chypre. Cela a également souligné la responsabilité majeure confiée à la Turquie dans le cadre de la nouvelle politique de visas turcs, alors même que l'influence turque à Chypre met en question la souveraineté européenne sur son propre territoire.

Conclusion

Après un demi-siècle de partition de l'île et quarante-deux initiatives de paix, le phénomène récent de l'immigration massive, par la Ligne verte et vers la République de Chypre, bouleverse la question chypriote. Ces migrations sont créatrices de tensions entre les autorités de la République de Chypre et les autorités non-reconnues de la République turque de Chypre du Nord. Les franchissements et les réactions qu'elle provoquent soulignent la fonction de frontière de la Ligne verte, alors même que celle-ci est une ligne de cessez-le-feu. Ces migration interrogent la place de cette « frontière insolite »²⁹⁵ dans l'Union européenne.

Dans ce contexte, nous nous sommes demandé : Comment ces migrations permettent-elles de caractériser la Ligne verte ? Quelle est la place de Chypre-Nord dans l'UE ? Qui sont les interlocuteurs des potentiels dialogues concernant l'immigration par la Ligne verte ? Que révèlent les franchissements irréguliers de la Ligne verte sur les politiques migratoires européennes ? Ce mémoire avait pour ambition de démontrer de quelle manière le franchissement irrégulier de la Ligne verte est révélateur des tensions (géo)politiques à Chypre et de l'évolution du statut de la ligne dans le contexte de la gestion des frontières de l'Union européenne.

Pour cela, nous avons observé qu'après de nombreuses tentatives de réunifications par les organisations internationales, Chypre a rejoint l'Union européenne en tant qu'île divisée devenant un territoire à la situation unique en Europe, sur laquelle les différences économiques et démographiques demeurent importantes. L'examen des conséquences de l'adhésion de Chypre à l'UE, sur les relations Nord-Sud, a ensuite révélé que plutôt que de faire disparaître la Ligne verte, le projet européen accroît la fonction de frontière de la ligne de démarcation. L'étude de la RdC, ancienne terre d'émigration, devenue le premier pays européen en termes de demandes d'asile par habitant, a également souligné l'application différenciée du droit dans la zone tampon.

Le traumatisme du conflit chypriote et son illustration dans les discours politiques en République de Chypre ont ensuite révélé la perception singulière de la figure de l'étranger à Chypre et les enjeux particuliers de l'immigration sur l'île. Dans ce contexte, ce travail de recherche a révélé que malgré l'influence des autorités de la RdC sur la perception des

²⁹⁵ ZORAN NIKOLIĆ. *Atlas des frontières insolites. Enclaves, territoires inexistantes et curiosités géographiques*. Armand Colin. Malakoff : [s.n.]. 2022. p. 36.

enjeux européens en Méditerranée orientale, et l'obtention d'aides matérielles et financières, la protection des droits des réfugiés et la lutte contre la traite des êtres humains sur l'île de Chypre sont limitées par la situation géopolitique et l'isolement de Chypre-Nord. Enfin, étudier l'immigration par la Ligne verte a permis de comprendre les phénomènes de frontiérisation dans l'UE et de mettre en perspective les politiques européennes d'externalisation des frontières extérieures de l'UE. Ce phénomène s'est observé à travers le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale, aux effets majeurs sur la fonction de frontière de la Ligne verte.

Au début de ce mémoire, nous avons émis les hypothèses suivantes : Le rôle de la Ligne verte s'apparente à celui d'une frontière extérieure de l'Union européenne. L'UE a pour objectif de limiter les migrations par la zone tampon. Pour les autorités de la République de Chypre, souligner ces migrations est un moyen d'affirmer leur voix au sein de l'Union européenne. Les migrations ne font que renforcer les tensions Nord-Sud, sans protection des droits des réfugiés.

Ce mémoire a bien permis de mettre en exergue un manque de coopération Nord-Sud pour encadrer l'immigration par la Ligne verte. Nous avons observé que l'absence de reconnaissance de la RTCN par la communauté internationale empêche l'intervention des organisations internationales à Chypre-Nord pour protéger les droits des réfugiés et lutter contre la traite des êtres humains.

Étudier les franchissements irréguliers de la Ligne verte et les réactions qu'elles suscitent en République de Chypre, et dans l'UE, ont aussi permis d'analyser la gestion européenne de son territoire et de ses espaces frontaliers. Le territoire complet de Chypre faisant partie de l'Union européenne, il s'agit en effet de protéger la liberté de mouvement des citoyens européens à l'intérieur du territoire européen en fermant les frontières qui entourent l'île.

La mise en exergue de ce concept de forteresse Europe a ensuite permis d'interroger la définition des frontières chypriotes. En effet, « il faut être deux pour gérer une frontière »²⁹⁶. Or, les autorités de la RTCN ne sont pas reconnues, il n'y a pas de collaboration Nord-Sud. La Ligne verte ne peut donc pas être désignée en tant que frontière. Cela a incité l'Union européenne à changer d'échelle. L'objectif est bien de limiter les franchissements irréguliers de la Ligne verte. Pour cela, un nouveau schéma de contrôle migratoire a été élaboré par l'Union européenne. Il s'agit du Plan d'action de l'UE

²⁹⁶ FOUCHER, Michel. « Actualité et permanence des frontières », *Médium*. 1 juin 2010, N°24-25 n° 3. p. 12-34.

pour la Méditerranée orientale. Celui-ci illustre l'externalisation des politiques européennes de contrôles migratoires. La responsabilité de prévenir les départs de migrants vers le territoire européen est donnée à la Turquie. Par ce plan, l'Union européenne contourne la question de la Ligne verte en tant que frontière extérieure de l'UE. Les frontières de Chypre sont déplacées à l'extérieur de l'île : ce sont les frontières des pays voisins de Chypre. Face à l'imbroglio que constitue Chypre pour l'Union européenne, il s'agit donc de contourner le problème chypriote.

Dans ce contexte, la voix de la République de Chypre au sein de l'UE a bien été écoutée : l'Union européenne a entrepris une politique qui permet de limiter les franchissements irréguliers de la Ligne verte. Néanmoins, le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale illustre le pouvoir de la Turquie sur la situation chypriote. En l'absence de dialogue officiel entre l'UE et les autorités non-reconnues de Chypre-Nord, l'UE s'adresse directement à la Turquie. Il s'agit d'une reconnaissance de l'influence turque et d'un manque de souveraineté de l'UE sur une partie du territoire européen. L'Union européenne ne peut pas, à elle-seule, encadrer les migrations. Elle délègue une partie de cet objectif à la Turquie, alors même que celle-ci ne reconnaît pas l'un de ses États membres. Tandis que les projets de réunification de Chypre visent à limiter l'influence de la Turquie sur l'île, le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale admet l'influence turque sur les phénomènes d'immigration irrégulière vers la République de Chypre.

Enfin, il convient de présenter les limites et les élargissements possibles de ce travail de recherche. Il est pertinent de soulever le problème d'une représentation partielle des perceptions de la Ligne verte et de son franchissement. Nous avons vu que le conflit chypriote implique un grand nombre de protagonistes. Or, le point de vue des autorités de la RdC n'a pu être observé qu'à travers des articles de presse, des communiqués et des rapports. Il n'a pas été possible d'obtenir un entretien avec la Représentation Permanente de Chypre auprès de l'UE, alors même que cela aurait permis de comparer la perception de la RdC à celle de la RTCN. De même, les paroles de la Représentante chypriote turque auprès de l'UE ne sont pas forcément représentatives du point de vue chypriote turc. Il aurait été intéressant de réaliser des entretiens avec des Chypriotes grecs et des Chypriotes turcs. De plus, nous souhaitons observer une évolution du statut de la Ligne verte et de sa perception. Un travail d'archive pourrait être utile pour renforcer cette étude. Pour finir, nous avons encore peu de recul sur le Plan d'action de l'UE pour la Méditerranée orientale. Il s'agirait d'étudier ses résultats sur le long terme. Cela permettrait de vérifier ses effets

sur les arrivées de migrants par Chypre-Nord et sur les franchissements irréguliers de la Ligne verte. De même, prendre en considération l'Accord UE-Liban, annoncé par Ursula von der Leyen en mai 2024, pour empêcher le départ de réfugiés syriens par bateaux vers Chypre, pourrait compléter nos recherches. En 2024, les arrivées de bateaux à Chypre-Nord ont continué. Cela implique une persistance des franchissements de la Ligne verte. Intégrer cet accord à la question de la migration à Chypre permet d'interroger une potentielle multiplication des accords passés entre l'Union européenne et des pays tiers, pour limiter l'immigration vers Chypre, et notamment l'immigration par Chypre-Nord. Cet accord récent illustre le contournement de la question du franchissement de la Ligne verte, par un déplacement des frontières chypriotes en dehors de l'île.

Sources et bibliographie

Livres

AGAPIOU-JOSEPHIDES KALLIOPE et ROSSETTO, JEAN. *Chypre dans l'Union européenne*. Bruylant. Université de Chypre, Groupe d'études et de recherches sur la coopération internationale et européenne : [s.n.]. 2006.

Amilhat Szary, Anne-Laure. *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?* Presses Universitaires de France, 2015

DREVET, Jean-François. *Chypre entre l'Europe et la Turquie*. Paris: Karthala : [s.n.]. 2011.

FOUCHER, Michel. *Le retour des frontières*. Paris : CNRS Editions. 2016.

MICHAEL, Eleftherios A. *Peacemaking Strategies in Cyprus: In Search of Lasting Peace*. [s.l.] : [s.n.]. 2015.

RADAELLI, CLAUDIO M. « EUROPÉANISATION », LAURIE BOUSSAGUET ÉD., *DICTIONNAIRE DES POLITIQUES PUBLIQUES. 5^E ÉDITION ENTIÈREMENT REVUE ET CORRIGÉE*. PRESSES DE SCIENCES PO, 2019, pp. 239-247.

RODIER, Claire. *Xénophobie business, À quoi servent les contrôles migratoires ?* [s.l.] : [s.n.]. 2012. 194 p.

ROSIÈRE, Stéphane. *Frontières de fer. Le cloisonnement du monde*. [s.l.] : [s.n.]. 2020.

WOESSNER, Raymond. *Frontières*. Atlante. Neuilly : [s.n.]. 2020.

ZORAN NIKOLIĆ. *Atlas des frontières insolites. Enclaves, territoires inexistantes et curiosités géographiques*. Armand Colin. Malakoff : [s.n.]. 2022.

Chapitre de livre

CLOCHARD, Olivier. « Chapitre 31. Au cœur des frontières migratoires, l'enfermement des étrangers » Anne-Laure Amilhat Szary éd., *Frontières. Capes-Agrégation Histoire-Géographie*. [s.l.] : Armand Colin. 2020, p. 282-290.

DEL BIAGGIO, CRISTINA et Camille NOÛS. « Chapitre 26. Migrer au travers des frontières » *Anne-Laure Amilhat Szary éd., Frontières. Capes-Agrégation Histoire-Géographie.* Armand Colin. [s.l.] : [s.n.]. 2020, p. 238-245.

FOUCHER, Michel. « Introduction » *Le Retour des Frontières.* [s.l.] : [s.n.]. 2016, p. 7-12.

GUIRAUDON, Virginie. « Chapitre 6: Les politiques de gestion des frontières et de l'immigration » *Olivier Borraz éd., Politiques publiques 1. La France dans la gouvernance européenne.* Paris : Presses de Sciences Po. 2008, p. 173-194.

GUIRAUDON, Virginie. « Multiculturalisme et droit des étrangers dans l'Union européenne » *Quelle identité pour l'Europe ? Riva Kastoryano éd., Quelle identité pour l'Europe ? Le multiculturalisme à l'épreuve.* Paris : Presses de Sciences Po. 2005.

NEUMAYER, Laure. « Conclusion La réconciliation – variations sur un thème européen » *L'Europe et ses passés douloureux.* [s.l.] : [s.n.]. 2007, p. 247 à 259.

RODIER, Claire. « 14. Externalisation des frontières au sud de l'Europe » *Le Maghreb à l'épreuve des migrations subsahariennes.* [s.l.] : Editions Karthala. 2009.

TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Exceptions, soft borders and free movement for workers » *P. Minderhoud and N. Trimikliniotis (ed.) Rethinking the Free Movement of Workers: The European Challenges Ahead, Nijmegen.* [s.l.] : [s.n.]. 2009, p. 135-154.

Articles de revue

AKOKA, Karen et Olivier CLOCHARD. « Régime de confinement et gestion des migrations sur l'île de Chypre », *L'Espace Politique.* 9 avril 2015 n° 25.

BALLIF, Florine et Stéphane ROSIÈRE. « Le défi des « teichopolitiques ». Analyser la fermeture contemporaine des territoires », *L'Espace géographique.* 11 septembre 2009, Vol. 38 n° 3. p. 193-206.

BERNARDIE-TAHIR, Nathalie et Camille SCHMOLL. « Iles, frontières et migrations méditerranéennes : Lampedusa et les autres », *L'Espace Politique.* 9 avril 2015 n° 25.

BERTRAND, Gilles. « Chypre : laboratoire d'expérimentation pour l'ONU ? », *Cahiers balkaniques.* 8 janvier 2020 n° 46.

BERTRAND, Gilles. « République de Chypre : les élections législatives de 2016 en perspective historique. Entre hausse de l'abstention et déclin relatif des partis historiques », *Pôle Sud*. 15 janvier 2018, n° 47 n° 2. p. 149-162.

BERTRAND, Gilles. « Chypre. Une quarante-deuxième "initiative de paix" dont les chances sont réduites », *Orient XXI*. 7 juillet 2017.

BERTRAND, Gilles. « Chypre : trop de négociations ont-elles tué la négociation ? », *Confluences Méditerranée*. 27 mars 2017, N° 100 n° 1. p. 111-121.

BERTRAND, Gilles. « Le fiasco chypriote, mauvais signe pour l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie et aux Etats ouest-balkaniques: », *Politique européenne*. 1 mars 2010, n° 29 n° 3. p. 103-123.

BERTRAND, Gilles. « 14 : L'Union européenne en échec face au conflit identitaire chypriote: » *L'Europe et ses passés douloureux*. [s.l.] : La Découverte. 2007, p. 210-221.

BERTRAND, Gilles. « Chypre : une politique étrangère dans un contexte atypique pour l'Union européenne », *Revue internationale et stratégique*. 1 mars 2006, N°61 n° 1. p. 87-96.

BERTRAND, Gilles. « Chypre : un enjeu stratégique pour la candidature turque à l'Union européenne », *CEMOTI*. 2003, vol.36 n° 1. p. 159-180.

BERTRAND, Gilles. « Chypre : diaspora(s) et conflit », *CEMOTI*. 2000, vol.30 n° 1. p. 59-82.

BERTRAND, Gilles. « À Chypre, le mur tombe-t-il ? », *Humains*, 2019.

BOSTA, Gabrielle. « Chypre : Dernier rempart européen de l'Union européenne ? », *Confluences Méditerranée*. 1 septembre 2008, N°67 n° 4. p. 99-104.

CASAGLIA, Anna. « Northern Cyprus as an 'inner neighbour': A critical analysis of European Union enlargement in Cyprus », *European Urban and Regional Studies*. janvier 2019, vol.26 n° 1. p. 37-49.

CHABRE, Théotime. « Recruter, protéger, contribuer : les étudiants-agents et les étudiants-militants africains, acteurs de la destination pour études de « Chypre-Nord » »,

Revue européenne des migrations internationales. 31 décembre 2023, vol.39 n° 4. p. 101-123.

CLOCHARD, Olivier. « Jeux de frontières à Chypre : quels impacts sur les flux migratoires en Méditerranée orientale ? », *Géoconfluences*. décembre 2008.

CLOCHARD, Olivier. « Les réfugiés dans le monde entre protection et illégalité », *EchoGéo*. 1 septembre 2007 n° 2.

CONSTANTINO, Costas M. « On the Cypriot States of Exception », *International Political Sociology*. juin 2008, vol.2 n° 2. p. 145-164.

COPEAUX, Etienne et Claire MAUSS-COPEAUX. « La Ligne verte, frontière de l'Union européenne ? Limites, frontières et démarcations à Chypre », *EchoGéo*. 5 décembre 2011 n° 18.

COPEAUX, Étienne et Claire MAUSS-COPEAUX. « Que veulent les Chypriotes turcs ? », *Outre-Terre*. 1 février 2005, n° 10 n° 1. p. 463-475.

CUTTITA, Paolo. « La « frontiérification » de Lampedusa, comment se construit une frontière », *L'Espace Politique*. 9 avril 2015 n° 25.

DE CUETO, Carlos, Marion RÉAU, et Hubert PERES. « La Turquie et l'internationalisation du conflit ethnique de Chypre », *Pôle Sud*. 1 septembre 2005, n° 23 n° 2. p. 95-112.

DRAVIGNY, Josselin. « La gestion des frontières extérieures de l'UE : priorité stratégique européenne pour la sécurité intérieure des États membres ? », *Les Champs de Mars*. 16 mai 2018, N° 30 + Supplément n° 1. p. 89-97.

FOUCHER, Michel. « Frontières en réaffirmation », *Après-demain*. 23 septembre 2019, N° 51, NF n° 3. p. 5-6.

FOUCHER, Michel. « Actualité et permanence des frontières », *Médium*. 1 juin 2010 n° 24-25. p. 12-34.

GUIRAUDON, Virginie. « Schengen : une crise en trompe l'œil », *Politique étrangère*. 1 novembre 2011, Hiver n° 4. p. 773-784.

GUIRAUDON, Virginie. « Les effets de l'eupéanisation des politiques d'immigration et d'asile », *Politique européenne*. 17 novembre 2010, n° 31 n° 2. p. 7-32.

GUIRAUDON, Virginie et Céline MOUZON. « « Les pays européens ont mis en commun leurs peurs » », *L'Économie politique*. 2019, N° 84 n° 4. p. 33.

INNES, Alexandria J. « Mobile diasporas, postcolonial identities: the Green Line in Cyprus », *Postcolonial Studies*. 3 juillet 2017, vol.20 n° 3. p. 353-369.

JOSSELIN, Dravigny. « La gestion des frontières extérieures de l'UE : priorité stratégique européenne pour la sécurité intérieure des États membres ? », *Les Champs de Mars*. 2018, vol.30 n° 1. p. 89-97.

KARNASZEWSKA, Katarzyna. « Sandra Lavenex et Emek M. Ucarer (dir.), Migration and the Externalities of European Integration, Lanham, Lexington, 2002, 232 pages. », *Politique européenne*. 17 novembre 2010, n° 31 n° 2. p. 221-225.

KIZILYÜREK, Niyazi. « The politics of identity in the Turkish Cypriot community : a response to the politics of denial ? » *Méditerranée : Ruptures et Continuités. Actes du colloque tenu à Nicosie les 20-22 octobre 2001, Université Lumière-Lyon 2, Université de Chypre. Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux. [s.l.] : [s.n.]. 2003, p. 197-204. (Travaux de la Maison de l'Orient méditerranéen, 37).*

LAGEISTE, Jérôme et François MOULLÉ. « Discontinuité et ouverture à Chypre : la mise en tourisme de la frontière », *Territoire en mouvement*. 31 mars 2015 n° 25-26.

LAPIERRE, Alexandre. *Chypre : les espoirs du rapprochement communautaire*. [s.l.] : Presses de l'Inalco. 2018.

LAVENEX, Sandra et Frédéric MÉRAND. « Nouveaux enjeux sécuritaires et gouvernance externe de l'Union européenne: », *Politique européenne*. 1 juin 2007, n° 22 n° 2. p. 5-14.

LE CHÊNE, Elen. « La fabrique de l'asile sans le droit à l'asile. La gestion différentielle des exilés 'non européens' », *Sociétés Politiques Comparées*. avril 2019 n° 47.

LE MOUËL, Pierre. « The Green Line in Cyprus: external border or internal discontinuity of the EU? », *Europa XXI*. 2020, vol.40. p. 71-82.

LE MOUËL, Pierre. « Un pas historique pris lors des élections européennes à Chypre : « Ce n'était pas du fédéralisme théorique mais le fédéralisme en pratique » », *Le Taurillon*. 25 juillet 2019.

LE MOUËL, Pierre. « Le nationalisme au cœur du processus de paix à Chypre nord : les limites de la qualification « intercommunautaire » par l'ONU et l'Union européenne », *L'Espace Politique*. 1 mars 2022 n° 43.

MAINWARING, Cetta. « Small States and Nonmaterial Power: Creating Crises and Shaping Migration Policies in Malta, Cyprus, and the European Union », *Journal of Immigrant & Refugee Studies*. 3 avril 2014, vol.12 n° 2. p. 103-122.

MAINWARING, Cetta. « Resisting Distalization? Malta and Cyprus' influence on EU Migration and Asylum Policies », *Refugee Survey Quarterly*. 1 décembre 2012, vol.31 n° 4. p. 38-66.

PAPASAVVA, Anna. « L'immigration à Chypre : découverte du problème ou procrastination ? », *Outre-Terre*. 19 avril 2007, n° 17 n° 4. p. 231-237.

PESELIER, Emilie, Lucia BRUGIONI, Jennifer BALEIZAO, et al. *Rapport Droits de l'Homme à la Frontière Sud 2014*. Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA). 2014.

PETITHOMME, Mathieu. « Administration et dépendance dans un État de facto : les ambivalences de l'étatisation à Chypre du Nord », *Cahiers balkaniques*. 8 janvier 2020 n° 46.

PETITHOMME, Mathieu. « Mémoire et politique à Chypre du Nord: Les usages des célébrations patriotiques et des manuels scolaires par le nationalisme turc », *Cahiers balkaniques*. 31 décembre 2015 n° 43.

PETITHOMME, Mathieu. « Système partisan et évolution des clivages politiques à Chypre du Nord (1974-2014) », *Cahiers balkaniques*. 31 décembre 2015 n° 43.

PETITHOMME, Mathieu. « Changements identitaires à Chypre du Nord : les Chypriotes turcs face à l'immigration turque », *Critique internationale*. 2015c, N° 67 n° 2. p. 143.

PIAN, Anaïk. « Étudier les migrations internationales au prisme d'un continuum entre frontières externes et internes », *Revue européenne des migrations internationales*. 31 décembre 2023, vol.39 n° 4. p. 203-217.

POUILLÈS GARONZI, Marie. « Les frontières chypriotes : étude d'un phénomène polysémique et polymorphe », *Cahiers d'Outre-Mer*. 1 juillet 2020, LXXIII n° 282. p. 293-311.

RODIER, Claire. « Y a-t-il une alternative à l'ouverture des frontières ? », *Après-demain*. 23 septembre 2019, N ° 51, NF n° 3. p. 26-27.

ROGNON, Pierre. « Chypre et Malte : deux États insulaires dans l'Union européenne », *Annales de géographie*. 1 août 2005, n° 644 n° 4. p. 383-398.

SABRIÉ, Marion. « S'appropriier la « frontière » et invisibiliser l'immigré dans la fabrique urbaine de Nicosie Sud », *Territoire en mouvement*. 21 décembre 2019 n° 43.

STRÜVER, Anke. « Europeanization in Cypriot Borderscapes: Experiencing the Green Line in Everyday Life », *Geopolitics*. 26 mai 2020, vol.25 n° 3. p. 609-632.

SUVARIEROL, Semin. « La question de l'adhésion de Chypre à l'Union européenne et le problème de la république turque de Chypre-Nord », *CEMOTI*. 2001, vol.31 n° 1. p. 163-188.

THEOPHANOUS, Andreas. « The Cyprus Problem, The EU and the UN ». *Horizons*. Spring 2023 N°23. p. 72-91.

TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Migration and Freedom of Movement of Workers: EU Law, Crisis and the Cypriot States of Exception », *Laws*. 13 novembre 2013, vol.2 n° 4. p. 440-468.

WAGNER, Hedwig. « Les frontières extérieures de l'Europe et leur sécurisation numérique », *Hermès*. 2012, n° 63 n° 2. p. 130.

WA KABWE-SEGATTI, Aurelia. « Dimension extérieure de la politique d'immigration de l'Union européenne: Quelles conséquences pour l'Afrique ? », *Hommes & migrations*. 1 mai 2009 n° 1279. p. 140-153.

WOOLLARD, Catherine. « Circuler dans la forteresse Europe », *Revue Projet*. 9 avril 2019, N° 369 n° 2. p. 27-41.

Articles de presse

AYGIN, Esra. « Ever-widening divisions between rich and poor in north », *CyprusMail*. 3 décembre 2023. En ligne : <https://cyprus-mail.com/2023/12/03/ever-widening-divisions-between-rich-and-poor-in-north/> [consulté le 12 avril 2024].

CHARALAMBOUS, Annie. « Contract for construction of new Limnes Reception Centre to be signed on Tuesday », *En.philinews*. 8 août 2023. En ligne : <https://in-cyprus.phileneews.com/local/contract-for-construction-of-new-limnes-reception-centre-to-be-singed-on-tuesday/> [consulté le 30 avril 2024].

CHARREL, Marie. « La crise ébranle l'économie chypriote, en quête de diversification », *Le Monde*. 18 juillet 2020. En ligne : https://www.lemonde.fr/economie/article/2020/07/18/la-crise-ebanle-l-economie-chypriote-en-quete-de-diversification_6046609_3234.html [consulté le 12 avril 2024].

GOMEZ, Julia. « Un fromage pour réconcilier Chypre : le halloumi obtient son label AOP », 10 septembre 2021. En ligne : <https://fr.euronews.com/my-europe/2021/09/10/un-fromage-pour-reconcilier-chypre-le-halloumi-obtient-son-label-aop> [consulté le 15 avril 2024].

GUÉGUEN, Elodie. « “Cyprus Confidential” : comment Chypre est devenue “Moscou sur Méditerranée” », *France Info*. 14 novembre 2023. En ligne : https://www.francetvinfo.fr/economie/impots/paradis-fiscaux/enquete-cyprus-confidential-comment-chypre-est-devenue-moscou-sur-mediterranee_6183414.html [consulté le 2 mars 2024].

HADJICOSTIS, Menelaos et Nicole WINFIELD. « Vatican takes in 12 migrants as pope denounces indifference », 3 décembre 2021. En ligne : <https://apnews.com/article/pope-francis-europe-middle-east-religion-christianity-960363771a9963bc3300002a7d256501> [consulté le 10 mars 2024].

LAURE STEPHAN. « A Chypre, les migrants subsahariens poussés au « retour volontaire » », *Le Monde*. 29 septembre 2023. En ligne : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2023/09/29/a-chypre-les-migrants-subsahariens-pousses-au-retour-volontaire_6191668_3212.html [consulté le 10 mars 2024].

LIBOREIRO, Jorge. « A brief history of Turkey's long, tortuous road to join the European Union », *Euronews*. 16 mai 2023. En ligne : <https://www.euronews.com/my-europe/2023/05/16/a-brief-history-of-turkeys-long-tortuous-road-to-join-the-european-union> [consulté le 10 mars 2024].

SALLON, Hélène et Jacques PHILIPPE. « Accord UE-Liban pour empêcher le départ de réfugiés syriens vers Chypre », *Le Monde*. 3 mai 2024. En ligne : https://www.lemonde.fr/international/article/2024/05/03/accord-ue-liban-pour-empêcher-le-depart-de-refugies-syriens-vers-chypre_6231323_3210.html [consulté le 4 mai 2024].

SMITH, Helena. « No man's land: three people seeking asylum stuck in Cyprus's buffer zone », *The Guardian*. 17 juillet 2021. En ligne : <https://www.theguardian.com/global-development/2021/jul/17/no-mans-land-three-people-seeking-asylum-stuck-in-cypruss-buffer-zone> [consulté le 10 mars 2024].

STEPHAN, Laure. « A Chypre, les migrants redoutent de nouvelles violences après une série d'attaques racistes », *Le Monde*. En ligne : https://www.lemonde.fr/international/article/2023/09/25/a-chypre-les-migrants-redoutent-d-e-nouvelles-violences-apres-une-serie-d-attaques-racistes_6190840_3210.html [consulté le 10 novembre 2023].

THEDOULOU, Nick. « Barbed-wire controversy grows (Updated) », *Cyprus Mail*. 12 mars 2021. En ligne : <https://cyprus-mail.com/2021/03/12/nouris-heads-to-astromeritis-as-barbed-wire-row-rages/> [consulté le 7 mars 2024].

VERDIER, Marie. « Réunification de Chypre : « L'ambiguïté des dirigeants est destructrice » », *La Croix*. 29 avril 2021. En ligne : <https://www.la-croix.com/Monde/Reunification-Chypre-Lambiguite-dirigeants-destructrice-2021-04-29-1201153336> [consulté le 16 mai 2024].

VERDIER, Marie. « Niyazi Kizilyürek fait vaciller le mur de Chypre », *La Croix*. 1 juin 2016. En ligne : <https://www.la-croix.com/Monde/Europe/Niyazi-Kizilyurek-fait-vaciller-Chypre-2016-06-01-1200764370> [consulté le 16 mai 2024].

« Mediterranean ministers urge EU to ‘deepen’ ties to tackle migration roots », *Arab News*. 20 avril 2024. En ligne : <https://www.arabnews.com/node/2496371/world> [consulté le 3 mai 2024].

Chypre, « *Humanitaire* ». 37 minutes. En ligne : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/le-temps-du-debat/humanitaire-4247516> [consulté le 26 avril 2024].

« Foreign university students sold “dreams” in north Cyprus », *RFI*. novembre 2022. En ligne : <https://www.rfi.fr/en/international-news/20221123-foreign-university-students-sold-dreams-in-north-cyprus> [consulté le 21 avril 2024].

« ΥΠΕΣ: Εκκολαπτόμενη κρίση το μεταναστευτικό (Ministère des Affaires étrangères : La crise migratoire est une crise naissante) », *Philenews*. 20 novembre 2019. En ligne : <https://www.philenews.com/kipros/koinonia/article/432618/ipes-ekkolaptomeni-krisi-to-metanastefiko/> [consulté le 18/04/2024].

« Kizilyurek among six MEPs elected in Sunday’s vote by island’s Greek Cypriot and Turkish Cypriot communities. », *Aljazeera*. 27 mai 2019. En ligne : <https://www.aljazeera.com/news/2019/5/27/cyprus-elects-first-turkish-cypriot-to-european-parliament> [consulté le 16 avril 2024].

« Un Chypriote-turc pourrait être élu au Parlement européen, une première », *La Croix*. 17 mai 2019. En ligne : <https://www.la-croix.com/Monde/Chypriote-turc-pourrait-etre-elu-Parlement-europeen-premiere-2019-05-17-1301022516> [consulté le 10 janvier 2024].

Rapports

CINGOLANI, Pietro, Ferruccio PASTORE, et Ester SALIS. *Measuring Migration Costs of West African migrants to Italy*. FIERI Working Papers. 2017.

COMMISSION EUROPÉENNE. *Rapport de la Commission au Conseil. Dix-neuvième rapport sur la mise en œuvre du règlement (CE) n° 866/2004 du Conseil du 29 avril 2004 et sur la situation découlant de cette mise en œuvre pour la période comprise entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022*. Rapport COM(2023) 354 final. Commission européenne. 2023.

DEMETRIOU, Olga. *Migration into the Cyprus conflict and the Cypriot citizenship regime*. Rapport PCC REPORT 2/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

DROUSIOTOU, Corina et Manos MATHIOUDAKIS. *AIDA Report Cyprus - 2023*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2024.

DROUSIOTOU, Corina et Manos MATHIOUDAKIS. *AIDA Report Cyprus - 2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023.

DROUSIOTOU, Corina et Manos MATHIOUDAKIS. *AIDA Report Cyprus - 2019*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2019.

ERSÖZER, Fadıl. *The Green Line Regulation and its potential for cooperation in Cyprus*. Report 9/2019. PRIO Cyprus Center. 2019.

EUAA. *Asylum report 2022: annual report on the situation of asylum in the European Union*. Luxembourg : Publications Office of the European Union. 2022.

EUROPEAN COMMISSION. *Report from the Commission to the Council - Nineteenth report on the implementation of Council Regulation (EC) No 866/2004 of 29 April 2004 and the situation resulting from its application covering the period 1 January until 31 December 2022*. Rapport COM(2023) 354 final. European Commission. 2023.

EUROPEAN COMMISSION. *Directorate-General for Structural Reform Support - Cyprus settlement support*. European Union. 2020.

EUROPEAN UNION AGENCY FOR ASYLUM. « Operating Plan 2022-2024 agreed by the European Asylum support office and the Republic of Cyprus ». décembre 2021.

EUROPEAN UNION, COMMISSION FOR COHESION AND REFORMS. *Bringing Cypriot communities closer together EU promotes free movement across Cyprus*. [s.n.]. 2020.

HADJIGEORGIOU, Nasia. *The buffer zone in Cyprus : clarifying the concepts of legal status and legal responsibility*. Rapport Report 1/2023. PRIO Cyprus Center.

HATAY, Mete. *Heated Transformation of a Frozen Conflict: Jumpstarting a Process in a Changing Island*. PRIO Cyprus Center. 2023.

KARAKOULAKI, Marianna. *Cyprus: Towards an Asylum Crisis*. PRIO Cyprus Center. 2019.

OFFICE OF THE HIGH COMMISSIONER FOR HUMAN RIGHTS. *In Dialogue with Cyprus, Experts of the Human Rights Committee Commend Efforts on Gender Equality, Raise Issues Concerning Unsafe Migration and Turkish Cypriot Access to Civil Service*. [s.n.]. 2023.

POLILL, Oncel. *Ignorance of Refugee Rights in North Cyprus*. Turkish Cypriot Human Rights Foundation and Refugee Rights Association. 2012.

RAMAN, Shenel Husnu. *Attitudes Toward Refugees, Trafficking in Human Beings and Racial Discrimination in a Locally Representative Sample in the northern part of Cyprus*. Refugee Rights Association. 2022.

TZIARRAS, Zenonas. *The New Geopolitics of the Eastern Mediterranean: Trilateral Partnerships and Regional Security*. PRIO Cyprus Center et Friedrich Ebert Stiftung Fondation. 2019.

Sources juridiques

CEDH. *Affaire Loizidou du 28 juillet 1998 - Affaire Loizidou c. Turquie (Article 50)*.

COMMISSION OF THE EUROPEAN COMMUNITIES. *Proposal for a Council Regulation amending Regulation (EC) No 866/2004 on a regime under Article 2 of Protocol 10 to the Act of Accession as regards agriculture and traveller allowances*.

CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *RÈGLEMENT (CE) No 866/2004 DU CONSEIL du 29 avril 2004 concernant un régime en application de l'article 2 du protocole no 10 de l'acte d'adhésion de 2003*.

COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME. *CASE OF ISAAK v. TURKEY*.

DG HOME, EUROPEAN COMMISSION. *EU Action Plan for the Eastern Mediterranean route*. European Commission. 2024.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES. *Convention relative au statut des réfugiés*.

PARLEMENT EUROPÉEN et CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE. *Directive 2013/32/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative à des procédures communes pour l'octroi et le retrait de la protection internationale*.

CONSEIL DE SÉCURITÉ DES NATIONS UNIES. Résolution 541, (1983) [sur la déclaration de la communauté chypriote turque de faire sécession de Chypre].

UNHCR. *The 1951 Refugee Convention*.

UNHCR. « Etats parties à la Convention de 1951 et du protocole de 1967 ».

UNITED NATIONS, OFFICE ON DRUGS AND CRIME. « United Nations Convention against Transnational Organized Crime New York, 15 November 2000 - Signatures ».

Acte relatif aux conditions d'adhésion à l'Union européenne de la République tchèque, de la République d'Estonie, de la République de Chypre, de la République de Lettonie, de la République de Lituanie, de la République de Hongrie, de la République de Malte, de la République de Pologne, de la République de Slovénie et de la République slovaque, et aux adaptations des traités sur lesquels est fondée l'Union européenne - Protocole no 10 sur Chypre - Journal officiel n° L 236 du 23/09/2003 p. 0955 - 0955.

Memorandum of Understanding between the Government of the Republic of Cyprus and the European Commission, the European Union Agency for Asylum, the European Border and Coast Guard Agency and Europol on the implementation of the EU-Cyprus Action Plan for Migration Management.

Autres

Glossaires et dictionnaires

AZGUN, B., CHRISTOFIDES, C., AYGIN, E., SIAKALLI, M. *Words That Matter: A Glossary for Journalism in Cyprus*. OSCE. 2018. <https://www.osce.org/representative-on-freedom-of-media/387269> [consulté le 10 mars 2024].

BOUCHET-SAULNIER, Françoise. « Refoulement (expulsion) » *Dictionnaire pratique du droit humanitaire*. [s.l.] : Médecins Sans Frontières. En ligne : <https://dictionnaire-droit-humanitaire.org/content/article/2/refoulement-expulsion/#:~:text=Refoulement%20%28expulsion%29%20Le%20refoulement%20est%20une%20mesure%20qui,%C3%A9tranger%20qui%20n%E2%80%99y%20est%20pas%20d%C3%A9j%C3%A0%20r%C3%A9guli%C3%A8rement%20install%C3%A9>. [consulté le 10 mars 2024].

Statistiques

COMMISSION EUROPÉENNE. « Statistiques sur la migration vers l'Europe ». https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/priorities-2019-2024/promoting-our-european-way-life/statistics-migration-europe_fr [consulté le 10 mars 2024].

EUROSTAT. *First-time asylum applicants up 64% in 2022*. 2023. En ligne : <https://ec.europa.eu/eurostat/web/products-eurostat-news/w/ddn-20230323-2> [consulté le 10 mars 2024].

REPUBLIC OF CYPRUS, MINISTRY OF FINANCE. *Demographic statistics 2019*. Rapport ISSN: 2672-7757. [s.n.]. 2020. https://library.cystat.gov.cy/Documents/Publication/Demographic_Statistics_Results-2019-EN-301120.pdf [consulté le 10 mai 2024].

« Cyprus EMN Country factsheet 2022 », *Eurostat et European Migration Network*. 2022. (EMN Country Factsheet). https://home-affairs.ec.europa.eu/system/files/2022-08/EMN_factsheet2021_CY.pdf [consulté le 10 mai 2024].

UNHCR-Cyprus_Country-Fact-Sheet_2023_SEPT_ENG. UNHCR. 2023a. En ligne : <https://www.unhcr.org/sites/default/files/2023-10/bi-annual-fact-sheet-2023-09-cyprus.pdf> [consulté le 10 avril 2024].

bi-annual-fact-sheet-2023-09-cyprus. CYPRUS FACT SHEET, Cyprus, September 2023. UNHCR. 2023b. En ligne : <https://www.unhcr.org/sites/default/files/2023-10/bi-annual-fact-sheet-2023-09-cyprus.pdf> [consulté le 2 avril 2024].

Cyprus Monthly arrivals snapshot - March 2024. UNHCR. En ligne : https://www.unhcr.org/cy/wp-content/uploads/sites/41/2024/05/UNHCR-Cyprus-Monthly-Arrivals-Snapshot_2024.04.pdf [consulté le 2 avril 2024].

Cyprus Monthly arrivals snapshot - January 2024. UNHCR. En ligne : https://www.unhcr.org/cy/wp-content/uploads/sites/41/2024/04/UNHCR-Cyprus-Monthly-Arrivals-Snapshot_2024.01_.pdf [consulté le 10 avril 2024].

Pages Web

CONSEIL EUROPÉEN et CONSEIL DE L'UE. « L'espace Schengen - Questions/Réponses ». <https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/schengen-area/> [consulté le 16 avril 2024].

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES - RTCN. « Kuzey Kıbrıs Türk Cumhuriyeti - Dışişleri Bakanlığı - Brüksel Temsilciliği ». En ligne : <https://bruksel.mfa.gov.ct.tr/> [consulté le 16 avril 2024].

TURKISH CYPRIOT CHAMBER OF COMMERCE. *Brussels Representation, KTTO*. En ligne : <https://www.ktto.net/en/brussels-representation/> [consulté le 16 avril 2024].

TURKISH CYPRIOT CHAMBER OF COMMERCE. *Duties and Responsibilities, KTTO*. En ligne : <https://www.ktto.net/en/duties-and-responsibilities/#> [consulté le 16 avril 2024].

UNFICYP. *UNITED NATIONS PEACEKEEPING FORCE IN CYPRUS, About*. En ligne : <https://unficy.org/about> [consulté le 21 mars 2024].

Communiqués de Presse et déclarations

« Déclaration UE-Turquie, 18 mars 2016 », *Conseil européen et Conseil de l'UE*. 18 mars 2016. En ligne : <https://www.consilium.europa.eu/fr/press/press-releases/2016/03/18/eu-turkey-statement/> [consulté le 3 mai 2024].

MED5 Ministerial Summit Joint Declaration. MED5. 2023. En ligne : <https://www.gov.mt/en/Government/DOI/Press%20Releases/PublishingImages/Pages/2023/03/04/pr230333en/PR230333a.pdf> [consulté le 10 mars 2024].

NIKOS CHRISTODOULIDES. « State of the Union by the President of the Republic of Cyprus Nikos Christodoulides: Cyprus in Focus – Annual Programme 2024 ». <https://www.presidency.gov.cy/cypresidency/cypresidency.nsf/All/34D537B4926981A9C2258AB400287529?OpenDocument> [consulté le 10 mai 2024].

Operating plan agreed by EASO and the Republic of Cyprus. EASO. 2020. En ligne : https://euaa.europa.eu/sites/default/files/OP_CY_2022-2024.FINAL_.pdf [consulté le 15 mars 2024].

Communications

KIZILYÜREK, Niyazi. « Kıbrıslı Türk Seçmenler için İyi Haber! (Bonne nouvelle pour les électeurs chypriotes turcs !) ». 26 mars 2024. En ligne : <https://twitter.com/NKizilyurek/status/1772623328508829834> [consulté le 14 avril 2024].

Publications de centres de recherche et groupes d'experts

LOIZIDES, Neophytos, Charis PSALTIS, Oded Adomi LESHEM, et al. *Cypriot Public Opinion Remains Open to Reunification, Survey Reveals*. LSE, the Hellenic Observatory or the London School of Economics. 2022. En ligne : <https://blogs.lse.ac.uk/greeceatlse/2022/01/06/cypriot-public-opinion-remains-open-to-reunification-survey-reveals/> [consulté le 4 avril 2024].

PRESTINANNI, Sara. « L'externalisation, nouveau pilier européen de l'asile ». 17 octobre 2018. (Confrontations Europe, Think Tank Européen). En ligne : <https://confrontations.org/lexternalisation-nouveau-pilier-europeen-de-lasile/> [consulté le 3 mai 2024].

TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Cyprus as a new refugee “hotspot” in Europe? », *Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)*. 2021. p. 14. <https://athens.fes.de/publication/nicos-trimikliniotis-cyprus-as-a-new-refugee-hotspot-in-europe.html> [consulté le 3 mai 2024].

« Mediterranean: Cyprus Suspends Processing Asylum Requests of Syrians Enduring Unbearable Conditions in Lebanon and Syria », *ECRE*. 19 avril 2024b. En ligne : <https://ecre.org/mediterranean-cyprus-suspends-processing-asylum-requests-of-syrians-enduring-unbearable-conditions-in-lebanon-and-syria-%e2%80%95-ngos-call-on-malta-to-halt-pushbacks-to-unsafe-libya-%e2%80%95-refuge/> [consulté le 30 avril 2024].

POUILLÈS GARONZI, Marie. « Où en sont les frontières chypriotes? », *Les Cafés Géographiques*. 11 novembre 2021. En ligne : <https://cafe-geo.net/ou-en-sont-les-frontieres-chypriotes/> [consulté le 10 mars 2024].

Reforming EU asylum law: The final stage. ECRE. 2023. En ligne : <https://ecre.org/ecre-policy-paper-reforming-eu-asylum-law-the-final-stage/#:~:text=ECRE%20argues%20that%20the%20co-legislators%20should%20decide%20on,sufficient%20co>

[ncessions%20from%20the%20Council%20on%20related%20articles.](#) [consulté le 2 octobre 2023].

Mémoires et rapports de stage

MARC, Valentine. *Migrations vers la République de Chypre : L'arrivée en Europe par la Green Line. Rapport de Stage au Cyprus Refugee Council.* Sciences Po Lille. 2023.

REINBACH, Moritz Dietrich. *The De Facto Condition of the Turkish Republic of Northern Cyprus as a Driver of Migration for Cameroonian Asylum Seekers*, Mémoire de master, Development and International Relations (Global Refugee Studies). Copenhagen : Aalborg University. 2020.

Illustrations

SIPA et PETROS KARADJIAS. *La zone tampon, dans laquelle patrouillent les Casques bleus de l'ONU.* 2023. L'Alsace. « Des Chypriotes turcs attaquent des Casques bleus de l'ONU ». En ligne : <https://www.lalsace.fr/faits-divers-justice/2023/08/18/des-chypriotes-turcs-attaquent-des-casques-bleus-de-l-onu> [consulté le 14 mai 2024].

Vidéos

Chypre : l'île de la division. 12 min. En ligne : <https://www.arte.tv/fr/videos/114573-005-A/le-dessous-des-cartes/> [consulté le 10 mars 2024b].

Briefings - Fiches thématiques

Fiche thématique n° 1 Chypre et l'élargissement de L'Union européenne. Parlement européen. 2000. En ligne : https://www.europarl.europa.eu/enlargement/briefings/1a3_fr.htm [consulté le 8 avril 2024]

Annexes

1. Liste des entretiens

Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG REFORM, Commission européenne, 31 janvier 2024, Bruxelles.

Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG NEAR, Commission européenne, 2 février 2024, en ligne.

Entretien avec un fonctionnaire anonyme, DG HOME, Commission européenne, 9 février 2024, en ligne.

Entretien avec l'ambassadrice Soylu, Représentation de la RTCN à Bruxelles, 20 février 2024, Bruxelles.

Entretien avec un fonctionnaire anonyme, Parlement européen, 27 février 2024, en ligne.

Entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au *Cyprus Refugee Council*, 9 avril 2024, en ligne.

Entretien avec Gilles Bertrand, enseignant-chercheur en science politique et spécialiste de la question chypriote, 23 février 2024, en ligne.

2. Retranscription de l'entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au Cyprus Refugee Council, 9 avril 2024, en ligne.

V : How is the stark increase in irregular crossings of the Green Line by migrants since 2018 and the increase of surveillance of the line perceived in the Republic of Cyprus ?

C : “ I think that was mixed. ... Let go back before the barbed fences were placed. The Green Line is not an external border, and it has never been treated as such because there has always been the deposition that it would be a recognition of the (*se corrige*) of a state in the Nord, so in the occupied areas. So there is a presence of the army, not police. But as you know the line goes from one side of the island to the other. So it's a long division. The situation started to escalate with the increasing number of arrivals. For the first time, the previous government took steps to increase protection of the border – involving the Green Line – in an attempt to stem the arrivals coming through. And they did it in a specific way, with the barbed wire in specific locations, as well monitoring drones through this collaboration that they have with Israel. Because the line goes from one side to the other, the effectiveness of barbed wire was limited because smugglers could direct people to other points and people could find other points to cross. From the public perspective, how they perceived it, it was a mixed reaction. There was a feeling that something should be done with the number of arrivals so for some sections of the public, it was a positive move. But for some others, there were concerns because it could harm the possibility of reunification of the island. And there was also a section that was concerned about the human rights violations of the persons that were crossing. And also, not considering that it would have any result. So, that it was pointless. It also costed a lot of money and indeed in the end it was not effective, and the current government has moved away from these measures.

V: Did they remove the barbed wire?

C: They haven't actually removed, they said that they would, but there are in some places the farmers themselves, because Greek cypriots in the area are allowed to use fields in the buffer zone for culture purposes and they are against the fences because it was problematic to access and they already considered that they were in a difficult situation because their land is in the buffer zone. And it was an additional complication for them. Some of them

removed the barb wire themselves but it has not been completely removed, it is more like abandoned”.

V: How does the EU influence the opening of the Green Line in the context of the irregular crossings of the green line?

C: “The EU, I don’t know what their official position at the time was. I mean they have taken position on pushbacks. There were reports from the UN, it was not welcome, but I don’t remember specifically”.

V: Does the law of the Republic of Cyprus apply inside the buffer zone regarding migrants’ rights?

C: “It’s not clear, it’s a very grey zone, but when the republic apprehends persons - except for those who were struck in the buffer zone –, when people cross the buffer zone they don’t send them back. Because then that would be an indirect recognition that you send them back into another state. And they don’t have the capacity, they are not allowed because of the UN. But my answer would be that the *acquis* is not applicable in the buffer zone”

V: Could you talk about the situations of pushbacks inside the buffer zone?

C: « We would not call it pushbacks. When we have challenged such cases, we have challenged it such as “access to procedures”. Because to consider it *refoulement*, would be that there were pushbacks to another state. It is complicated because they are on territory, but they are on territory in a section where the *acquis* is suspended. So we focus on access to procedures or access to territory in those cases”.

V: Could you tell me about refugees’ freedom of movement on the island?

C: “The recognised refugees or persons with subsidiary protection are not allowed to cross generally into the areas in the North including in the buffer zone. Which we have always considered this is a violation of the green line regulation because the Green Line Regulation says that persons which are residing legally can cross. It wasn’t always the case and in the past they could and then the refugee law was amended. According to the refugee law as it stands, persons with international protection are not allowed to cross into the areas that are not into effective control of the Republic. This is how it is referred at the EU level,

and under the Green Line Regulation. The position of the republic is that they cannot cross because they could not protect them, and that they would be at risk of refoulement. Now, they can't cross. But specifically, for the buffer zone, recently we were able to get permission to get the police to allow people to go to HomeForCooperation for some training that we carried out there and they were allowed.

The fact here is not the buffer zone, it's that people under international protection cannot go in the North, and consequently cannot go in the buffer zone. Because the Green Line Regulation talks about crossing from one side to the other."

V: Could you please tell me more about the recent immigration trend in Cyprus (the decrease of immigrant arrivals announced in February and the recent "state of serious crisis" described by President Christodoulides)?

C: "Concerning the number of arrivals: the significant drop went close to the number in 2020. 2022 was the pic. We saw a significant drop in the number of persons coming from African countries which is connected very much to the measures that Turkey took regarding visa requirements for countries from Africa. The flows of students were coming in the North to study and would then cross into the south. This was soon replaced by boat arrivals. For the first time ever, we have a significantly higher number of arrivals by boats than from the Green Line. This is a first since the asylum system has been set up in Cyprus which was in 2000. 2000 is the first law but let's say, actively, 2003. There is a significant increase in Syrians coming. The number of Syrians did not drop last year. So, this is a continuation of a trend.

Why: The information that we are receiving is due to the situation in Syria. The majority are coming from Syria, they might come shortly from Lebanon. They are coming from areas that we didn't really have before from Syria. This reflects the escalation of war, poverty, lack of education system of children, for lots of men are avoiding the army. And we are seeing an escalation due to the situation in the area, with the situation going on in Israel, bombing. There are a few that are Syrians that are living in Lebanon, and they are reporting that they are at risk of being deported from Lebanon to Syria.

On the other hand, the government here is panicking, I would say. But we have not seen or heard anything concrete, the statements are general, but they are not talking specifically what are the measures, they try to put pressure on Lebanon to stop the flows. But this is not very clear, and I don't think Lebanon is in a position to do that. On the other hand, they are trying to push for areas in Syria to be considered safe, which again is not very realistic,

especially with the situation which has been developing in the last couple of months. And I do understand their concerns about larger numbers because of course if the numbers continue as they are, it's going to be challenging. On the other hand, it could be an issue of management. Because at the same time, what is going on is that they are trying to bring foreigners to the employment needs. So, it brings the question why people that are coming, and are refugees and would be able to be returned, why they are not looking into finding ways to mutualise, train those people since they are complaining that there are too many foreigners in the country.”

V: How are the search and rescue operations organized? What happens regarding boats arriving close to the shore in Northern Cyprus?

C: “The boats are not arriving in the north, the boats are all arriving in the south. The last trend in 2023 is to come directly to the south. In recent months, we have not had pushbacks. People have been saved. We had the loss of a child recently and after that, they step out even more to get to the boat quickly and bring them and then provide. There were pushbacks in 2023, but in 2024 I don't think there have been”.

V: Does the alignment of Turkey's visa policy influence the arrival of migrants in Northern Cyprus?

C: “Definitely. The change in the visa policy in Turkey is the main reason why there has been a decrease in arrivals from Africa as well as people crossing the Green Line”.

V: Did the decision come from Cyprus?

C: “I don't know.”

V: How does the EU influence the reception conditions in the Republic of Cyprus?

C: “The reception conditions, as you know, are very poor and have always been struggling. The EU has the legal framework which we are supposed to be following. From then, they are the fundings that are coming for various actions that include receptions related issues. They are aware of the gaps, they don't seem to ... they either are not pressuring, or the pressure is not very effective. For finding solutions, an area which is always struggling behind. So, we see, let's say for the asylum procedure, we see an improvement but

reception is very challenging because there are components that are very challenging and very expensive to resolve”.

V: Are there some differences of treatment between asylum seekers who arrived in the Republic of Cyprus by crossing the Green Line? Any evolution?

C: “They are both considered illegal entries. But it doesn’t have an impact on the reception conditions. Even for persons who have applied for asylum and have arrived in a regular manner (so let’s say they have arrived with tourist visas and then they have applied) they are not treated any differently.”

V: Are there any changes in reception conditions regarding the recent decrease and then increase of arrival of immigrants?

C: “The only positive development that we have observed is that the access to apply for welfare benefits was faster. It was faster to access; it was faster to receive. But on the other hand, it also gives access to welfare to monitor checks. So, it was easier for them to come and check the address, and even if the person was just away for the day, and they would put a hold on the payment of the financial allowance. So, it did improve in one way but there are so many obstacles that it was not really an improvement.

V: What are the legal reasons refugees could use to leave Cyprus and go to another EU country?

C: “As a refugee, there is no possibility under the EU legal framework to move freely. There is no freedom of movement for people with international protection. They need to be on another status to move freely. So, they would either need to apply and secure another status such as long-term residence permit or nationality or they have to tap into each country’s immigration procedure. So, for instance, if someone with international protection in Cyprus wants to live permanently and work in France, they would need to go through French immigration laws. This applies for all, not just Cypriot, because the international protection doesn’t give freedom of movement. The difference with other EU countries is that in most cases, you will soon receive some other status: something more permanent that would allow movement. So, it makes it very difficult since Cyprus doesn’t allow, doesn’t give such status. In 2023, no one got long term residence permit. We were not given numbers for nationality, but we know that they are very low. For Cyprus, it remains with

status such as recognized refugee or subsidiary protection which doesn't allow movement. So, it's extremely difficult. And people do leave but we have seen an increase lately in the return of persons from other member states. So, people with international protection are returned to Cyprus because they overstayed.

We have an increase in last year in recognition. We have a positive development of more people getting status, but we have noticed a lot of people once they are recognized, they try to leave and set up in EU member states. And this has also led to an increase in returns and transfer back to Cyprus.”

V: Is it because of Schengen?

C: “It is a combination of both. Because if it was Schengen areas then they would be allowed to move into areas but because it is not Schengen then they need another status. The Refugee convention travel document is exempted from Schengen visa but permitted only for 3 months.”.

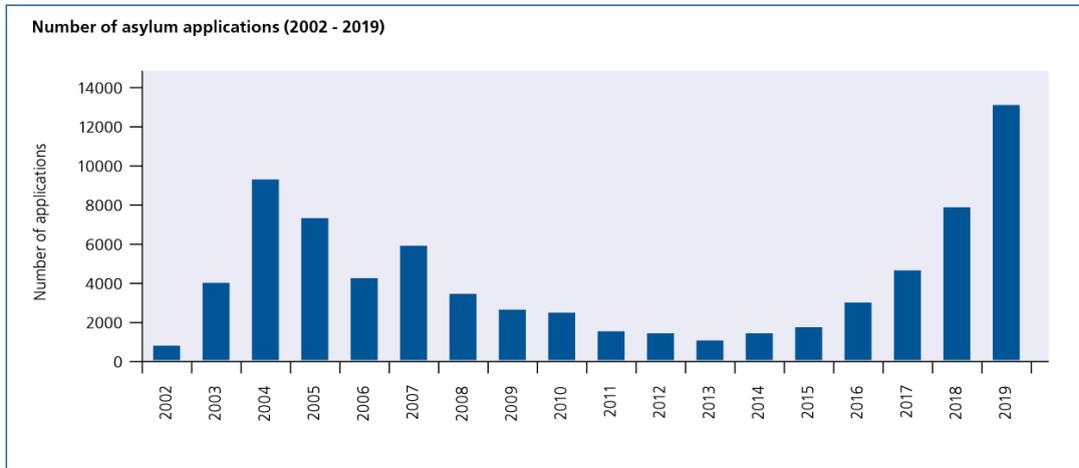
V: How does Frontex intervene in the Republic of Cyprus?

C: “Frontex has a presence here dealing mainly with voluntary returns. This is their main role in Cyprus. Again, lack of land borders, they don't have a presence link in other EU member states. They do assist the police; I think in training but you would have to go into their operational plans.”

V: Are the Green Line and the immigration important topics in the debate for the European elections?

C: “The Green Line : no because the arrivals focus on the boats it has not very come off. But even if the arrivals were continuing from the Green Line, it would again be framed very carefully by politicians and it would be treated as turkey pushing people to come for asylum for us. Most policies would still be very reluctant to advocate for stricter guarding of the Green Line because of the consideration of the recognition of a state in the north. So, it is a very sensitive issue. But definitely we expect, and we already see a lot of mentions on the overall immigration issue. And it is very straightforward that we need to stop the immigration issue.”

3. Nombre de demandes de protection internationale en République de Chypre entre 2002 et 2019.



TRIMIKLINIOTIS, Nicos. « Cyprus as a new refugee “hotspot” in Europe ? », *Friedrich-Ebert-Stiftung (FES)*. 2021.

4. Statistiques de demande et d’octroi du statut de protection en République de Chypre en 2022.

Applications and granting of protection status at first instance: 2022

	Applicants in 2022	Pending at end of 2022	Refugee status	Subsidiary protection	Rejection	Refugee rate	Sub. Prot. rate	Rejection rate
Total	22,182	29,715	331	227	8,509	3.7%	2.5%	93.8%

Breakdown by countries of origin of the total numbers

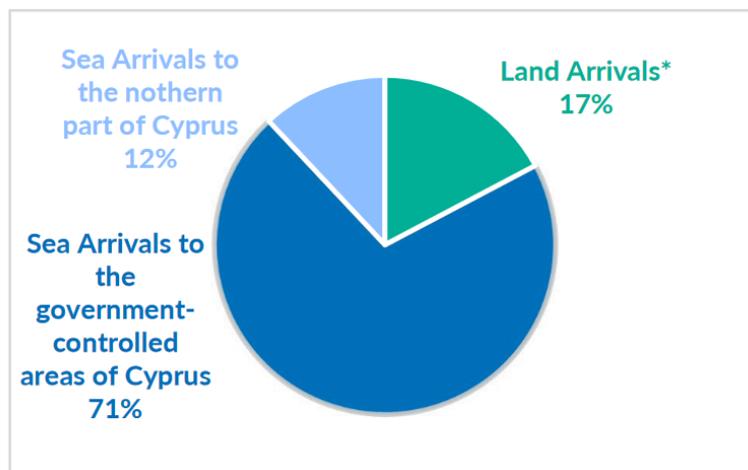
	Applicants in 2022	Pending at end of 2022	Refugee status	Subsidiary protection	Rejection	Refugee rate	Sub. Prot. rate	Rejection rate
Syria	4,105	9,477	8	159	0	4.8%	95.2%	0%
Nigeria	3,148	3,788	11	0	670	1.6%	0%	98.4%
DRC	3,032	4,369	12	3	480	2.4%	0.6%	97%
Pakistan	2,018	448	13	0	2,046	0.6%	0%	99.4%
Afghanistan	1,603	1,664	26	0	0	100%	0%	0%
Bangladesh	1,441	379	2	0	1,368	0.1%	0%	99.9%
Cameroon	1,049	2,948	46	9	458	9%	1.7%	89.3%
Somalia	1,026	1,521	26	24	98	17.6%	16.2%	66.2%
India	727	444	0	0	950	0%	0%	100%
Nepal	462	320	0	0	700	0%	0%	100%

Source: Asylum Service.

DROUSIOTOU, Corina et MATHIOUDAKIS, Manos. *AIDA Report Cyprus -2022*. European Council on Refugees and Exiles (ECRE). 2023.

5. Voies d’entrées sur le territoire sous contrôle de la République de Chypre en mars 2024.

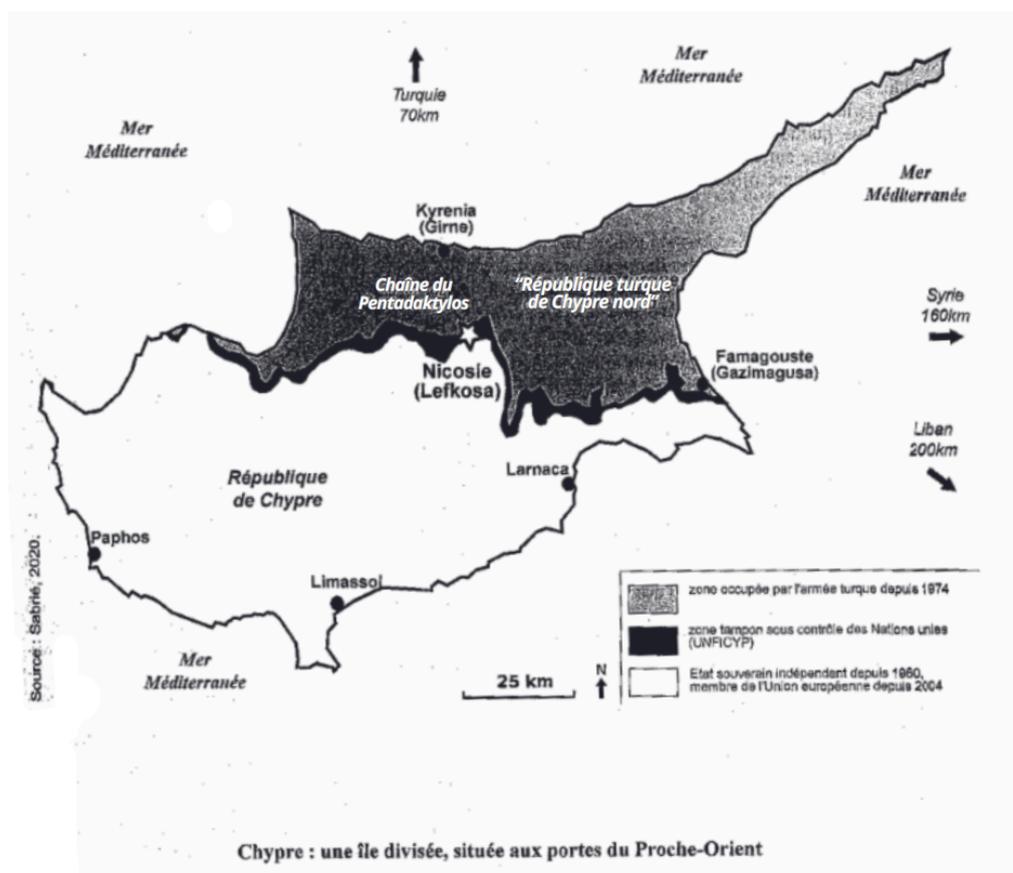
SEA AND LAND ARRIVALS



*Land arrivals include individuals who arrived in the northern part of Cyprus by air and crossed the Green Line into the government-controlled areas of Cyprus.

Cyprus Monthly arrivals snapshot - March 2024. UNHCR.

6. Carte de Chypre



WOESSNER, Raymond. *Frontières*. Atlande. Neuilly, 2020.

Sommaire des annexes :

1. Liste des entretiens.....	108
2. Retranscription de l’entretien avec Corina Drousiotou, coordinatrice de missions au Cyprus Refugee Council, 9 avril 2024, en ligne.	109
3. Nombre de demandes de protection internationale en République de Chypre entre 2002 et 2019.	114
4. Statistiques de demande et d’octroi du statut de protection en République de Chypre en 2022.	114
5. Voies d’entrées sur le territoire sous contrôle de la République de Chypre en mars 2024.	114
6. Carte de Chypre.....	115

Table des matières

Résumé.....	3
Remerciements.....	5
Abréviations utilisées.....	6
Point de vocabulaire.....	6
Introduction.....	8
État de l’art.....	13
Problématisation du sujet.....	18
Hypothèses.....	19
Méthode de recherche.....	20
Annonce de plan.....	22
Chapitre 1 - Comment le statut chypriote structure-t-il la situation migratoire ?.....	23
I. Une île divisée au sein de l’Union européenne.....	24
A. Histoire de la division de Chypre.....	24
B. Une adhésion à l’Union européenne malgré la non-résolution du problème chypriote	27
C. Statut juridique, réalité économique et démographie.....	30
II. La structuration des relations Nord-Sud dans le contexte européen.....	33
A. Un conflit « pas si gelé que ça » : encadrement législatif et structuration du conflit.....	33
B. Le projet européen d’ouverture de la Ligne verte par le commerce.....	36
C. Chypre-Nord dans l’Union européenne.....	40
III. La situation migratoire à Chypre.....	44
A. D’un pays d’émigration à un pays d’immigration.....	44
B. Les migrations par Chypre-Nord : opportunité et nécessité.....	47
C. La République de Chypre : un « nouveau hotspot » ?.....	50
Chapitre 2 - La Ligne verte, une nouvelle frontière de l’Union européenne ?.....	56
I. Les dimensions symboliques et politiques de la Ligne verte.....	57
A. Les tensions démographiques post-partition et la figure de l’étranger à Chypre.....	57

B. Les discours politiques chypriotes grecs sur les franchissements irréguliers de la Ligne verte.....	59
C. Le statut révélateur du vocabulaire utilisé par les protagonistes du conflit.....	63
II. Chypre : un territoire d'asile à la croisée de défis géopolitiques ?.....	67
A. Les implications de la division pour le droit à l'asile à Chypre.....	67
B. L'appui européen en matière d'asile en République de Chypre.....	70
C. La RTCN : une volonté de se donner une image respectueuse des droits humains...73	
III. Chypre, une île qui cristallise les enjeux migratoires en Méditerranée.....	76
A. Une île européenne à l'effet loupe.....	76
B. L'externalisation des frontières extérieures de l'UE : le rôle de la Turquie.....	80
Conclusion.....	87
Sources et bibliographie.....	91
Livres.....	91
Chapitre de livre.....	91
Articles de revue.....	92
Articles de presse.....	98
Rapports.....	100
Sources juridiques.....	102
Autres.....	103
Glossaires et dictionnaires.....	103
Statistiques.....	104
Pages Web.....	105
Communiqués de Presse et déclarations.....	105
Communications.....	106
Publications de centres de recherche et groupes d'experts.....	106
Mémoires et rapports de stage.....	107
Illustrations.....	107
Vidéos.....	107
Briefings - Fiches thématiques.....	107

Annexes.....	108
Table des matières.....	118